

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE WIERS

En Hainaut

Par Jules Renard

1887

INTRODUCTION

Depuis quelque temps, des personnes dévouées aux recherches ingrates du passé ont écrit et publié l'histoire des principales villes de notre province. Jusqu'à présent, aucun ouvrage particulier sur la commune de Wiers n'avait été mis au jour ; il nous a paru, cependant, que les annales historiques de notre localité ne manqueraient pas d'exciter parmi nos concitoyens un vif et légitime intérêt.

Avec quel bonheur, en effet, ne verrons-nous pas retracés la suite des événements dont fut le théâtre ce sol que nous foulons maintenant aux pieds ! Oui, notre terre natale, ornée aujourd'hui des calmes beautés de la nature, vit souvent avec orgueil ses enfants, nos aïeux, suivre ses nobles princes au milieu des combats et prendre ainsi une large part aux gloires de la patrie. Elle vit aussi les jours de détresse, avec leur hideux cortège de pillages et de ruines ! Elle conserve encore dans son sein, comme un dépôt sacré, les débris de ces antiques murailles de pierre, qu'elle vit avec douleur, s'écrouler au milieu des luttes sanglantes du Moyen-âge !

Noble tâche assurément, que le récit d'un passé si riche en souvenirs ! Mais aussi, qu'il nous soit permis de la dire, tâche véritablement ardue : mainte fois, en effet une soldatesque effrénée fit subir à notre pays des pertes incalculables, en portant ses mains sacrilèges sur une foule de richesses artistiques, dont se glorifiait notre patrie. La commune de Wiers, en particulier, eut beaucoup à souffrir de ces scènes de vandalisme et sans vouloir apprécier toutes ces pertes matérielles, disons qu'elle vit disparaître une grande partie de ses documents antiques, pendant les guerres de Louis XI, au XV^e siècle, de Louis XIV au XVII^e, pendant celle de la succession d'Espagne, au commencement du XVIII^e, et surtout au milieu des désordres de la grande Révolution française. Il est bien regrettable que les pillages qui accompagnèrent ces guerres et révolutions aient détruit tant de précieux documents !

Les archives de l'ancien greffe scabinal nous faisant donc absolument défaut, ce n'est qu'au prix de nombreuses démarches que nous avons recueilli les renseignements que nous allons offrir au public.

Nous avons également profité, pour établir cette histoire, de la tradition locale très répandue dans notre brave population, et reproduite par elle avec une rare précision.

Nous allons donc faire l'exposé des renseignements que nous avons réunis, convaincu que cet ouvrage trouvera bon accueil auprès de nos concitoyens, et auprès de tous ceux qui portent quelque intérêt à notre commune.

J. R.

I ORIGINE ET FORMATION DE LA COMMUNE

L'origine de la commune De Wiers, comme celle De beaucoup d'autres localités, nous est presque inconnue ; nous en sommes donc réduit à de simples conjectures. Il est cependant un fait certain, c'est que Wiers ne fut guère habité avant la fin du VIII^e siècle ; au moins il ne pouvait être composé antérieurement que de rares demeures, éparses sur les parties Nord et Est du village actuel. Sa minime importance à cette époque est incontestable, puisque son érection en paroisse est de beaucoup postérieure à cette date.

A. DESCRIPTION.

Ceci dit, tâchons de faire une rapide esquisse de l'aspect de notre localité en ces temps reculés. Qu'on se figure d'abord une vaste nappe d'eau, s'étendant sur tous les bas fonds situés entre l'Escaut et *les Rivages*¹ ; puis, sur les hauteurs qui dominent Vergne, une plaine sablonneuse et couverte de broussailles, dont une partie prit plus tard le nom de Sart (*terrain inculte*). Cette plaine s'appelait Wandegnies ou Waudregnies².

Le reste du territoire de la Commune était boisé. sauf peut-être quelques champs défrichés par des colons établis aux temps préhistoriques sur les parties plus élevées,

La partie boisée commençait sur l'emplacement actuel du hameau de la Croix, et s'étendait vers Gourgues en couvrant tout *le Mortier au Quesne*. La route de Wiers à Mortagne, qui fut établie par la suite à travers cette forêt, la coupait à l'endroit encore appelé de nos jours *Trou du bois*, vulgairement *Trô du bos*. La chaussée de Tournai à Condé la traversait également à l'endroit appelé *Bois-à-planques*³. De là cette forêt se dirigeait sur Brasménil et couvrait les terres qu'on nomme actuellement *Champ du bois*. Là, elle perdait son nom de Bois-à-planques et s'appelait Bois de Péronsart,

Le Bruffayt (*Mont-de-la-Garenne*) était probablement englobé dans cette forêt, qui allait rejoindre le bois qui se voyait encore à Grosmont, il y a un siècle, sous le nom de *bois de Wiers*. C'était sans doute un reste de cette forêt charbonnière qui couvrait tout le Hainaut, au temps de Jules César. Elle était remplie de bêtes fauves ; témoin les grandes chasses aux chevaux sauvages, qui se pratiquaient encore au XII^e siècle dans les vastes forêts de l'Ostrevant, de l'Artois et du Tournaisis, et dont font mention les chroniques du temps.

Du côté de Rengies, s'étendait une grande plaine appelée Hériaumont ou Hérumont⁴. Cette plaine prit plus tard le nom de champ *de le Motte* ou *d'el Motte*, aujourd'hui *Delmotte*. On voit, d'après cette description faite à grands traits, que notre commune, il y a mille ans, était loin de présenter le même aspect qu'aujourd'hui et qu'elle n'est parvenue à ce degré de perfection qu'à la suite de transformations successives, imperceptibles dès le principe, mais très-sensibles au bout d'une certaine période.

B. ORIGINE.

S'il existe parfois une si grande confusion dans l'origine d'une nation entière, il plus forte raison, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner, si l'origine d'une modeste commune est enveloppée d'épaisses ténèbres ; aussi, n'avons-nous pas la prétention de l'asseoir sur des bases solides, sur des faits précis.

Voici, dans leur ordre chronologique, les quelques faits plus ou moins avérés, empruntés à l'histoire du Hainaut de Jacques de Guyse⁵, qui semblent à première vue avoir une certaine connexité avec notre origine :

¹ Les Rivages formaient à cette époque les rives de l'Escaut. De là probablement le nom de Rivages qu'on applique à ces terres.

² Le chemin qui part de Gourgues en se dirigeant sur Vergne et qu'on appelle encore chemin d'Audregnies, doit son nom à la plaine dont il est ici question.

³ Aujourd'hui on dit Bonzaplanques.

⁴ On trouve, sur le champ Delmotte, une fontaine désignée sous le nom de Fontaine d'Hérumont.

⁵ Benezech. - *Études sur l'histoire du Hainaut de Jacques de Guyse*. Jacques de Guyse, moine de l'ordre des Cordeliers, naquit à Mons au commencement du XIV^e siècle et mourut à Valenciennes, le 6 février 1398.

a.) Nous savons tous, que les premiers habitants de nos contrées, furent des hordes guerrières, venues du fond de la Germanie bien longtemps avant l'ère chrétienne. Ce fut au milieu de ces migrations, que les Belges s'établirent définitivement sur notre sol.

b.) Jacques de Guyse nous rapporte, qu'environ deux siècles après l'établissement des Belges dans nos contrées, Brutus, roi des Bretons, passa les mers avec les Albaniens qui habitaient l'Écosse et vint se fixer dans les bois compris entre la Dendre, l'Escaut et la Haine,

c.) Personne n'ignore, que 50 ans avant Jésus-christ, c'est-à-dire après la conquête de la Belgique par les Romains, Jules César retourna à Rome en assignant à ses troupes différents quartiers sur notre territoire. Quelque temps plus tard, écrit Jacques de Guyse, c'est-à-dire après la révolte d'Ambiorix, roi des Éburons, le général romain revint en Belgique en tenant son quartier général à Mons, plaça cinq cohortes à sa gauche, sur les hauteurs de Fani-Mereurii (Blaton) et cinq autres à sa droite, au château de Chièvres. C'est ainsi qu'il vainquit, non loin de Blaton, les Nerviens commandés par Turnus, dont le camp se trouvait établi dans un endroit appelé Hériaumont¹.

d.) Enfin, il est certain² que des peuples barbares, tels que : les Sicambres, les Huns, les vandales, après avoir ravagé la Germanie passèrent le Rhin, subjuguèrent notre pays et se dirigèrent sur la ville de Tournai, pour s'en rendre maîtres. Or, selon De Guyse, ces troupes étaient campées, les unes à Cambron, d'autres à Ath, et les Vandales dans un lieu qu'ils nommèrent Wandegnies³. Les troupes auxiliaires prirent position dans un endroit nommé Hérimansum⁴. Toutes ces troupes, ajoute-t-il, firent le siège De Tournai et s'en emparèrent.

Ainsi donc, à première vue, (nous le répétons à dessein), le sol de Wiers aurait eu pour premiers habitants : a) des Belges ; b) des Albaniens ; c) peut-être quelques restes des légions romaines ; d) enfin des Vandales et d'autres peuples barbares qui, comme les Francs, vinrent se fixer plus tard dans nos contrées.

Cette explication de notre origine, assez plausible en apparence, doit-elle être reconnue comme véritable ? Nous n'oserions l'affirmer, et même nous sommes tenté de croire le contraire nous admettrions difficilement, que des peuplades nomades et vagabondes se soient attachées définitivement à un sol comme le nôtre sol en partie marécageux, en partie couvert de broussailles et de bois, sol enfin, que pouvait seul fertiliser un travail dur et opiniâtre, qui est le propre des nations civilisées. De plus, il est universellement reconnu, que le défrichement des bois qui couvraient cette partie du territoire belge, est due surtout à la sollicitude de Charlemagne, qui envoya à cet effet dans notre pays des colonies saxonnes, qu'il expatria sur la fin du VIII^e siècle ; et qu'en outre, il constate d'un capitulaire de cet empereur, de l'an 813, qu'il fit distribuer aux colons des portions de bois, moyennant leur travail de défrichement et une minime redevance.

Pour nous résumer, notre humble avis et que Wiers ne fut guère peuplé avant la fin du VIII^e siècle, et que sa véritable origine serait l'implantation d'une colonie saxonne, à laquelle se mêlèrent peut-être des restes épars de ces peuplades barbares dont nous avons parlé plus haut. Le nom même de Wiers semble confirmer notre opinion. Qui ne reconnaît en ce nom, un mot de langue étrangère ? Nous croyons facilement, et la forme de ce mot nous l'indique, que Wiers est un nom d'origine teutone, datant de l'établissement des Saxons sur notre territoire.

D'un autre côté, il est vraisemblable que le nom de *Griwardrie*, appliqué primitivement au territoire avoisinant le château du Biez et faisant autrefois l'extrême limite des terres habitables, aurait également une origine germanique. Il signifierait dans cette langue : Limite des terres desséchées⁵.

¹ Le champ Delmotte. -Voyez p. 8.

² Ce récit de Jacques de Guyse est confirmé par les historiens modernes, avec cette différence toutefois, qu'ils placent cette invasion vers l'an 400, et non pas avant l'ère chrétienne, comme le fait De Guyse.

Voyez Chotin. - *Histoire de Tournai*, t. I, page 76.

³ Il y avait aussi Waudignies près de Basècles ; nous croyons que ce lieu est aujourd'hui inconnu. Il y a encore un endroit à Braffe appelé Wadergnies. Pour nous, nous supposons que le lieu mentionné par Jacques de Guyse est cette plaine située près de Vergne dont nous avons parlé p. 7, et qui était bien disposée pour établir un camp, car les eaux l'entouraient de trois côtés.

⁴ Herimansum, probablement Hérimont (Voyez p. 8). Ce nom aura été latinisé par Jacques de Guyse, dont les manuscrits sont en latin.

⁵ En langue flamande, qui est une langue teutonne, la décomposition du mot "Griwardrie" nous donne Greus, Limite, et Waard, terre desséchée.

C. FORMATION DE LA COMMUNE.

Quelque temps après l'établissement de ces colonies sur notre sol, l'on vit s'élever une chapelle au centre du village et Wiers fut érigé en paroisse. L'existence de cette chapelle est constatée dans un diplôme daté de Villettri le 4 avril 1183.

A cette époque, où la féodalité avait pris un si grand développement, un chevalier, en récompense de ses bons services envers son suzerain, aura été investi de la terre de Wiers, Comme conséquence de cette donation, un château fort y fut construit sur le bord des eaux et une agglomération se forma bientôt autour du manoir. Les serfs attachés à la glèbe y établirent leurs demeures, des fermes seigneuriales y furent créées. En même temps, le territoire fut sillonné De route. Dont les unes se dirigeaient vers la chapelle paroissiale ; les autres, plus importantes, convergeaient vers la forteresse¹. En un mot, le village de Wiers était formé.

Pour terminer ce chapitre, il ne nous parait pas sans intérêt de faire connaître les variantes qui ont altéré successivement le nom de notre localité. On trouve *Wières*, en 1152, dans un diplôme de Nicolas, évêque de Cambrai ; en 1186, dans la liste des paroisses du Hainaut publiée par Jacques de Guyse (manuscrit de Valenciennes) ; en 1262, dans une bulle du pape Urbain IV. - *Wiées*, en 1186, dans la liste des paroisses du Hainaut de Jacques de Guyse (manuscrit de Paris). - *Wierez*, en 1191, dans une bulle du pape Célestin. - *Wihières*, en 13690, dans la chronique de l'abbaye de Saint Denis-en-Broqueroie². - *Wirez*, en 1405, dans un manuscrit émanant des mayeur et échevins de Wiers. - *Wyères*, à partir de l'an 1480 ; cette dernière orthographe se conserva jusque vers l'an 1700 ; à partir de cette époque, l'orthographe actuelle : *Wiers*, fut adoptée insensiblement.

¹ Le centre du village et les environs du château formaient alors deux agglomérations bien distinctes. En effet, jusqu'au siècle dernier, dans les ordonnances émanant du Gouvernement, notre commune se trouve toujours désignée sous le nom de "*commune de Wiers et Le Biez*".

² Chotin. - *Etudes Étymologique*, p. 489.

II. TOPOGRAPHIE.

1. BORNES.

La commune de Wiers, située à 5 k. Ouest de Péruwelz, 17 k. Sud-Est de Tournai et 36 k. Ouest de Mons, est bornée au Nord par Callenelle et Brasménil ; au Nord-Est, par Brasménil (Gros-mont) et Roucourt ; à l'Est par la ville de Péruwelz ; au Sud-Est, par les territoires de Vieux-Condé (Rengies) et d'Hergnies (Grimaumez) ; au Sud, par la commune d'Hergnies ; au Sud-Ouest, par Flines-lez-Mortagne (hameau de La Boucaude) ; à l'Ouest et au Nord-Ouest, également par la commune de Flines (hameaux de Legies et de Rouillon.)

2. SUPERFICIE.

Wiers comprend une superficie de 125 hectares 58 ares 60 centiares, divisée comme suit :

	h	a.	c.
Terres arables, jardins et terrains bâtis	974	54	70
Prairies, pâtures et vergers	224	54	80
Terrains plantés, bois, aunaies, etc.	22	98	30
Chemins, ruisseaux, canal, cimetièrre, etc.	33	16	20
Mares et Étangs	2	34	60
TOTAL	1257 h	58 a	60 c.

3. DESCRIPTION.

Le territoire de Wiers forme une belle plaine légèrement ondulée. La Verne, qui l'arrose de ses eaux limpides, laisse derrière elle une large bande de prairies qui rend le paysage agréable en rompant la monotonie de cette vaste plaine.

Le mont de la Garenne, qui dresse au Nord sa masse imposante, est le point le plus élevé de la commune. Son altitude est de 47 mètres.

De là, la plaine se déroule sur un plan qui s'incline légèrement jusqu'à Vergne, où le sol n'a plus que 18 mètres d'altitude.

Après le mont de la Garenne, les principaux points culminants de la commune sont :

Champ Delmotte	35 m
Pont de Grosmont	33,35 m
Champ de Rengie	33 m
Champ de Gourgues	33 m
Mortier au Quesne	29 m
Champ de Vergne	24 m

Le sol de la commune est généralement sablonneux ; on y rencontre cependant quelques argiles douces.

Wiers comprend cinq hameaux :

1. Gourgues
2. La Croix.
3. La Garenne et Grosmont.
4. Rengies.
5. Vergne.

Ces hameaux sont eux-mêmes subdivisés en sections dont nous parlerons dans une revue particulière sur chaque hameau.

III. HYDROGRAPHIE

La Commune de Wiers est arrosée par deux ruisseaux principaux, nommés Verne. *La Verne Orientale* ou *Verne d'Hergnies* et *la Verne Occidentale* ou *Verne de Wiers*.

La Verne d'Hergnies vient de Basècles, traverse Péruwelz et fait la séparation de la commune de Wiers avec celle de Vieux-Condé et d'Hergnies (France). Aux Rivages, ce ruisseau se divise en deux branches : l'une canalisée vers 1850, entre en France et continue son cours sur le territoire d'Hergnies, en se dirigeant vers le hameau de la Boucaude ; l'autre branche, portant le nom d'e *Fausse Verne*, fait la limite entre la Belgique et la France jusqu'à sa jonction avec la Verne de Wiers entre les Rivages et le Plantis.

La Verne de Wiers, formée à Bury par la réunion de plusieurs ruisseaux, passe entre Brasménil et Roucourt et descend vers Wiers, en séparant les hameaux de Verquesies (Péruwelz) et de Grosmont (Brasménil). Elle traverse alors le village de Wiers, où elle fait mouvoir un moulin. Ensuite, elle se dirige vers les Rivages, où, après s'être unie à la fausse Verne, elle fait la séparation de la France et de la Belgique. Au hameau de la Boucaude, elle se jette dans la Verne d'Hergnies, laquelle, après avoir servi de limite entre les communes d'Hergnies et de Flines, va marier ses eaux à celles du canal du Jars (déversoir de l'Escaut).

On remarque encore à Wiers, comme ruisseau principaux :

1. *L'Ourseau*, qui prend sa source dans une fontaine située près de la ferme Lacquemane, mais n'acquiert ce nom qu'à son entrée en France, c'est-à-dire à son arrivée sur le territoire de l'ancienne seigneurie d'Oursel, va se jeter dans le canal du Jars, à l'endroit où celui-ci s'unit à l'Escaut. Sur le territoire belge, ce ruisseau n'a plus de nom particulier, mais le siècle dernier on le trouve mentionné sous le nom de *rieu de l'Ecluselle*.

2. *La Calonne*, qui vient de Callenelle, fait d'abord la limite entre les communes de Wiers et de Callenelle, puis entre celles de Wiers et de Flines et va se perdre à Rodignies, où elle se jette dans l'Ourseau.

Le siècle dernier, on voyait plusieurs écluses ou vannes établies sur la Verne de Wiers. L'une se trouvait près du pont du Tordoir ; une autre, placée derrière la brasserie actuelle de M. Saligot, avait été construite par Gaspard Gobert en 1696, aux frais de la commune ; cette dernière servait sans doute à prévenir les inondations auxquelles le Bas-du-Pont était exposé.

Il y avait aussi des écluses non loin du château du Biez. En dernier lieu, elles étaient à l'usage de la brasserie du château.

On trouve aussi dans notre commune, beaucoup de marnières abandonnées aujourd'hui converties en mares ou fosses. Ces fosses furent creusées jadis pour extraire la marne qui servait à cette époque à fumer les terres. Nul ne pourrait préciser la date à laquelle remontent ces excavations ; aux XV^e siècle, on en mentionne déjà l'existence¹. Plusieurs de ces mares alimentent des ruisseaux ou rieux assez importants, tels que le rieu des Ladres et le rieu des Pierres.

Le nord de la commune est traversé par le canal de Pommeroeul à Antoing, creusé en exécution d'un arrêté royal du 24 avril 1823, à l'effet d'épargner au commerce belge les droits de douane payés jusqu'alors à la France, pour traverser une partie de son territoire par Condé.

Ce canal prend naissance à celui de Mons, à 700 mètres en amont de l'écluse de Malmaison, et va aboutir à l'Escaut, à 2500 mètres en amont de l'écluse d'Antoing. Son développement est d'environ 25 kilomètres, De niveau avec celui De Mons à Condé à son origine, il s'élève sur une longueur d'environ trois lieues, à la hauteur De neuf mètres au-dessus de son point de départ. Ce point culminant se trouve à Grand'Camp ; l'eau y arrive au moyen de cinq écluses d'un mètre 80 centimètres de chute. Il descend vers l'Escaut à l'aide de huit écluses dont les sept premières ont deux mètres de chute et la dernière 2 mètres 50 centimètres.

Les eaux coulent sans intermédiaire du canal de Mons jusqu'à la première écluse ; là, elles sont dérivées par un canal latéral et parallèle vers la 4^e écluse, où elles sont élevées à la hauteur de 9 mètres et demi par des pompes à vapeur ; une rigole les conduit au bief de partage.

¹ Ces mares s'appelaient parfois mortiers, comme le *Mortier Lambiez*, les *Mortiers Alots* et aussi le *Mortier-au-Quesne*, que l'on n'appelle plus ainsi, mais qui a donné son nom aux terres avoisinantes.

A côté de chaque écluse, dans le but de ménager l'eau, on a pratiqué un réservoir économisant un tiers de l'éclusee ; l'écluse contre l'Escaut en a deux.

Les travaux de cette voie hydraulique (terrassements, écluses, pompes à vapeur, ponts, ponceaux) ont coûté 1930000 florins des Pays-Bas ¹. L'achat des terrains et les indemnités ont occasionné une dépense de 370000 florins ².

Ce canal fut inauguré le 13 juin 1829. Sur le territoire de Wiers, il comprend une superficie de 6 hectares, 76 ares, 69 centiares. A l'époque de sa construction, un pont-levis fut établi à Gourgues pour relier les communes de Wiers et de Callenelle. Celui de Grosmont, qui unit Wiers à Brasménil, ne fut construit qu'en 1859.

¹ Le florin des Pays Bas avait la valeur de 2 francs 11 centimes.

² Petit. - Histoire de la ville de Péruwelz, pp. 38 et 39.

IV. VOIES DE COMMUNICATION.

La plus ancienne route de Wiers est probablement la chaussée de Tournai à Condé, dont l'existence est peut-être antérieure à celle de la commune elle-même.

Les autres voies de communication ont une origine plus moderne ; elles ne s'acquirent une certaine importance, pour la plupart, qu'après la destruction du château du Biez, en 1478. en effet, il est reconnu que les chaussées reliant notre commune aux villes et forteresses voisines, avaient pour centre le château.

La route de Péruwelz, que l'État vient d'acquérir, est aussi très récente ; on remarque très bien que c'est un embranchement rattaché à l'antique chaussée de Tournai à Condé ; d'ailleurs, la ville de Péruwelz n'ayant qu'une médiocre importance aux siècles derniers, n'était unie aux communes limitrophes que par des chemins plus ou moins praticables.

En 1710, Wiers n'avait aucun chemin pavé, excepté peut-être quelques bouts près de l'église ; l'entretien des chemins vicinaux incombait aux propriétaires des terrains adjacents.

Le centre de la commune fut pavé Vers cette époque et quelques temps après, l'on obtint une autorisation de l'Empereur, datée du 29 avril 1723, pour percevoir un droit de chausséage d'un patard au chariot et charrette chargés ; d'un liard au cheval chargé et de quatre deniers à chaque bête à corne, à la charge des étrangers traversant le village.

En 1788, les habitants de Wiers obtinrent après une enquête faite par les Etats du Tournaisis, le pavage de la rue de Sondeville, à partir de l'embranchement du chemin de l'Arbre jusqu'à celui des chemins du Rieu des Ladres. Ces travaux étaient réclamés, à cause du mauvais état de ce chemins dont se plaignaient amèrement les intéressés.

Les autres travaux de pavage ne s'effectuèrent qu'à partir de 1835. Depuis quelques années. de nouvelles voies de communication ont été établies sur notre territoire ; nous allons nous permettre d'en dire un mot.

En 1859, une route nouvelle fut établie à Grosmont pour relier Wiers à Brasménil, séparés depuis la construction du canal.

En 1862, la compagnie houillère en construisit une à ses frais pour unir Vergne à Wiers. Ce Chemin fut acheté plus tard par la Commune.

En 1880, une route fut aussi établie à Vergne afin de relier en ligne directe les communes françaises de Flines et d'Hergnies.

Si de nouvelles voies de communication ont été construites, par contre d'anciennes routes ont été supprimées :

D'abord, les grandes chaussées aboutissant au château du Biez furent abandonnées après l'exil des seigneurs et disparurent peu à peu. Parmi celles qui subsistèrent encore quelque temps, on remarque la route du Biez à Condé, qui existait encore en 1650. Deux tronçons de l'antique chaussée de Roucourt se voyaient encore le siècle dernier. L'un, remplacé aujourd'hui par un sentier, dit le *Sentier du Major*, était connu sous le nom de *chemin Delpré* et fut supprimé vers l'an 1700. L'autre, qui était la continuation de la ruelle Delpré vers la brasserie actuelle de M. Saligot, s'appelait en 1650, *chemin du Tordoir*, et en 1750, *ruelle du Cul du Sac*. Vers 1840 il était remplacé par un sentier, lequel aujourd'hui a disparu.

Sur la fin du siècle dernier, le chemin principal qui conduisait au Hameau de la Croix, en prenant naissance près des Étangs du Moulin, fut aussi supprimé sur le Bourdaubure.

La construction du canal amena de plus, la suppression de différents chemins et sentiers unissant la commune de Wiers à celle de Brasménil.

Le chemin de fer de Tournai à Mons, passe sur le territoire de Wiers où il traverse le canal de Pommeroeul à Antoing ; il fut mis en circulation en 1869. Des propositions assez sérieuses avaient été faites, pour mener cette voie ferrée par le centre de la commune afin d'y ériger une station ; certains obstacles empêchèrent la mise à exécution de ce projet. Cependant, en haut lieu, on s'occupe tout particulièrement de notre commune et la sous-perception des poste, créée il y a quelques années, nous a amené l'établissement d'un fil télégraphique reliant le village à la gare de Callenelle,

Le chemin de fer de Péruwelz à Anzin, coupe aussi un coin de notre territoire à Rengies.

V POPULATION.

Au XV^e siècle, Wiers avait 110 feux ¹. Dans une assiette de feux et cheminées de l'an 1684, nous trouvons 213 feux, répartis comme ci-dessous :

1. Centre du village	64
2. Griwardrie et Croix (non compris le château)	50
3. Gourgues et Bois-à-Plancques	35
4. Bruffayt (Garenne)	33
5. Rengies et Folquin	22
TOTAL	213 feux ²

La population de la commune de Wiers, qui s'élevait à environ 1500 âmes en 1600, resta presque stationnaire jusqu'en 1750.

En 1786, notre village avait 305 feux et une population de 1805 habitants, ainsi divisée³ :

1. <i>Centre du village</i>		
467 habitants dont	311 communiantes et	156 enfants
2. <i>Griwardrie et Croix</i>		
474	289	185
3. <i>Rengies</i>		
301	173	128
4. <i>Garenne</i>		
285	164	121
5. <i>Gourges</i>		
278	171	107
TOTAUX		
1805 habitants dont	1108 communiantes et	697 enfants

En l'an X de la République ⁴, Wiers avait 2436 habitants

en 1810, 2390

en 1820, 2490

en 1830, 3004

en 1840, 3297

en 1850, 3122

en 1860, 3470

en 1874, 3742 ⁵

Au recensement du 31 décembre 1880, la population était de 3874 habitants, savoir :

1. Nés dans la commune :	3198	1657 Hommes	1541 femmes
2. Nés dans une autre commune belge	532	248	284
3. Nés à l'étranger	144	68	76
TOTAUX	3874	1973	1901

Population en 1887 : 3805 habitants.

¹ Dubuisson. - *Mémoire sur le Hainaut*. (Bibliothèque publique de Mons)

² Il est à remarquer qu'il existe des omissions dans cette liste de feux ; les maisons pauvres, qui n'était pas imposées, auront sans doute été négligées dans ce dénombrement.

³ D'après un recensement ordonné par l'empereur Joseph II, le 9 mai 1780 et publié à Wiers, le 25 juin suivant, par les bailli, maieur et échevins de la commune.

⁴ A partir de cette date, le hameau de Vergne est compris dans la population.

⁵ Petit. - *Histoire des communes du canton de Péruwelz*, p. 67

FAMILLES.

Avec l'aide des Registres de naissances¹ et avec d'autres renseignements recueillis dans divers manuscrits, nous avons fait une étude très sérieuse, sur les familles établies actuellement à Wiers. Nous résumerons ici quelques données tant sur leur origine que sur l'époque où elles vinrent se fixer dans notre commune.

La plus ancienne des familles actuelles de Wiers, paraît être la famille Bourdon ; en effet, Collart Bourdon est cité comme maieur en 1405.

Vers l'an 1500, nous rencontrons les Capette, Carlier², Duwelz et Taverne³.

En 1520, Dubois et Dupriez ou Dupryet⁴.

En 1540, Cornu et Grard⁵.

En 1560, Delvaux ou Delevault⁶ et Durieux

En 1570, Donnet ou Donnez ou Donné et Ravez.

En 1580, Audeval ou Odeval ou Audevart et Delwarde ou Delewarde, originaire d'Ath.

En 1600, Delcourt ou Delecourt et Legrand, tous deux également originaires d'Ath.

Outre les familles déjà citées, nous trouvons dans les registres de baptêmes de 1612 à 1634 : Beudin, Boutaine ou Boutehaisne, Noisiez, Quiévy, Saligot ou Sarigot et Vincent ou Vinchent.

TABLEAUX des Familles arrivées à Wiers depuis l'an 1650 jusqu'à la Révolution française, avec la date du 1^{er} baptême, le nom et le lieu d'origine

1681	Bury ou De Bury	
1704	Bataille	
1677	Caudron	
1728	Delguste	Blaton
1711	Delvigne	
1718	Demasy	Bury
1675	Descamps	
1676	Devaux	
1717	Druart	
1706	Dugautier ou Dugaucquier	
1706	Frappart	Hergnies
1709	Gransart	
1678	Hecq ou Hecque	Fresnes s/Escaut
1700	Jonniaux	Pommeroeul
1703	Lacquemans	Landas
1695	Levêque ou Levesque	
1681	Liénard ou Liesnard	Marly-les-Valenciennes
1695	Maillez	
1682	Marlier	
1684	Mercier	
1683	Minet ou Maisné	

¹ Les registres de naissances déposés à la maison communale, ne sont pas antérieurs à l'an 1612, et encore y trouve-t-on des lacunes assez nombreuses.

² Il y a encore deux autres familles de Carlier : Ceux de Rengies sont venus en 1695, de Verquesies, alors paroisse de Roucourt et ceux de la Garenne, en 1766, de Roucourt.

³ Quoique les Taverne soient venus d'Audemetz vers 1725, il paraissent cependant être descendus de ceux-ci.

⁴ Il y a encore à Wiers deux autres familles de Dupriez : les Dupriez (Mollet) venus de Chapelle-à-Oye en 1758 et les Dupriez (brasseur) venus d'Hergnies en 1795.

⁵ Anciennement le mot Grard était quelquefois employé comme prénom. Ce paraît être une abréviation de Gérard. Nous tenons à faire cette remarque, parce que les Grard de Wiers ont depuis longtemps la manie d'altérer cette orthographe primitive. Il en est même parmi eux qui dénaturent leur nom jusqu'à devenir GRAS !

⁶ Même remarque pour les Delvaux que pour les Taverne. Les Delvaux, venus de Péruwelz en 1728, étaient originaires de Wiers à une époque plus reculée.

1713	Picavez	Lille (environs)
1690	Réal ou Royal	Vezon
1715	Ségard	Cambrai
1732	Sinaf ou Sénave	
1687	Tellier	Valenciennes (environs)
1680	Tornu ou Tournu	
1677	Triviàrc	
1697	Vivier	
1727	Waroux	

4. -De l'an 1730 à 1760

1734	Bouteillez ou Boutilliez	
1753	Bréban	Antoing
1733	Calonne	Bernissart
1733	Causiaux	Hergnies
1743	Defernez	Macou
1702	Degallaix	Vezon
1757	Degand	Ellignies-St-Anne
1753	Delcuignies	Baugnies
1750	Delforterie	Givet
1742	Herbot ou Herbaut	Bury
1759	Hornebecq	Bury
1752	Huant ou Huon	St-Amand
1744	Liétard ¹	Vieux-Condé
1735	Loiselet	Raismes (ou environs)
1761	Lorthioir	Landas
1744	Mars	Grosmont
1759	Michel (Gône)	Grosmont
1749	Vilain	Roucourt

5. - De l'an 1760 jusqu'à la Révolution

1765	Barbieux	Laplaigne
1780	Bertand	Grosmont
1777	Brouillard	Bernissart
1770	Defresnes	Herquegies
1789	Delcroix	Landas
1770	Deplus ²	Brasménil
1779	Dumont	Maubray
1782	Dupas	Hergnies
1774	Forrière	Fresnes s/E
1766	Harnétiaux	Hergnies
1778	Homerin	Roucourt
1764	Lebrun	Wasmes
1781	Leclercq	Grosmont

¹ Cette famille pourrait bien descendre d'une famille très ancienne de Wiers, disparue vers 1600 ou 1650, cette famille serait revenue ici après une émigration d'un siècle.

² Même remarque que pour la famille Liétard.

1776	Lelong	Wasmes
1771	Lepois	Flines
1777	Loin	Lucheux (France)
1772	Michel (Gourgues)	Antoing
1768	Moriaux	Pipaix
1782	Paul	Roucourt
1771	Pottiez	Lignette alors Willaupuis
1771	Rosiaux	Hergnies

Les documents nous faisant défaut, nous n'avons pu recueillir que bien peu de renseignements sur les familles de Vergne, ce hameau, avant la Révolution, ressortissant à la paroisse de Flines.

Nous pouvons affirmer, cependant, que ses familles les plus anciennes sont les Bleuez, Busière, Cessoie, Choquet, Delcuignies, Donnet, Farineau, Gahide, Mixe et Vilain.

En terminant ce chapitre, faisons une revue succincte des familles notables de Wiers, à différentes époques.

Nous trouvons en l'an 1400 : Bourdon, Burgait¹, Delescusielle, Deleson, Demaulde, Du Bruffayt, Lekeuz, Li Bonnete, Mollet², Piérin³ et Quart.

En 1500 : Boulenghier, meunier à Rengies ;

Bourdon, fermier des Chartreux⁴ ; Dauby, fermier à la Griwardrie ; Demaulde, brasseur à la Croix ; Dugardin ; Duwelz, fermier Delmotte ; Espagnault, Horin⁵, Lemonnier ; Liégeois, fermier à Rengies ; Mollet, Piérin, Rutteau, fermier à la Griwardrie ; Taverne, Tieffrie et Wasteau.

En 1600 : Belmand, fermier à Vergne (ferme Maillez) ; Carlier, fermier à la Griwardrie ; De Fromont, fermier au Bois-à-Plancques ; Delaulnoit, fermier au Cocqueraumont⁶ ; Delguste, Delvaux ; Despretz, fermier au Bois-à-Plancques ; Delwarde, fermier au Vert-Velu ; Dumont, brasseur ; Durot ; Durieux ; François, fermier à la Lothière et aussi fermier Delmotte ; Fucheau⁷ ; Leghay, fermier en face de l'église ; Lekimpe ; Liégeois, fermier à Rengies ; Liétard, Fermier sur la place ; Payelle⁸ ; Rutteau, fermier à la Griwardrie ; et Taverne.

Pour les époques postérieures, on pourra se renseigner, en consultant, au chapitre AGRICULTURE, la liste des principaux fermiers de Wiers, en 1685 et en 1775.

¹ On voit encore à la Garenne un champ de ce nom.

² On appelle aujourd'hui encore planche Mollet, une planche jetée sur la Calonne aux près de Gourgues.

³ Il y a encore à Gourgues, un endroit appelé : jardin Piérin.

⁴ La ferme des Chartreux, démolie au XVII^e siècle, se trouvait à la Griwardrie. La pâture des Chartreux se composait de l'héritage de la maison de Me veuve Adolphe Loin et des terres avoisinantes. La ferme se trouvait peut-être de l'autre côté du chemin, c'est-à-dire sur l'emplacement actuel de la maison de M. Joseph Delcourt-Pottiez.

⁵ Il y a au Fort Talon un champ appelé *l'Enclos Horin*.

⁶ Le cocqueraumont est la ferme appartenant actuellement à M. Lacquemane. - D'après Chotin, Etudes Etymologique. Article Moutier. P. 121, *Cocqueraumont* signifie *Mont du tombeau*. Or M. Lacquemane nous assure qu'en fouillant le sol autour de sa ferme, on y trouve quantité d'ossements dont il ne connaît pas la provenance. Nous laissons à d'autres plus compétents que nous le soin d'éclaircir ce mystère.

⁷ Un champ à Gourgues, porte encore le nom de *bonnier Fucheau*.

⁸ La famille Payelle a donné son nom à la planche placée sur la Verne, entre Rengies belge et Rengies français. Les prairies contiguës à cette planche portent aussi le nom de prés Payelle.

VI SEIGNEURS.

1 & 2. - Maisons de Vergnies & d'Antoing.

La plus ancienne famille du Biez paraît être la famille de Vergnies ou de Vergne. On trouve Robert, seigneur de Vergnies ou de Vergne, vers 1260.

Baudry, baron de Roisin, banneret du Hainaut, épousa Mahaut de Vergne ; il fut enterré avec son épouse dans l'église des Cordeliers de Valenciennes¹. Voici leurs épitaphes :

Chy gist Sire Bauldry, seigneur de Roisin, chevalier banneret, qui mourut l'an 1313, le lendemain du jour de S^t Luc, évangéliste. Et Dame Mahaut de Vierne, sa femme, qui trespassa l'an 1312 en Octobre

Armoiries - La maison de Vergne portait : de sable au lion d'argent.

Robert de vergnies eut une fille du nom de Béatrix, qui épousa Jean d'Antoing, seigneur de Bury, fils De Hugues III, seigneur d'Antoing et d'Epinoy, et de Marie de Cysoing.

En 1284, Hugues V, dit *le Jeune* seigneur d'Antoing et d'Epinoy, prévôt de Douay, nomma Jean d'Antoing, pour son exécuteur testamentaire².

Armoiries - La maison d'Antoing portait : de gueules, au lion d'argent armé et lampassé d'or.

Du mariage de Jean d'Antoing et de Béatrix de Vergne, naquit Isabeau d'Antoing, qui fit passer la seigneurie du Biez dans la maison De Werchin, par son mariage avec Gérard de Werchin, sénéchal de Hainaut.

3. - Maison de Werchin.

La maison de Werchin était issue de Guillaume de Hainaut, seigneur de Château-Thierry, fils de Baudouin-le-Bâtisseur, Comte de Hainaut.'

La dignité de sénéchal, créée par Richilde, vers l'an 1080, était héréditaire dans cette maison.

Les de Werchin faisaient partie des 26 bannerets du Hainaut. Lorsque le comte entrait en campagne, soit pour repousser l'ennemi envahissant les frontières, soit pour aller combattre à l'étranger, les 26 bannerets devaient se tenir prêts à le suivre et retenir sous leurs bannières tous les nobles qui en dépendaient³.

ARMOIRIES. - Les de Werchin portaient : d'azur, billeté d'argent, au lion de même, couronné, armé et lampassé d'or.

I. - Gérard de Werchin et de La Longueville, sénéchal de Hainaut, épousa Isabeau d'Antoing, dame du Biez ; il se distingua au siège de Cambrai en 1337, où il commandait un corps de troupes dans l'armée de Jean de Hainaut⁴. Il mourut en 134? ou 1340, à la suite d'un tournoi donné à Mons par Guillaume II, comte de Hainaut. Il avait donné à sa femme la disposition de son hôtel joignant au cimetière de St Germain, à Mons ; cette dame, en 1347, y fit bâtir une chapelle, qu'elle dédia à sa patronne ; l'an 1516, on y érigea une paroisse qui est celle de Ste Elisabeth⁵.

Isabeau d'Antoing mourut en 1354 et fut inhumée auprès de son mari, dans l'église de St Paul à Valenciennes.

De leur mariage est issu :

II. - Jean de Werchin et de la Longueville

sénéchal de Hainaut, seigneur du Biez et, châtelain de Mortagne ; il épousa Jeanne, héritière de Walaincourt et Cysoing.

¹ Bernier, - *Histoire de la seigneurie de Roisin*, pp. 26 et 39.

² Vinchant, - *Annales du Hainaut*, p. 354.

³ De Bruyne, - *Histoire du Hainaut*, t. II, p. 74.

⁴ Bernier, - *Dictionnaire biographique du Hainaut*.

⁵ De Boussu, - *Histoire de la ville de Mons*.

Jean de Werchin fonda en 1374, le couvent des Chartreux de Chercq-lez-Tournai, dans un endroit appelé : *Mont des Martyrs*. Ce couvent, qu'il avait doté de ses biens et qui servit plus tard de lieu de sépulture aux sénéchaux de Hainaut, fut détruit par les Gueux, le lundi 16 décembre 1566¹.

Jean de Werchin avait aussi fondé, dans son château du Biez, une chapelle dont il obtint la collation de Dom Etienne de Warelles, abbé de St-Ghislain, le 20 mai 1369 ; il créa en outre dans l'église de Wiers deux chapelles dont le pape Urbain V lui accorda aussi la collation.

III. - Jacques, fils de Jean, seigneur de Werchin, La Longueville et Walaincourt, sénéchal de Hainaut, béeur de Flandre, châtelain de Mortagne, prit une part glorieuse aux luttes engagées entre Louis de Macle et les communes flamandes révoltées, ayant pour chef Philippe Van Artevelde. En effet, en 1379, Albert, régent du comté de Hainaut, ayant permis à ses chevaliers de secourir le comte de Flandre contre ses sujets révoltés, Jacques de Werchin, Gauthier d'Enghien, et d'autres chevaliers levèrent des troupes et se firent remarquer dans cette lutte par leur bravoure.

Jacques, de Werchin fut dépossédé de la terre de Mortagne en 1380, par le roi de France Charles V, Voici à ce sujet comment s'exprime Froissart ² : "*Le connétable Bertrand du Guesclin étant décédé, le roi Charles de France nomma pour son successeur le sire de Couchy auquel il donna la terre de Mortagne, entre Tournai et Valenciennes, dont fut déporté Jacques de Werchin, le jeune sénéchal du Hainaut, qui tenait cette terre par succession de son père qui en avait été le seigneur pendant bien longtemps.*"

Jacques de Werchin, nous dit encore Froissart, était à la tête de ceux qui tenaient la campagne contre les Gantois et était le plus hardi ; il allait contre les barrières pour se battre et s'emparait des arbalètes qu'il trouvait pendues aux portes.

Jacques de Werchin ne trouva pas la mort dans la campagne de Flandre, comme nous l'avons cru ; ici encore nous citerons un extrait des chroniques de Froissart : "Un jeune sénéchal du Hainaut, chevalier de grande volonté, nommé Jacques de Werchin, eut fait un vaillant homme s'il eut vécu plus longtemps, dit Froissart, mais il mourut jeune, sur son lit, au château du Biez, près de Mortagne, ce qui est très malheureux."

Il avait épousé Jeanne d'Enghien, dame de Flageulles qui mourut le 22 avril 1405. De cette union étaient nés : 1. Jean, 2. Jeanne et 3. Philippote.

IV. - 1. Jean de Werchin et de la Longueville, sénéchal de Hainaut, seigneur de Walaincourt et Cysoing, épousa Marguerite de Luxembourg.

Ce seigneur était très renommé pour son courage. Ses exploits ont été célébrés par tous les chroniqueurs de son temps.

En 1300, à la tête de la noblesse hennuyère, il suivit le comte de Hainaut, Albert de Bavière, dans l'expédition qu'il avait entreprise contre les Frisons. Jean de Werchin se distingua beaucoup dans cette guerre qui amena la conquête de la Frise.

A cette époque, la chevalerie recherchait dans les joutes et les tournois l'occasion de déployer sa bravoure, La carrière noble et aventureuse de Jean de Werchin, est remplie de faits d'armes de ce genre. On peut voir dans Vinchant³ la lettre de défi, adressée en 1402, par Jean de Werchin, aux chevaliers de France :

A tous chevaliers et escuyers. gentilhommes de nom et d'armes sans reproche.

Je, Jehans de Werchin, chevalier, sénéchal de, Haynault, fait asçavoir à tous, à l'ayde de Dieu et nostre Dame, de Mr St Georges et de ma dame, seray le premier dimanche d'août prochain venant à couchi ; si je n'ay loyal essoine prest pour lendemain faire les armes que cy après sont escriptes, par devant mon très redouté seigneur, Monseigneur le duc d'Orléans, lequel m'a accordé la place ; s'il est adoncq, gentilhomme que dessus est dit en ladite ville, qui accomplir les me voeille,

En 1415, un grand nombre de chevaliers du Hainaut, parmi lesquels on remarquait Jean de Werchin, allèrent au secours de Charles VI, roi de France, en guerre avec Henri V, roi d'Angleterre.

¹ Le château de M. le baron Lefebvre, à Chercq, est construit sur l'emplacement de l'ancienne Chartreuse. Ce couvent possédait à Wiers une ferme ou un fief de 22 bonniers qui lui avait été donné sans doute par son fondateur. La ferme des Chartreux fut donnée au couvent de Chercq par Maître Thierry de la Hamaide, bailli de Wiers. Cette ferme qui se trouvait à la Griwardrie, ayant été détruite ou démolie au XVIIe siècle, le fief des Chartreux fut annexé à la ferme de Coque- raumont, habitée actuellement par M. A. Lacquemane.

² Edition de Kervyn de Lettenhove, t. IX, pp. 237 et 238.

³ Vinchant, - *Annales du Hainaut*, t. III, p. 333, de Bruyne, - *Histoire du comté de Hainaut*, t. II, p. 12.

Les troupes ennemies se rencontrèrent le 25 octobre dans les plaines d'Azincourt, où les Anglais remportèrent une éclatante victoire. Bon nombre de chevaliers hennuyers périrent dans cette bataille ; le sénéchal de Hainaut y trouva aussi la mort. Il fut inhumé auprès de sa famille, dans l'église, de la Chartreuse de Chercq, et l'épithaphe suivante fut gravée sur sa tombe :

*Chy gist hault et noble baron
 Qui en soit valait un lion.
 Et en cœur fu de tout bien plein
 S'en doigt des bons être bien plaint.
 Ce corps qui tourne en pourriture !
 Qui dessous cette sépulture ?
 C'est Jehan, seigneur de Werchain.
 Oncques, ne monta sus rouchain.
 En Hainaut, home meilleur que ly ;
 En son temps à la mort failly,
 Devant elle a pris terme court.
 Ly, qui seigneur de Valaincourt,
 De Chysoing, de Longueville
 Est, hélas ! moins que terre vile !
 Sénéchal de Hainaut estait
 Et seigneur du Biez ; et portait
 D'azur, au lion d'argent fin
 Billeté ; or, fut mis à fin
 Et paya de la mort le sens
 Mil quatorze et quatre cens,
 A la bataille d'Azincourt
 Qui de ses vrais amis sans secours,
 Mourut, sans longue attente
 En la sainte gloire vaillante ¹.*

Jean de Werchin étant mort sans enfants, avec lui s'éteignit la première maison de Werchin.

2. Jeanne, sa Soeur, mourut aussi sans postérité².

3. Philippe ou Philippotte, devint par la mort de ces derniers, unique, héritière de Werchin, La Longueville, Walaincourt et Cysoing. Elle était mariée à Jean de Barbençon, Seigneur de Jeumont, grand bailli de Hainaut, par lequel la terre du Biez et le titre de sénéchal de Hainaut entra dans la maison de Barbençon.

4. - Maison de Werchin-Barbençon.

ARMOIRIES.- La maison de Barbençon portait : D'argent à trois lions de gueules, couronnés et armés d'or.

La terre du Biez entra donc dans cette maison par le mariage de Philippotte de Werchin avec Jean de Barbençon, seigneur de Jeumont, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. De cette union était né :

I. - JEAN DE BARBENÇON, seigneur de Jeumont, La Longueville et Werchin, sénéchal de Hainaut, qui épousa Jeanne, héritière de Canny, Fagneulles etc.. Ils furent inhumés l'un et l'autre à l'abbaye de La Thure, à Solre-sur-Sambre, où l'on voyait leur tombeau au milieu du chœur de l'église avec cette inscription :

Chy gist les corps de hault, noble et puissant seigneur et dame : Monseigneur Jehan de Barbenchon, chevalier, senéchal de Hainaut, baron de Verchin et de Chisoing, premier Pair de Flandre, seigneur de Jeumont et de Wadelincourt, du Chasteller, des Ardennes, de Thy-le-Château, du Pont-à-Rosne, Recourt, Préalut, Villers-sire-Nicole, Blaregnies, Leval, Monceau, Hestrud, Merlemont, Tongre, Bauffe, Acrene, Buissenal, etc., qui trespasa en l'an M IIII^c LXX, le premier jour d'Août. Et Madame Jenne, Dame héritière de Canny, de Faignolles, de Warrennes, de

¹ Bulletin de la société historique et littéraire de Tournay, séance du 3 décembre 1858, t. VI, p. 92. - Notes de M. Decamp, ancien curé.

² En 1423, elle fonda un obit dont l'acte existe encore dans les archives paroissiales de Wiers.

*Quarempuel, Cuinchy, de Fresnes, de Ville, de Noene, du Mont-Notre-Dame, de Wiego, la Ferté, Winchy, Rocquigny, etc., son épouse, qui trespasa en l'an M IIIIC LX, à la fin du mois d'Avril.*¹

De leur mariage sont issus : 1. Jean, 2. Philippe (sénéchal de Hainaut) et 3. Jacques.

II.- JEAN, seigneur de Werchin. La Longueville, Jeumont et autres lieux, sénéchal de Hainaut, reprit le nom et les armes de Werchin, par ordre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à la fête de la Toison d'Or, en 1444. Il mourut en célibat en 1472.

III.- Jacques, son frère, seigneur de Werchin, la Longueville, Walaincourt et Jeumont, épousa Jacqueline de Mouy et devint la souche de la 2e maison de Werchin².

IV.- NICOLAS DE WERCHIN, sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing, 1^{er} béer de Flandre, seigneur de Jeumont et Walaincourt, épousa Yolenthe, fille de Jacques de Luxembourg et d'Isabeau de Roubaix³, était seigneur du Biez en 1486.

De ce mariage naquirent :

1. Pierre (qui suit : V).

2. Isabeau de Werchin, dame de Liètré et de Merlimont, qui épousa le 23 avril 1513, Jean II, baron de Trazegnies et de Silly, seigneur d'Hacquegnies et De Sepmeries, chevalier puis doyen de l'ordre de la Toison d'or⁴, fils De Jean I, sire de Trazegnies, grand amiral sous Maximilien et Philippe le Beau, capitaine général du pays et Comté de Hainaut, et de Sibille de Ligne

V.- PIERRE, seigneur de Werchin et de Jeumont, baron de Cysoing, marquis de Roubaix, sénéchal de Hainaut, chambellan de l'Empereur Charles-Quint, créé chevalier de la Toison d'or, au chapitre d'Utrecht, en 1546, épousa Hélène de Vergy, fille de Guillaume, seigneur de St Dizier, et mourut en 1553⁵. De son mariage était née Yolenthe, héritière de Werchin, du Biez, La Longueville, Walaincourt, Cysoing, Roubaix, et Richebourg, qui épousa en 1545, Hugues de Melun, Comte puis prince d'Epinoy, baron d'Antoing, fils de François de Melun, comte d'Epinoy baron Antoing, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, chambellan de Charles-Quint, connétable de Flandre et gouverneur de Tournai. Par ce mariage, la seigneurie du Biez et le titre de sénéchal de Hainaut, entrèrent dans la maison d'Epinoy.

5. - Maison d'Epinoy.

ARMOIRIES. - Les d'Epinoy portaient : D'azur à sept besants d'or, au chef de même. Leur cri de guerre était : *A moy Meulin.* Leur devise : *Virtus et honor*⁶.

1. - HUGUES DE MELUN, comte puis prince d'Epinoy, vicomte de Gand, baron d'Antoing, Bohain et Richebourg, seigneur de Wingleconnétable héréditaire de Flandre, chevalier de la Toison d'Or, fils de François de Meulun et de Louise de Foix entra en possession de la terre du Biez par son mariage avec Yolenthe de Werchin.

La châteltenie d'Epinoy qui avait été érigée en comté en faveur de son père, François de Meulun, par lettres de Louis XII, roi de France, du 25 novembre 1514, fut érigé en principauté en sa faveur par lettres de l'empereur Charles-Quint, de l'an 1545.

Hugues de Meulun mourut en 1553 et eut de son mariage :

1. Charles, mort en 1579.

2. Pierre (qui suit : II)

3. Robert de Meulun, prince d'Epinoy, chevalier de la Toison d'Or, plus connu sous le nom de marquis de Roubaix, gouverneur d'Arras, qui se distingua au siège de Bouchain en 1581. Il épousa Anne de Rolin, dame d'Aimeries et perdit la vie au siège d'Anvers en 1585

¹ Bernier. - Notice sur Barbençon, p. 27.

² Voyez Poplimont. - La noblesse belge, t. II.

³ Le 12 avril 1513, Nicolas de Werchin fonda dans l'église de Wiers, trois obits, dont un pour dame Isabeau de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg. Pour les décharger, il donna à l'église trois bonniers et demi de terres et prés, avec facilité pour ses héritiers de les retirer moyennant une rente de huit livres ; c'est ce que fit sa petite-fille Yolande de Werchin. Cette rente. établie sur le moulin, est aujourd'hui perdue (Notes De M. Decamp.)

⁴ L'ordre de la Toison d'Or avait été créé à Bruges, en 1429, par Philippe-le-Bon, à l'occasion de son mariage avec sa 3^e femme, Elisabeth de Portugal.

⁵ Il fonda dans l'église de Wiers des obits pour le repos de son âme et de celle de sa femme.

⁶ Bozière, - *La princesse d'Epinoy*, p. 13

4. Hélène de Melun, qui épousa Floris de Montmorency, seigneur de Montigny et de Leuze, chevalier de la Toison d'Or et gouverneur de Tournay. Ayant signé le Compromis des Nobles en 1566, ce prince périt sous le glaive en 1570, au château de Simancas, en Espagne. Il était frère de Philippe de Montmorency, comte de Hornes, décapité à Bruxelles avec le comte d'Egmont, le 5 juin 1568¹.

5. Marie de Melun, qui épousa le 1^{er} février 1584, Lamoral comte puis prince de Ligne, seigneur de Beloeil, nommé chevalier de l'ordre de la Toison d'Or en 1589, créé prince du St Empire le 20 mars 1601, capitaine et gouverneur de l'Artois en 1610. mort à Bruxelles le 5 janvier 1624, Marie de Melun mourut en 1634 et fut inhumée auprès de son mari, à Beloeil.

II. - PIERRE DE MELUN. prince d'Epinoy, comte d'Evreux, marquis de Richebourt, baron d'Antoing et de Werchin, chevalier de la Toison d'Or, sénéchal de Hainaut et gouverneur de Tournai, épousa le 2 juillet 1579, Philippine-Christine de Lalaing, fille de Charles, comte de Lalaing, baron d'Escornaix et de Montigny, seigneur de Wavrin et de Braele, sénéchal et amiral de Flandre, chevalier de la Toison d'Or et gouverneur du Hainaut².

Le 26 juillet 1581, dans une assemblée tenue à Amsterdam, les Etats-Généraux avaient prononcé la déchéance de Philippe II. Le prince d'Epinoy, antipathique au gouvernement espagnol, commandait l'armée des Etats et inquiétait beaucoup le Hainaut par ses sorties fréquentes.

Il avait déjà incendié plusieurs châteaux dont les seigneurs paraissaient dévoué au parti espagnol, entre autres ceux d'Hollain, de Merlin à Jolain et de Dossemmer à Templeuve ; il venait de s'emparer aussi des villes de Condé et de St-Ghislain, lorsqu'Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, résolut de se venger de l'audace de son gouverneur.

Profitant de l'absence du prince d'Epinoy, occupé avec une partie de ses troupes dans une expédition contre Graveline, le duc de Parme vint investir Tournay, avec une armée de 25.000 hommes, le 5 octobre 1581.

Contre son attente, cette ville résolut de lui opposer la plus vive résistance. La princesse d'Epinoy, Christine de Lalaing, aidée du seigneur d'Estrelles, lieutenant du Château, se mit à la tête des troupes demeurées dans la ville et attendit de pied ferme l'attaque des assiégeants. Cette attaque fut terrible et meurtrière. Deux fois les Espagnols s'élançèrent en bon ordre et en colonnes serrées sur les ruines d'un ravelin que leur artillerie venait de faire écrouler ; deux fois, ils furent repoussés avec perte, grâce surtout à la bravoure de la princesse d'Epinoy, qui, l'épée au poing, s'était élancée sur la brèche. Après trois jours d'un bombardement très vif, l'assaut fut livré à la place sur plusieurs points, mais l'ennemi fut encore victorieusement repoussé, cependant, quelle que fut la bravoure des assiégés, la résistance ne pouvait durer longtemps ; la ville se rendit le 28 novembre et obtint, grâce à la princesse d'Epinoy, une capitulation honorable.

Peu après, la princesse sortit de Tournay aux acclamations mêmes de l'armée du Roi, et en quelque sorte avec tout l'appareil d'un triomphe³.

Elle mourut à Anvers le 9 juin 1582, et fut inhumée dans l'abbaye de St-Martin. La ville de Tournai, reconnaissante envers cette héroïque princesse, lui a élevé une statue en 1863, Après la prise de Tournai, Pierre de Melun s'était retiré à Anvers ; par la suite s'étant brouillé avec les Etats-Généraux, il dut émigrer en France où il se remaria le 9 août 1586 à Hyppolite, fille de Jean, sire de Montmorency.

En 1574, il avait soutenu un procès contre les Etats du Hainaut pour son château d'Antoing ; il refusait de payer les impôts établis sur ce manoir, qu'il prétendait construit sur le territoire de la Flandre. A son départ pour la France, il céda le château ainsi que la baronnie d'Antoing à sa sœur Anne-Marie, épouse de Lamoral de Ligne. Ses autres biens furent confisqués par Philippe II, qui les donna à Robert de Melun, marquis de Roubaix.

- De l'union de Pierre de Melun et d'Hyppolite de Montmorency sont issus :

1. Guillaume (qui va suivre : III).

2. Hyppolite de Melun, qui épousa Philippe ; duc d'Aerschot et de Croy, comte d'Aremberg, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, sénéchal et chambellan héréditaire de Brabant ; mort à Madrid le 25 septembre 1640.

¹ D. Bruynt, - *Histoire du Hainaut*, t. II. Liste des chevaliers de la Toison d'Or.

² Bozière, - *La Princesse d'Epinoy*.

³ De Bruyne, - *Histoire du Hainaut*, t. II, pp. 288-292.

III. - GUILLAUME de MELUN, prince d'Epinoy, marquis de Richebourg, comte de Beusart, vicomte de Gand, seigneur de Roucourt et du Biez, grand d'Espagne, connétable de Flandre, sénéchal de Hainaut, lieutenant-Gouverneur et capitaine général du comté de Hainaut, gouverneur de Mons et prévôt de Douay, épousa en 1^{res} noces, le 17 octobre 1612 Marie-Mencie de Witthem, marquise de Berg-op-Zoom, comtesse de Walhain, dame de Braine-l'alleud, et en 2^{des}, le 3 novembre 1615, Ernestine-Claire-Eugénie d'Aremberg, fille de Charles de Ligne, comte d'Aremberg, baron de Zevenberg, et d'Anne de Croÿ, duchesse d'Aerschot et princesse de Chimay.

Du second mariage naquirent onze enfants, cinq fils et six filles ; tous furent baptisés au château du Biez.

En 1634, Guillaume de Melun dut émigrer en France. Il mourut à St Quentin, le 8 Septembre 1635. Son épouse, qui l'avait suivi sur la terre d'exil avec Claire, sa fille aînée, mourut au couvent des Dominicaines, à Abbeville, le 12 janvier 1653.

Parmi leurs enfants nous remarquons :

1. Claire de Melun, née le 26 août 1616, baptisée au château du Biez le 4 septembre, Par Bernard Robastre, curé de Wiers. Elle eut pour parrain son aïeul maternel, Charles de Ligne, comte d'Aremberg, baron de Zevenberg, duc d'Aerschot, pair de Hainaut, maréchal héréditaire de Hollande, et pour marraine l'Archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas, par procuration Anne de Croÿ, duchesse d'Aerschot, son aïeule maternelle¹.

En 1634, elle suivit sa mère en France et mourut au Couvent des Dominicaines d'Abbeville le 17 décembre 1652.

Vingt-deux ans après sa mort, on transporta son corps dans une maison nouvelle, que les Dominicaines venaient de faire bâtir. A cette occasion, son cercueil fut ouvert ; on trouva son corps et ses vêtements entiers sans nulle corruption, La couronne de roses et de romarin qu'on avait placée sur sa tête était à peine flétrie².

2. Ambroise de Melun, né le 18 novembre 1618, baptisé le 28 du même mois par Dom Amand De Par, abbé de St Amand. Il eut pour parrain le marquis Ambroise de Spinola, général des armées d'Espagne aux Pays-Bas et pour marraine la duchesse de Bournonville.

Il mourut sans alliance le 5 août 1641, des Suites d'une blessure reçue au siège d'Aire.

3. Anne de Melun, baptisée le 2 mars 1619³. Cette princesse, remarquable par ses vertus, consacra toute sa vie au soulagement des malheureux. En 1624, elle entra au chapitre de Ste Waudru à Mons, et bientôt sa grande affection pour les pauvres lui inspira le dessein de construire un hospice à Wiers, son village natal ; malheureusement, elle dut abandonner ce généreux projet, lorsque sa famille quitta son manoir et ses domaines pour chercher son salut et sa sécurité sur la terre étrangère. En 1649, Anne quitta les chanoinesses de Mons, et, après être restée un an auprès de sa mère à Abbeville, se retira en Anjou où elle fonda un hospice à Baugé, petite ville de cette province⁴. Son frère Guillaume, qui l'avait suivie dans son nouveau séjour, s'associa à sa noble entreprise et ne dédaigna pas de coopérer de son travail manuel à la construction de cet établissement. Par le dévouement de Mademoiselle de Melun, la ville de Baugé se vit bientôt dotée d'écoles chrétiennes et d'un hospice pour les malades, les orphelins et les pauvres.

En 1652, Anne sauva du pillage sa cité d'adoption, en allant se jeter aux pieds de l'officier qui avait donné l'ordre de saccager et d'incendier la ville.

Jamais lasse de semer partout ses bienfaits, M^{elle} de Melun fonda en 1672, un hospice à Beaufort, autre petite ville d'Anjou.

Elle mourut à Baugé le 13 août 1769, et fut inhumée dans l'hôpital qu'elle avait fondé. Sur sa tombe, on grava une épitaphe qui retraçait en termes touchants, la vie de dévouement et d'abnégation de la noble défunte.

¹ L'original existe encore dans les registres de Baptêmes de la paroisse de Wiers, aujourd'hui déposés à la maison communale.

² *Vie de Mademoiselle de Melun*, par le vicomte Armand de Melun, - 4e édition, p. 120.

³ Comme la date de la naissance d'Anne de Melun est très controversée (Voyez *Vie de Mademoiselle de Melun*), nous relations ici le texte de son acte de baptême, tel qu'il existe dans les registres de la paroisse de Wiers : *Anno D^{mi} 1619. - Baptisata fuit Anna de Meleun, filia principis et principissae d'Espinoy ; Suscipintibus Anna ducissa Ascsia, et ... hac 2^{di} die Martii.*

⁴ Baugé fait partie aujourd'hui du département de Maine-et-Loire.

La révolution de 93, qui a détruit tant de tombeaux et violé tant de sépultures, ne pouvait épargner celle-là ; Anne de Melun avait trop de droits à ses outrages. Le 18 nivôse an II, le commissaire du district de Baugé enleva le cercueil de plomb qui renfermait ses restes, et les ossements furent descendus en présence de deux hospitalières dans le caveau où sont ensevelies les religieuses¹.

Depuis quelque temps, de louables démarches sont faites auprès du Saint-Siège pour Introduire la cause de béatification de cette vertueuse princesse ; c'est que M^{elle} de Melun, avec une vertu héroïque, a nourri le pauvre quand il avait faim, l'a abreuvé quand il avait soif, a vêtu sa nudité, l'a visité dans sa maladie ; voilà ses titres à la reconnaissance céleste ; voilà pourquoi l'Anjou l'appelle Sainte² !

4. Alexandre-Guillaume (plus loin : IV).

5. Henri de Melun, marquis de Richebourg, capitaine d'Infanterie wallonne, mort au Portugal, sans alliance.

6. Charles-Alexandre-Albert de Melun, vicomte de Gand, né le 12 juin 1624. Il eut pour parrain, Alexandre de Croÿ, prince De Chimay et d'Aremberg, comte de Beaumont, baron de Comines, pair de Hainaut, chevalier de la Toison d'Or. Par contrat du 12 février 1664, Charles de Melun, épousa Renée de Rupierre, fille de Philippe, baron de Rupierre et de Françoise de Mailloc.

7. François-Philippe de Melun, marquis de Richebourg, gouverneur de valenciennes. Il fut blessé et fait prisonnier, lorsque le roi Louis XIV, assiégea cette ville. En 1605, Il épousa Marie-Thérèse Vilain de Gand et mourut en 1690

8. Isabelle-Claire de Melun, chanoinesse de Maubeuge.

9. Marie-Madeleine de Melun, chanoinesse de Ste Waudru, à Mons. Les deux autres enfants de Guillaume de Melun moururent fort jeunes.

IV. ALEXANDRE-GUILLAUME DE MELUN, prince d'Epinoÿ, connétable héréditaire de Flandre, sénéchal de Hainaut, servit dans les armées de France et fut fait chevalier des ordres du roi, le 31 décembre 1661. En 1667, il assista au siège de Douay, où il eut le bras emporté. Il mourut au château d'Antoing le 16 février 1679³. Il avait épousé en 1^{res} noces, le 19 avril 1665, Louise-Anne de Béthune, fille de Louis de Béthune, créé duc de Charost et pair de France en mars 1672 ; elle mourut à Epinoÿ, le 13 septembre 1666, à l'âge de 23 ans.

Guillaume de Melun épousa en 2^{es} noces, le 11 avril 1668, Jeanne-Pélagie Chabot de Rohan, dite M^{lle} de Léon, fille puînée de Henri Chabot, duc de Rohan, seigneur de St-Aulaye, pair de France, gouverneur d'Anjou, et de Marguerite, duchesse de Rohan. Elle mourut à Versailles, le 18 août 1698, à l'âge de 47 ans. De ces deux mariages sont sortis :

1. Du 1^{er} lit : Louise-Marie-Thérèse de Melun, fille unique, qui épousa par contrat du 23 octobre 1680, son cousin germain, Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France et gouverneur de la personne du roi Louis XV. Elle mourut à Paris le 31 octobre 1683.

V.- Du 2^e lit : LOUIS DE MELUN. - prince d'Epinoÿ, colonel du régiment de Picardie, créé maréchal des camps et armées du roi, en février 1702, mort à Strasbourg le 24 septembre 1704, à l'âge de 31 ans. Il avait épousé le 7 octobre 1691, Elisabeth de Lorraine, fille de François-Marie prince de Lillebonne. et d'Anne de Lorraine-Vaudemont.

Dont :

VI. -1. LOUIS DE MELUN, prince d'Epinoÿ, né en octobre 1694, créé duc de Joyeuse et pair de France en octobre 1714, mort à Chantilly le 31 juillet 1724.

2. Anne-Julie-Adelaïde de Melun, décédée le 18 mai 1724, qui avait épousé en 1714, Louis-François-Jules de Rohan, appelé prince de Soubise, décédé le 6 mai 1724 à l'âge de 28 ans.

De cette union sont issus :

1. Charles de Rohan, prince de Soubise, (voir plus loin) qui hérita la seigneurie du Biez de son oncle maternel, Louis de Melun, prince d'Epinoÿ, mort sans postérité le 31 juillet 1724.

¹ *Vie de Mademoiselle de Melun*. p. 272.

² *Ibidem* p. 275.

³ *Nobiliaire des Pays-Bas* par M. De Vigiano, sr d'Hovel et neuf de ses suppléments rédigés et classés par le baron De Herckenrode. A partir de 1660 les renseignements sur la famille de Melun sont extraits de cet ouvrage (t. III, p. 1330) et nous ont été communiqués par M. Auguste Bocquillet, de Mortagne, que nous remercions sincèrement.

2. Armand de Rohan, prince de Soubise, né le 1^{er} décembre 1717, créé cardinal le 10 avril 1747, évêque de Strasbourg et grand aumônier de France le 19 juillet 1749, mort en 1756.

6. - Maison de Rohan-Soubise.

L'illustre maison de Rohan descendait en ligne directe des anciens rois et ducs de Bretagne. Leur devise était : *Roi ne puis, Prince ne daigne, Rohan suis*.

1. - CHARLES DE ROHAN, prince de Soubise, d'Épinoy et de Maubuisson, duc de Rohan-Rohan, pair de France, comte de la Voûte et de Tournon, vicomte de Joyeuse, naquit le 15 juillet 1715. Il fut créé capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde du roi, le 11 novembre 1734, brigadier de cavalerie le 1^{er} janvier 1740, maréchal-de-camp le 14 mars 1743, lieutenant-général le 25 janvier 1748 ; il devint duc-pair de Rohan-Rohan et gouverneur de Champagne le 26 janvier 1749 par la mort d'Hercule-Mériadec, son aïeul paternel ; fut nommé au gouvernement de Flandres, en échange de celui de Champagne, le 26 septembre 1751. Il commandait les troupes française à la bataille de Rosbach, livrée le 5 novembre 1757, et y fut défait par le roi de Prusse, Frédéric II, dit le Grand. Il obtint le titre de maréchal de France en 1758.

Il épousa en 1^{res} noces, le 29 décembre 1734, Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, décédée le 19 Septembre 1739 ; en 2^{mes} noces le 5 Novembre 1741, Anne-Thérèse de Savoie-Carignan, décédée le 1^{er} 5 avril 1745 ; et en 3^{es} noces, le 24 décembre 1745, Anne-Victoire-Marie-Christine de Hesse-Rheinfels-Rotenbourg.

De ces mariages sont nés :

1. Charlotte-Gordefrite-Elisabeth de Rohan-Soubise, née du 1^{er} lit, le 7 octobre 1737, morte la nuit du 4 au 5 mars 1760, qui épousa le 3 mai 1753. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang.

2. Victoire-Armande-Josèphe de Rohan-Soubise, née du 2^{me} lit le 28 décembre 1743, qui épousa le 15 janvier 1761, Henri-Louis-Marie de Rohan-Guéméné, dit le prince de Guéméné¹.

Charles de Rohan, prince de Soubise, étant mort en 1785, ses deux enfants vendirent le château et les domaines du Biez à Emmalluel-Ferdinand, duc de Croÿ, seigneur de Condé.

7. - Maison de Croÿ.

ARMOIRIES : D'argent à trois fascés de gueules. écartelé d'argent à trois doloires de gueules.

I. - ANNE-EMMANUEL-FERDINAND-FRANÇOIS, duc de Croÿ, prince de Solre et de Mœurs, seigneur de Condé, Péruwelz et Bonsecours, fils d'Emmanuel de Croÿ, maréchal de France, et d'Angélique-Adelaïde de Harcourt, naquit à Paris, le 10 novembre 1743.

Il entra aux mousquetaires en 1757, fut nommé colonel en 1760, maître de camp et chevalier de St Louis en 1771, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1781, chevalier du St-Esprit en 1786, enfin député aux États-Généraux et vice-président de la noblesse en 1789.

Le duc de Croÿ émigra en 1791. Ses biens furent alors séquestrés ; mais au Congrès de Ratisbonne, il obtint en compensation la souveraineté de Dulmen en Westphalie, avec 10.000 habitants. Plus tard, le gouvernement des Pays-Bas, rétablit le duc de Croÿ dans la jouissance et propriété des biens qui n'avaient pas été vendus.

Emmanuel-Ferdinand de Croy mourut au Roelx, en 1803. Il avait épousé en 1761, Augustine-Frédérique -Wihelmine, fille de Philippe, prince-régnant de Salm-Kirbourg ; elle mourut en 1822.

De ce mariage est issu :

II.- AUGUSTE-PHILIPPE-LOUIS-EMMANUËL, duc de Croÿ, né à Paris en 1765. Il fut pair de France en 1814 et mourut à l'Hermitage, le 19 octobre 1822. Il avait épousé en 1^{res} noces, en 1789, Anne-Victournienne-Henriette de Rochechouart-Mortemart (née en 1773 et décédée en 1806) et en 2^{es} noces, en 1821, Anne-Marie, fille du comte Louis Dillon, morte le 7 mars 1827².

Le 11 avril 1829, Mgr le Prince ,Alfred-François-Frédéric-Philippe, duc de Croÿ, domicilié à Dulmen, en Westphalie, mais résidant alors en son château de l'Hermitage a Condé, vendit à M. Daniel-Joseph Duvivier et à dame Augustine Baudy son épouse : tout un corps de ferme, appelé le château du Biez, composé d'un corps de logis en mauvais état, d'une grande cour ayant entrée par

¹ *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. III, p. 1664.

² Petit, - *Histoire de Péruwelz*, pp. 23-24.

une porte cochère, d'écuries, granges, remises et autres : bâtiments construits en briques et couverts en ardoises. Deux jardins dont un clos de murs ; une maison de garde avec petit jardin tenant à l'enclos principal, une langue de pré nommée la *Queuette*, plus terres labourables, prairies, fossés et digues, le tout contenant environ vingt bonniers ; gisant en une seule pièce autour de la dite ferme et château.

A la grande Révolution française, le corps du Maréchal de Croy avait été déposé au château du Biez avec d'autres cercueils où reposaient ses aïeux ; or, l'article 4 Des conditions de la vente était ainsi conçu : *"Ils laisseront dans les lieux où ils sont maintenant, les tombeaux des ancêtres de la maison de Croÿ. au nombre de seize, et y empêcheront toute violation, sans qu'il leur soit dû à ce sujet aucune indemnité, Monseigneur vendeur se réservant le droit de les faire reprendre, mais sans que lui ou des descendants puissent y être obligés."*

Le 8 octobre 1845, ces restes mortels furent conduits à Vieux-Condé et placés dans un caveau, disposé à cet effet, sous le calvaire du cimetière de cette commune. La plupart des cercueils portaient des inscriptions qui ont été recueillies et consignées dans un procès-verbal, rédigé par M. Benezech de St Honoré, maire. La plus ancienne de ces inscriptions est celle-ci : *"Isabiauxa, jadis Dame de moriametz, feme de sir Robiers de Condet, seigneur de Marches et de Bailleul, liquelle trepassa en l'an 1347, le dernier jour dou mois d'aoust ; Priés pour l âme."*¹

A la mort des époux Duvivier-Baudy, le domaine du Biez fut partagé entre leurs héritiers, le 12 juillet 1841 ; le château échut à M. Prosper Duvivier, époux d'Augustine Quiévy ; ceux-ci l'ont transmis à leur fille, Joséphine, mariée à M. Antoine Saligot, brasseur et bourgmestre.

¹ Vincent, - *Promenades aux environs de Péruwelz*, p. 22.

VII SEIGNEURIE ET CHATEAU

Le château primitif avait été construit sur la fin du XII^e siècle. A en juger par les diverses substructions qu'on a découvertes, ce château formait un heptagone, ayant une tour a chacun de ses angles¹ ; il était entouré de solides murailles et de larges fossés. On ne pouvait pénétrer dans cette forteresse que par un pont-levis établi au Nord-Est² et donnant accès à une chaussée que le châtelain avait fait construire.

Ce château avait une position très avantageuse ; les eaux l'entouraient de toutes parts, A cette époque, en effet, l'Escaut submergeait tous les bas-fonds du domaine seigneurial et allait battre de ses eaux les murailles de la forteresse³.

Peu après sans doute, le génie de l'homme vint mettre une barrière aux envahissements du fleuve et alors, le seigneur, se voyant isolé au milieu d'un terrain encore bourbeux mais ne lui offrant plus une défense suffisante aura fait creuser un biez⁴ bordé de murailles, pour amener les eaux autour de son manoir et opposer ainsi, en cas de siège, un obstacle naturel aux assaillants⁵.

Plus tard, le seigneur sillonna son domaine marécageux de petits canaux ou *biez*, qui déversaient dans un biez principal, et par ces travaux, le sol entièrement desséché fut converti en prairies qu'on appela les prairies *des Biez* ou simplement *les Biez*.

Comme nous l'avons déjà dit, à l'époque de la construction du château, une route avait été établie pour servir de communication avec la forteresse. Cette chaussée se dirigeait vers le château de Roucourt, lequel appartient pendant plusieurs siècles aux seigneurs du Biez⁶.

Une autre route avait aussi été tracée pour relier la forteresse du Biez à celle de Mortagne ; on se rappelle que les de Werchin furent châtelains de Mortagne pendant une grande partie du XIV^e siècle. De cette route, il ne reste plus actuellement qu'un petit chemin traversant les champs de Vergne et passant à Rodignies.

Lorsque le dessèchement de ses domaines le permit, le seigneur fit aussi établir une chaussée pour unir son manoir à la ville de Condé, Cette route, qu'on appelle vulgairement de nos jours drève du château, est en partie conservée ; elle forme aujourd'hui une belle pelouse bordée de fossés, se dirigeant en ligne droite vers Condé, mais s'arrêtant à la Verne qui fait la séparation du domaine du Biez d'avec le territoire franc ais.

Une route avait été pratiquée aussi pour servir de communication entre la seigneurie du Biez et celle de Vergne ; ce chemin, connu communément sous le nom de : *Vert chemin*, traversait les champs des Fontaines ; une partie de cette route a disparu, une autre est remplacée par un sentier.

Des débris de ces diverses routes, qui traversaient jadis notre territoire, se retrouvent en certains endroits, à un mètre environ de profondeur.

Détournons un instant notre pensée de ces vestiges empreints de tant de souvenirs, et revenons à l'histoire du château.

Notre pays, qui servit si souvent d'arène aux armées étrangères, fut toujours cruellement éprouvé sous les étreintes puissantes des envahisseurs. Chaque ville, chaque forteresse, a dans ses annales des pages lugubres, écrites en lettres de sang, avec le fer meurtrier et destructeur de féroces conquérants. Trois fois le château du Biez fut saccagé et la troisième fois, il n'en resta que de si-

¹ Petit, - *Histoire des communes du canton de Peruwelz*, p. 70.

² C'est-à-dire du côté des *prés des Quartiers*.

³ Les pierres qui servirent à la construction du château proviendraient, paraît-il. Des environs de Cambrai ; on a de grandes raisons de croire qu'elles furent transportées en cet endroit sur les eaux de l'Escaut.

⁴ Petit canal.

⁵ C'est sans doute ce biez qui alimenta plus tard un moulin, et dont on voit encore des restes de muraille près du donjon qui aura donné son nom au château. Il est certain qu'un conduit amenait les eaux autour de la forteresse ; ainsi nous lisons qu'en 1709, du 27 juin au 6 juillet, les Alliés commandés, par le prince Eugène et le duc de Marlborough, campés devant Tournay, ravagèrent les environs de cette ville à cinq lieues à la ronde. Pour la défense du château, on avait inondé les alentours, car nous voyons une requête des propriétaires des prés des Quartiers, réclamant une indemnité pour leurs foins qu'ils n'avaient pu récolter, à cause, disaient-ils, de la fermeture des écluses du château.

⁶ Voyez page 20.

nistres décombres, qui, en traversant les siècles, vinrent apprendre à nos générations ce qu'avait été cette forteresse en ses jours de splendeur¹.

Cet antique château paraît avoir été détruit, sinon entièrement, du moins en partie, au commencement de la fameuse guerre de Cent ans qui éclata en 1337, entre Philippe de Valois, roi de France, et Édouard III roi d'Angleterre. En 1340, en effet, cette partie du Hainaut fut principalement le théâtre de la guerre ; le Tournaisis et l'Ostrevant virent leur territoire dévasté, leurs châteaux détruits et leurs villages incendiés par les armées d'Édouard III. Le château du Biez ne fut pas épargné et eut à supporter, sans aucun doute, les attaques des troupes anglaises. Ce qui confirme notre assertion, c'est que, peu après, Jean de Werchin fit reconstruire son château au moins partiellement ; il l'agrandit considérablement et y établit une chapelle qu'il dédia à St André. Ce seigneur fit aussi de grands changements à la disposition de son manoir ; il en transféra l'entrée au Nord-Ouest, où elle se trouve encore actuellement, et fit construire un avant-corps qu'il relia à la forteresse par un pont-levis. L'avant-corps et la porte d'entrée que nous voyons aujourd'hui, furent reconstruits plus tard sur les fondements établis à cette époque par Jean de Werchin².

Le château du Biez dressait de nouveau depuis un siècle ses sept tours crénelées au-dessus de la plaine humide, lorsqu'un cri d'alarme se répandit tout-à-coup aux alentours. On était arrivé en l'an 1478.

Le roi Louis XI, dont les intrigues et les manœuvres déloyales tenaient notre pays sur pied de guerre depuis de longues années, profitait, pour recommencer les hostilités, des fêtes que Maximilien d'Autriche donnait à Bruges, à l'occasion du rétablissement de l'Ordre de la Toison d'Or. Le 2 mai à la tête d'une armée de 21000 hommes, il s'était emparé de Condé, dont les remparts s'étaient écroulés sous les coups de l'artillerie française. Maître des forteresses voisines, telles que : Harchies, Ville, Pommeroeul, Montroeuil-sur-Haine et Bernissart, Louis XI envoya encore de nombreux détachements qui parcoururent le pays et s'emparèrent, des autres châteaux qui se trouvaient sur leur passage.

Le château du Biez appartenait à cette époque à Jacqueline de Mouy, veuve de Jacques de Werchin. A l'arrivée des troupes françaises sous la conduite de Jacques de Mouy, frère de la dite dame, Antoine de Chimay, commandant de la garnison du Biez, leur remit le château sans aucune résistance, dans le but de lui éviter le pillage dont il était menacé³.

Cependant, cette forteresse ne resta pas longtemps au pouvoir des Français ; peu après, Jacques de Mouy la rendit à son neveu, Nicolas de Werchin, sénéchal de Hainaut.

Mais Maximilien avait appris cette agression du roi de France, et quittant précipitamment Bruges, le 2 mai, il s'était mis en marche au devant de l'ennemi. Aussitôt Louis XI abandonne Condé, dont il laisse la garde à son lieutenant Olivier-le-Diable, et se retire avec son armée à l'approche de des troupes nombreuses de Maximilien. Apprenant les forces dont dispose l'ennemi et sachant que les fortifications de la place ne peuvent plus offrir de défense sérieuse, le lieutenant du roi de France se décide à évacuer Condé après y avoir mis le feu. Le sire de Mouy, commandant de la garnison, fait sonner les cloches le 2 juin et ordonne aux habitants de cette malheureuse cité de se réunir dans l'église pour rendre grâce d'une prétendue victoire obtenue par le roi. Lorsque le peuple fut rassemblé dans le temple, il fit fermer toutes les portes, et les hommes d'armes français, ayant chargé leurs chariots du butin enlevé à ce pauvre peuple qui priait pour le roi de France, s'éloignent après avoir mis le feu aux six coins de la ville. La flamme y consuma plus de quatorze cents maisons⁴.

De là, les troupes françaises, altérées d'incendies et de pillages, marchèrent sur le château du Biez qu'elles assiégèrent. La garnison de la forteresse fit une résistance opiniâtre ; mais, vaincue par le nombre, elle dut se rendre après avoir précipité ses armes dans un puits très profond. La forteresse fut saccagée et livrée aux flammes. De ce brillant manoir, il ne resta plus que des décombres et des ruines fumantes⁵.

¹ M. Saligot, bourgmestre, qui a présidé aux démolitions des fondements du vieux manoir, nous affirme que les substructions découvertes dénotent trois destructions au moins.

² En effet, les soubassements de ces deux édifices ne sont ni de même âge ni de même nature que le reste des constructions.

³ de Bruyne, - *Histoire du Comté de Hainaut*, t. II, p. 108.

⁴ Kervyn de Lettenhove, - *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 168.

⁵ On a découvert, il y a quelques années, dans un ancien puits du château, une grande quantité de lances et de flèches d'arbalètes ; ce puits était en outre rempli de décombres et de pièces de bois carbonisées.

Cependant, la fureur des Français ne s'arrêta pas là ; Ils traversèrent la commune de Wiers en exerçant partout leur fureur. De nombreuses maisons et plusieurs fermes furent alors incendiées ; parmi celles-ci, on pourrait citer la ferme des Cornets ou du Cornet, qui paraît avoir été détruite à cette époque. Cette métairie était construite à proximité de la chaussée du Biez à Roucourt, derrière la maison communale actuelle¹. De nombreuses substructions découvertes en ces derniers temps témoignent de l'importance de cet établissement.

Disons en passant que nos environs avaient tous été cruellement éprouvés par cette guerre, notamment le bourg de Mortagne qui fut livré aux flammes, La ville de Péruwelz vit un grand nombre de ses maisons incendiées ; le château de Stambruges fut pillé et détruit, et la forteresse de Briffueil aurait subi le même sort, si le commandant de la garnison, Antoine de Mortagne, ne l'avait incendiée pour lui éviter le pillage qui lui préparait ses féroces ennemi.

Le château du Biez, détruit de fond en comble, en 1478², avait cependant été reconstruit, lorsque Guillaume de Melun, en 1630, fit rétablir l'entrée principale formant avant-corps³. Ce bâtiment, qui subsiste encore de nos jours, est le véritable type des constructions transitoires entre le style ogival et la renaissance ; il a beaucoup de similitude avec les châteaux construits sous Louis XIII⁴. On y remarque les armoiries des de Melun et d'Aremberg, sculptées au-dessus de la porte en ogive ; cet écusson porte le millésime : 1630. un autre écusson, semblable au premier, se voyait encore incrusté, il y a quelque temps, dans une muraille de la chapelle ; aujourd'hui, il est déposé dans une remise du château,

Mais Guillaume de Melun ne vécut pas longtemps en paix dans sa nouvelle demeure. En 1632, comme la guerre existait entre la France et la Hollande, et que la Belgique en supportait impatiemment les charges et les dommages, il y eut des émeutes et des soulèvements parmi le peuple, Philippe IV, roi d'Espagne, attribua ces premiers symptômes du mécontentement populaire à une conspiration, tramé par les principaux seigneurs belges, à l'instigation du cardinal de Richelieu, ministre du roi de France, En effet, une ligue s'était formée en Belgique dans le but de secouer le joug de l'Espagne, A la tête de ce parti, qui avait pour chef le comte Henri de Bergh de S'Heerenberghe, ancien maître de camp général, se trouvaient : Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, membre du Conseil d'État ; Alexandre duc de Bournonville, comte de Hennin, maître de camp aux Pays-Bas, gouverneur des ville : et châtellenies de Lille, Douay et Orchies ; Albert de Ligne, prince de Barbençon et d'Aremberg, gentilhomme de la chambre du roi colonel de deux régiments ; Louis, comte d'Egmont, prince de Gavre, grand d'Espagne de 1^{re} classe ; Philippe, duc d'Aerschot, comte d'Aremberg, pair de Hainaut, maréchal, sénéchal et chambellan héréditaire de Brabant, beau-frère du duc de Bournonville et du prince d'Épinoy. Un de leurs instruments les plus énergiques était le frère du doyen du chapitre de Cambrai, Georges Carondelet, baron de Noyelles-St-Christophe et gouverneur de Bouchain. Sous prétexte d'une querelle particulière avec le Grand Bailli du Hainaut, comte de Bucquoy, Carondelet introduisit trois cents soldats français dans la ville commise à sa garde, dans le but de commencer le mouvement. Cette entreprise, qui avait été concertée avec le prince d'Épinoy, devait être le signal de l'insurrection ; mais comme les habitants de Bouchain ne paraissaient guère disposés à seconder la révolte, le prince d'Épinoy jugea prudent d'écrire au gouverneur de faire sortir immédiatement de la place la garnison française⁵.

Cette affaire demeura sans suite, mais en mars 1633, le comte de Bergh fut condamné à mort par contumace, et en 1634, l'ordre fut donné d'arrêter en même temps le prince de Barbençon, le duc d'Aerschot, le comte de Hennin, le duc de Bournonville et le prince d'Épinoy. Le prince de Barbençon fut pris à Anvers ; on arrêta à Madrid, le duc d'Aerschot ; les autres s'échappèrent. Le prince d'Épinoy fut averti pendant qu'il était à table que le comte de Fuentès, gouverneur de Cambrai, cherchait à l'arrêter. Il passa la frontière et alla se réfugier à St-Quentin⁶.

Voici, à ce sujet, ce que nous rapporte la tradition qui a cours à Wiers : Le prince d'Épinoy assistait au château du Biez, à un grand dîner auquel plusieurs seigneurs, ses amis, avaient été conviés ; or, les convives avaient conçu le dessein de s'emparer du prince pour le remettre aux autorités espagnoles. Ils avaient donc pris place à table et Guillaume participait au festin, sans aucune

¹ Cette ferme était bâtie dans la prairie appelée vulgairement : Pâturage Samuël.

² La basse-cour du château n'avait pas été complètement détruite à cette époque, car on voyait encore il y a une trentaine d'années, certains bâtiments portant la date : 1444.

³ La belle grange qui subsistait encore naguère, avait été construite aussi en 1630, par Guillaume de Melun.

⁴ Vincent, - *Promenades au environs de Péruwelz*, p. 23.

⁵ De Bruyne, - *Histoire du Hainaut*, t. II, p. 303.

⁶ *Vie de M^{lle} de Melun*, par Le Vic. de Melun.

défiance de ceux qu'il croyait ses amis. Cependant, au milieu des préparatifs du repas, un valet du prince d'Epinoüy avait surpris les paroles de plusieurs gens du château s'attendrissant sur le sort de ce prince, si jeune encore et voué à une mort certaine. A cette nouvelle, le serviteur, fidèle à son maître, sella deux chevaux, et, simulant une grande douleur, entra précipitamment dans la salle du repas : "*Monseigneur, dit-il, votre cheval, votre beau cheval que vous aimez tant, se meurt! hâtez-vous, venez vite, si vous voulez le voir encore vivant!*" Le prince se lève de table ; ses faux amis veulent le retenir : "*Dans cinq minutes, de suis à vous*" dit-il, en déposant sa montre sur une assiette, et malgré leurs moqueries, il sort de la salle. Le fidèle valet l'avertit alors du guet-apens dont il est l'objet, et, sans perdre une minute, ils montent tous deux à cheval et prennent la fuite. Cependant, les convives, impatientés de sa longue absence, s'étaient mis à sa recherche : "*Va-t'en! fait l'un d'eux en le voyant partir, va-t'en, prince sans coeur!*" - "*Mieux vaut être prince sans coeur que prince sans tête*" répond le fugitif, et il se sauve à toute bride. Le peuple de Wiers ajoute même qu'il rencontra à quelques pas du château, les hommes d'armes envoyés pour se saisir de sa personne.

Le prince émigré se retira à St-Quentin ; tous ses biens furent confisqués, il fut dépouillé de ses charges et l'on mit dans son château du Biez une garnison espagnole.

La princesse d'Epinoüy, Eugénie d'Aremberg, confia la garde de ses plus jeunes enfants à sa fille, Anne-Marie, chanoinesse de Ste-Waudru à Mons, et se retira à Abbeville avec sa fille aînée, Claire-Marie, dans un couvent de religieuses Dominicaines.

Quelques années plus tard, en 1648, les troupes de Louis XIV, s'emparèrent du château du Biez et en chassèrent les Espagnols. La famille de Melun rentra en possession de ses biens, mais elle cessa dorénavant d'habiter son antique manoir, tour à tour pris et repris par les troupes françaises et espagnoles qui ravageaient nos contrées à cette époque. Comme les princes d'Epinoüy occupaient des positions distinguées dans les armées de Louis XIV, ce château était souvent l'objectif des armées espagnoles. Ainsi, en 1690, le château et les domaines du Biez y compris le moulin et la ferme Delmotte furent encore séquestrés à cause des démêlés que la France suscitait à l'Espagne. Le manoir fut occupé par les troupes et les domaines resteront en friche. Après le traité Ryswick, signé le 20 septembre 1697, ces biens furent de nouveau restitués à la famille de Melun.

Le château du Biez, abandonné par ses maîtres et livré à la merci des troupes, tomba bientôt en ruines. De gigantesques débris témoignaient encore naguère de sa grandeur passée. Aujourd'hui, ces derniers vestiges de la puissance féodale ont totalement disparu ; les murs épais, flanqués de contreforts, les tours, jadis couronnées de créneaux, les antiques salles d'armes, les mâchicoulis, les oubliettes, les souterrains, tout est tombé sous la pioche des démolisseurs ; les fossés larges et profonds ont été comblés et une petite éminence seule, qui conserve le nom de donjon, rappellera aux siècles futurs que là, s'élevait autrefois une forteresse, qui vit s'agiter dans ses murs les plus nobles princes que la Belgique ait portés.

L'avant-corps du château qui reste seul debout, est dans un état qui touche de près à la ruine. Cependant, par sa structure remarquable, cette construction nous rappelle encore la splendeur des familles illustres qui possédèrent la terre du Biez, car le souvenir de Croÿ, de Soubise, des Epinoüy reste gravé sur ses noires murailles, veuves de leurs lambris dorés et de leurs tentures blasonnées¹.

CHAPELLE DU CHATEAU. - La chapelle du château fut fondée par Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, en l'honneur de St André. Ce seigneur obtint le droit de la conférer, de Dom Etienne de Warelles, abbé de St Ghislain, le 20 mai 1369².

On voit encore actuellement, dans l'avant-corps du château, la chapelle avec tribune que construisit Guillaume de Melun, en 1630. Cette chapelle est aujourd'hui dans un état déplorable ; l'autel seul subsiste encore.

En 1648, le chapelain du Biez recevait 10 livres par an pour la messe qu'il célébrait chaque dimanche ; il recevait en outre 100 livres pour huiles, pain, vin, cierges et entretien des ornements de la chapelle.

¹ Vincent, - *Promenade*, p. 23.

² *Annales de l'Abbaye de St Ghislain*, p. 515

En 1786, le bénéfice de la chapelle du Biez avait été conféré au nom du duc de Rohan, prince de Soubise, par le bailli, à Jean François Flescher, clerc tonsuré du diocèse de Cambrai, résidant à Préaux, commune d'Harchies.

C'était un bénéfice simple, sans charge d'âmes, et n'exigeant pas de résidence personnelle. Le bénéficiaire devait célébrer la messe tous les dimanches et jours d'obligation dans la chapelle castrale ; mais comme le pourvu Flescher n'était pas encore prêtre, il faisait, décharger les messes d'obligation ainsi que celles annexées à ce bénéfice, par les RR. PP. Brigittins de Péruwelz, et après leur suppression par François Lenglez, ancien Brigittin, habitant Péruwelz.

Le bénéficiaire devait aussi réciter tous les jours l'office de la Ste-Vierge ; cette obligation lui avait été imposée par Mgr l'évêque d'Amiclé, vicaire et suffragant de Mgr de Choiseul, archevêque de Cambrai.

Ce bénéfice rapportait chaque année 830 florins¹ et consistait en quatorze bonniers quarante-cinq verges de terres et prés situés à Wiers, loués à Bernard Lienard, censier à Wiers, au prix de 100 florins, et en six bonniers un journal et cinquante verges de terre, gisant sur les terroirs de Roucourt, Péruwelz et Bury, loués 300 florins. Il comprenait encore diverses rentes en argent, avoine et chapons, ainsi que des revenus emphytéotiques rapportant annuellement 130 florins.

Après avoir payé le prêtre et les frais occasionnés par la célébration des offices tels que : pain, vin et luminaire, il restait au bénéficiaire la somme de 530 florins, 19 patards, 6 deniers, qui servaient à sa pension, à son entretien et enfin à toute chose nécessaire à un étudiant². Pendant les mauvais jours de la révolution, la chapelle fut délaissée, et depuis cette époque, les offices n'y furent plus célébrés.

Chapelains du Biez.

1620. Antoine Croisé.

1627. Antoine Gillart.

1632. Jean Varlet,

1681. Jean Winteroye, décédé le 27 septembre 1681.

Biens & Revenus de la Seigneurie³.

Un grand nombre de fiefs et d'arrière-fiefs constituaient le domaine seigneurial du Biez.

La recette du Biez s'étendait sur la terre de Wiers et le Biez, y compris la franche-avouerie de Vergne, ainsi que sur les seigneuries suivantes : Préaux à Harchies, Vieux-Condé. Tronquoy au Maisnil, la ferme de Lassus, à Callenelle, qui se composait elle-même de cinq arrière-fiefs et peut-être Roucourt. Sur le territoire de Wiers, les biens composant le domaine seigneurial à la fin du siècle dernier étaient :

1. Le château avec 20 bonniers ;
2. La ferme Delmotte avec 50 bonniers ;
3. Le bois de la Garenne (12 bonniers) ;
4. Le bois défriché⁴ et réuni en 1795, à Brasménil (40 bonniers) ;
5. Le moulin à eau et diverses propriétés affermé 100 louis⁵.

Le receveur était payé au vingtième de la recette et recevait de plus une indemnité, pour la confection du compte qu'il devait faire en double. Cette indemnité était de 7 sols pour chaque feuille du compte original.

¹ Le florin de Brabant avait la valeur d'environ 85 centimes ; il était divisé en 20 patards et le patard en 12 deniers.

² Archives du Royaume à Bruxelles. - Déclaration faite à Préaux le 6 juillet 1786, par Jean-François Flescher, bénéficiaire des chapelles du Biez, à Wiers et de Préaux, à Harchies, d'après l'ordonnance de l'Empereur et Roi Joseph II. Ces extraits des Archives du royaume, ont été délivrés par M. Petit, ancien curé de Baudour, à M. Decamp qui a bien voulu nous les remettre.

³ Archives de l'Etat à Bruxelles, - extraits des comptes de la seigneurie du Biez. - Ces renseignements sont dus à la bienveillance de M. le colonel de Patoul à qui nous présentons nos meilleurs remerciements.

Comme les comptes de la seigneurie du Biez, que M de Patoul a compulsés, datent de l'époque de la confiscation des biens de Guillaume de Melun, et que beaucoup de terres étaient alors en friche, il ne nous sera pas toujours possible de déterminer avec toute l'exactitude désirable les biens et revenus de cette seigneurie.

⁴ Ce bois défriché l'appelle encore Bois de *Wiers*.

⁵ Hoverlant, - *Essais chronologiques*, t. LXIII, pp. 88-89.

Le receveur était responsable des recettes non réalisées car dans ce cas, il devait opérer la saisie des fruits de la terre lorsque celle-ci était encore *avétue*.

Les biens du prince d'Epinoay ayant donc été confisqués en 1635, le Gouvernement nomma comme receveur, Georges Liégeois, qui fut remplacé en 1636 par Antoine Godemart. Ces receveurs devaient rendre leurs comptes à la Chambre des Comptes à Lille, C'est la recette, de cette époque qui se trouve déposée aux archives à Bruxelles.

Avant d'aborder l'analyse des comptes seigneuriaux du Biez, nous dirons quelques mots des receveurs Georges Liégeois et Antoine Godemart.

1. Georges Liégeois, seigneur de Doult, de Montalay, bourgeois de Tournai en 1614, échevin de St-Brice, était fils de Louis Liégeois, juré de la ville de Tournai et de Marguerite Grignart. Il épousa Jeanne Pally Pallio de Rinco fille de Giovanni Flaminio Pally et d'Anna Bergania, qui décéda en la paroisse de St Jacques à Tournai, le 13 mai 1668.

En 1635, Georges Liégeois fut nommé receveur temporaire de la terre du Biez et ne conserva ses fonctions que pendant un an. Il décéda en la paroisse de St Jacques à Tournai, le 15 octobre 1651¹.

2. Antoine Godemart, né à Mons le 6 septembre 1597, était fils de Nicolas, dépositaire général du Hainaut, second cleric au Grand Baillage et échevin de Mons, et de Marie du Trieu. Il avait épousé Catherine Van Grieken, née à Louvain et décédée le 23 mai 1693.

Antoine Godemart qui était receveur des domaines au quartier d'Ath fut nommé receveur du Biez en 1636. Il donna pour ce dernier emploi sa procuration au sieur Pierre Delewarde. Godemart décéda le 23 mai 1693.

Le seigneur jouissait aussi de certains revenus qu'il percevait sur les manants de Wiers, à titre de droits féodaux ; c'étaient les droits de *gist*, de *mortemain* et de *terrage*.

1. Le droit de *gist*, se payait à la Saint-Remy ; c'était une rente due au seigneur pour rachat de servitude ou *droit de bourgeoisie*. Pour son gist de St Remy, la commune devait payer annuellement la somme de 63 livres 16 sols.

Vers 1648, le droit de gist rapportait annuellement 123 livres.

2. - Le droit de *mortemain* ou de *meilleur cattel* était celui par lequel le seigneur était saisi du meilleur meuble de son vassal décédé. Vers l'an 1700, les seigneurs du Biez s'étaient désistés de leur droit de mortemain, moyennant une redevance annuelle de 180 livres payée par la commune. Ce droit avait pris le nom de mortemain, parce que primitivement lorsqu'il n'y avait pas de meuble dans la maison mortuaire, on coupait la main droite du défunt et on l'offrait au seigneur ; de là, le mot mainmorte ou morte-main, Ce dernier usage n'était en vigueur qu'aux temps les plus reculés.

3. - Les droits de *terrage* étaient perçus par le Seigneur sur les céréales récoltées sur le territoire soumis à sa juridiction. Le seigneur de Wiers avait le terrage à la 30^e gerbe sur toute l'étendue du village ; cette redevance était affermée à 1000 écus et en valait le double. Mais certains héritages avaient été libérés de ce droit qui avait été transformé en une rente, non rachetable. Ces rentes peu importantes se percevaient sur seize parties de terre ; elles se payaient en nature et rapportaient annuellement 16 razières et 11 hotteaux d'avoine et 16 chapons.

L'autre droit réellement de terrage, n'était, pas transformé et rapportait 2000 livres. Il avait été affermé pour trois ans (1647-48-49) à Jean Wilmain.

Le seigneur du Biez était exempt d'impôts envers la commune, pour son château et les domaines y joignant, qui comprenaient autrefois 80 bonniers. En 1601, la commune de Wiers réclama contre cet abus. L'affaire fut plaidée et la cour donna gain de cause au prince d'Epinoay. Ce privilège en faveur du pouvoir féodal souleva maintes fois les récriminations des manants du village, mais elles furent toujours vaines,

Lorsque la culture de la pomme de terre commença à s'implanter à Wiers, en 1774, le prince de Soubise, par requête du 14 novembre 1775, prétendit à son droit de terrage sur cette nouvelle récolte, La commune ayant refusé de se soumettre à cette taxe, l'affaire fut portée par-devant le Parlement de Douay, qui rendit un arrêt, le 27 juin 1776, condamnant la commune de Wiers à payer au Seigneur le droit par lui réclamé et de plus à subir les dommages et dépens de l'ins-

¹ Il est l'auteur d'une des nombreuses branches de la famille Liégeois ; ses descendants sont encore à Péruwelz confondus avec les descendants des autres branches. (*Note de M. de Patoul*)

tance, Ce furent Jean-Philippe Quiévy et J -B^{te} Beudin échevins, qui furent délégués pour représenter la commune dans cette procédure.

4. *La barbe du seigneur.* - Ce droit était levé sur les terres qui n'étaient pas soumises au terrage. Il ne rapportait que 12 razières de blé et autant d'avoine et était affermée pour cinq ans (1645-50) à Pierre Gard.

5. *Rentes de la Noël.* - Ces rentes étaient établies sur des héritages de peu d'importance. Elles ne furent pas perçues en 1648 à cause des dévastations causées par les troupes,

6. *Rentes de la St jean-Baptiste.* - Elles étaient payées par tous ceux ayant chariots et chevaux.

7. *Droit de Saulage.* - Ce droit consistait en une poule à donner par plusieurs laboureurs et manants de Wiers et Le Biez.

Le seigneur jouissait aussi de certaines rentes dues par suite d'arrentement. Il avait en outre d'autres droits tels que : le droit de gambage (voir p. 119) ; le droit de tonlieu qui se percevait sur les marchandises vendues aux halles ; le droit d'aubaine par lequel il devenait héritier de tout étranger mort dans sa seigneurie, (vingt-six laboureurs de Wiers et Le Biez et de la franche-avouerie de Vergne, qui s'étaient affranchis de ce droit payaient des rentes) ; le droit d'épave par lequel il héritait de tout manant qui mourait sans héritiers.

Le seigneur avait aussi le droit de se saisir des biens délaissés par tout enfant naturel. Si cet enfant était marié, il partageait avec la veuve et les enfants. Le cas Se présenta en 1648, à propos d'un sieur Pierre Torides, fils illégitime d'Adrien Duparcq.

Les manants de Wiers étaient aussi corvéables. La corvée était réglée par le seigneur de la manière suivante :

- | | | |
|---|--|------------|
| A | 1. Un manant non-laboureur, mais ayant feu | 3 jours |
| | 2. La veuve | 1 1/2 jour |
| B | 1. Un laboureur avec 2 chevaux et ayant bêtes à traire | 3 jours |
| | 2. 3 chevaux | 2 jours |
| | 3. 4 chevaux | 1 1/2 jour |

La veuve dans les mêmes cas, ainsi que n'ayant qu'une vache à traire avaient leur corvée réduite de moitié.

Outres ces corvées obligatoires, il y avait quelquefois des corvées supplémentaires pour les besoins du Château. Celles-ci étaient rétribuées par le seigneur comme ci-dessous :

A. Le laboureur faisait la corvée de foin avec chevaux recevait chaque jours :

1. Pour les bêtes un hotteau d'avoine.
2. Pour les hommes 4 sous 6 deniers en argent.

Les femmes étaient taxées la moitié des hommes.

B. Ceux qui faisaient la corvée à bras recevaient :

1. Les hommes 2 sous 3 deniers
2. Les femmes, la moitié.

Seigneuries relevant du Biez.

1. Préau à Harchies.

Par lettres patentes du 2 janvier 1647, Sa Majesté avait donné la terre du Préau en engagère au conseiller maître de la chambre des comptes à Lille, Henri Van Vlueten, pour le prix de 46968 florins.

Les deux tiers du rendage du fermier du Préau échu en 1640 étaient de 1896 livres 13 sols 4 deniers.

Seigneuries relevant du Biez.

1. PREAU A HARCHIES.

Par lettres patentes du 2 janvier 1647, Sa Majesté avait donné la terre du Préau en engagère au conseiller maître de la chambre des comptes à Lille, Henri Van Vlueten, pour le prix de 46968 florins.

Les deux tiers du rendage du fermier du Préau échu en 1640 étaient de 1896 livres 13 sols 4 deniers.

2. VIEUX-CONDÉ.

Le seigneur du Biez avait sur cette seigneurie des rentes de la Noël, des rentes partables, des rentes héritières et des rentes d'avoine. et de chapons ; il possédait aussi la cense et marchandise rapportant 140 livres et de plus quelques héritages loués.

Il avait aussi un droit de terrage affermé pour 40 livres ; des prés, pâtures et terres labourables louées et rapportant environ 1000 livres ; mais ne perdons pas de vue qu'à la malheureuse époque où l'on a puisé ces renseignements, plus de 600 bonniers étaient en friche (Voyez p. 168) et qu'il est impossible de fixer un revenu moyen.

3. LE TRONQUOY-MAISNIL.

Le seigneur du Biez avait sur cette seigneurie des rentes dues sur plusieurs héritages, des rentes partables et des rentes héritières.

Les rentes en avoines rapportaient 26 rasières 2 hotteaux et les rentes en chapons 32 têtes 2/3. C'était en petit les mêmes revenus qu'à Vieux-Condé. Il possédait en outre un manoir provenant de retrait fait sur Balthazar Maurage, ancien mayeur de Wiers, qui avait été en défaut de payer les rentes seigneuriales de 3 razières 1/2 d'avoine, 4 chapons et 4 deniers blancs. Ce bien fut donné au même taux vers 1650, à Mathieu Delcroix, qui était à cette époque, croyons nous, receveur de la seigneurie de Roucourt¹.

4. SEIGNEURIE DELMOTTE.

Nous ne reviendrons pas sur les droits que le seigneur du Biez possédait sur la terre Delmotte, que nous avons spécifiés (p. 138) ; nous ajouterons seulement que le fermier était commis à la perception du droit de terrage. Voici comment s'exprime le receveur du Biez : "*Le fermier sera tenu de renouveler le cartulaire et donner et rapporter terrier authentique contenant la déclaration particulière de la grandeur, haboult et cottez de chacune pièche subjecte audit droit, les noms, surnoms des propriétaires avec spécification et qualité dudit terrage.*"

5. SEIGNEURIE DE ROUCOURT.

Cette terre était une terre franche, ne faisant pas partie du pays de Hainaut, Elle était affermée au baron de Becken ; donc, elle ne rapportait rien au seigneur du Biez, mais elle faisait partie de son domaine.

RENTES DUES PAR LA SEIGNEURIE DU BIEZ.

Jacques de St-Genois, seigneur de Manage-au-Bois (à Mainvault), créé chevalier le 28 février 1600. époux de Charlotte-Dorothée du Gardin, fils de Philippe, écuyer et de Louise de Bouzanton, avait plusieurs rentes, rachetables au denier vingt, établies sur la terre du Biez. Il les tenait, croyons-nous, du chef de sa femme. La plus importante de ces rentes était de 300 livres ; elle fut héritée par le quatrième de ses enfants, Pierre de St-Genois, seigneur de Manage, chevalier du 21 mars 1627, décédé le 4 octobre 1652.

D'autres rentes de moindre importance, payables en argent, blés, avoines et chapons, étaient aussi établies sur la seigneurie du Biez, Ces rentes étaient dues à l'abbaye de St-Ghislain, à l'église et aux pauvres de Wiers, à la chapelle du Biez, à la chapelle de St Nicolas, aux seigneurs de Péruwelz et de Blaton, aux chanoines de Condé, aux Jésuites d'Ath et aux Anciens Prêtres deournai. Il y avait aussi une rente de 2 sols forts due à Eustache Marquagnies et une autre de 30 sols établie sur l'aulnois des crêtes de Rengies et payée au pasteur de Wiers pour l'obit fondé par Jacques de Werchin, Sénéchal de Hainaut.

¹ Ce manoir n'est autre que la ferme de la Catoire habitée aujourd'hui par M. Eloi Daulmerie et sœurs, fermiers à Bras-ménil. On voit encore aujourd'hui au-dessus de la porte d'entrée de cette ferme, les armes de M. Grimoire qui en fut autrefois le propriétaire.

VIII. LA COMMUNE.

La formation des communes doit son origine à une association d'hommes libres se prêtant mutuellement aide et conseil.

Les communes jouissaient de certains privilèges accordés par des chartes d'affranchissement. Les prérogatives octroyées par ces chartes aux communes portaient sur les personnes, sur les biens, et sur l'administration de la justice.

A] *Quant aux personnes.* - Les serfs devenaient libres et exempts de tous les services arbitraires connus sous le nom général de *Coutumes et usages de manoir* ; ils pouvaient se marier à leur gré, embrasser l'état ecclésiastique et trafiquer à leur profit.

B] *Quant aux biens.* - Les chartes communales consacraient la, propriété territoriale et mobilière et facilitaient les transactions de toutes espèces.

c] *Quant à l'administration de la justice.* - Les chartes établissaient, pour la régie de la commune, des échevins locaux, sans l'avis et le consentement desquels le bailli ne pouvait rien décider en fait de justice¹.

On ne pourrait préciser exactement l'époque où Wiers fut constitué en commune, ni faire un exposé juste et déterminé des droits qui lui avaient été conférés ; notre commune jouissait cependant de certains privilèges, avait un marché qui se tenait sur la place encore appelée de nos jours *marché* et possédait des halles construites pour servir aux transactions et aussi aux séances échevinales. Primitivement toutes les marchandises, jusqu'aux comestibles devaient être apportées et vendues dans les halles, où elles étaient soumises à un impôt au profit du seigneur, appelé *droit de tonlieu* ou *droit de halle*. Ces marchés étaient permanents ; mais plus tard le seigneur avant dû renoncer à son droit, les halles ne furent plus permanentes et les transactions se firent à jours fixes. C'est là l'origine des foires et marchés.

Les halles de Wiers, qui avaient été reconstruites vers l'an 1569, furent démolies en 1743². Les publications, les vents publiques au profit de la commune, des pauvres ou de l'église, les ventes par licitation et les autres recours : passements de terres, barrières, etc. qui se faisaient aux halles, se firent désormais au pied du cimetière.

On ne trouve aucune trace de foire à Wiers, le souvenir même du marché est tout à fait perdu ; actuellement, il n'existe plus ici que deux fêtes communales ; La 1^{re} qui se célèbre le dimanche qui suit la fête-Dieu et la 2^{me} le Dimanche après l'Assomption.

FAITS HISTORIQUES. - Primitivement, Wiers faisait partie du Burbant qui avait pour chef-lieu la ville d'Eenhame³. En 1150, ce comté disparut et fut remplacé par la châteltenie d'Ath, érigée par Baudouin-le-Bâtisseur, comte de Hainaut. La châteltenie d'Ath comprenait la ville de ce nom, celles de Leuze, d'Antoing et de Condé avec 121 villages.

Wiers, annexé à la châteltenie d'Ath, passa successivement avec elle, sous les différentes, dominations auxquelles la Belgique fut soumise.

A partir de 1668, notre village fut ballotté tour à tour d'une puissance à l'autre pendant plus d'un siècle ; cette période, remplie des débats interminables qui amenaient continuellement la question des limites sur le tapis, réclame quelques éclaircissements ; c'est à cet effet que nous avons cueilli dans les nombreux traités conclus à cette époque, les articles ci-dessous qui intéressent Wiers :

DOMINATION FRANÇAISE (1668). - La châteltenie d'Ath est cédée à la France, par les articles 3 et 4 du traité d'Aix-la-Chapelle, conclu le 2 mai 1668.

DOMINATION ESPAGNOLE (1678). - Par l'article 4 du traité De Nimègue, conclu le 17 septembre 1678, Ath et sa châteltenie, sont remises à l'Espagne à l'exception de Condé et de ses dépendances qui restent à la France.

DOMINATION FRANÇAISE (1697). - Par les articles 6 et 7 du traité De Ryswick, du 20 septembre 1697, la France laisse la possession de la châteltenie d'Ath à l'Espagne à l'exception de la

¹ De Bruyne, - *Histoire du Hainaut*, t. II, p. 18.

² La maison communale est bâtie sur l'emplacement des Halles.

³ Eenhame est aujourd'hui une petite commune de la Flandre Orientale, dans le canton d'Audenarde.

commune de Wiers et de quelques autres villages voisins que Louis XIV détache de la châtellenie) d'Ath et unit au Tournais par lettre patentes du 2 mars 1701.

DOMINATION AUTRICHIENNE : (1713). - Par l'article 11 du traité d'Utrecht, conclu le 13 avril 1713, Tournai, le Tournais et les terres qui en relevaient sont cédés par la France au gouvernement Autrichien, à l'exception de StAmand et de ses dépendances et de Mortagne sans dépendances.

DOMINATION FRANÇAISE (1769) - Par la convention des limites conclue à Versailles le 6 mai 1769, la commune de Wiers est détachée du Tournais et cédée à la France par l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse. Cette cession est confirmée par l'arrêt du conseil d'Etat du Roi Louis XV, du 12 décembre 1771.

DOMINATION AUTRICHIENNE (1779). - Wiers est recédé à l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse par l'article 3 du Traité des Limites conclu à Bruxelles le 18 novembre 1779 et ratifié à Versailles, par le roi Louis XVI, le 29 décembre de la même année. Cet article était ainsi conçu :

ART. III. - Sa Majesté très Chrétienne (le Roi de France), cède à Sa Majesté Impériale Apostolique (Marie-Thérèse), le village de Wiers avec son territoire, ses appartenances, dépendances et annexes.

Par ce traité, Wiers fut réuni une deuxième fois, aux Etats du Tournais.

Cette convention trancha définitivement les difficultés qui surgissaient continuellement entre la France et l'Autriche à propos des frontières. Wiers, ayant été adjoint aux Pays-Bas autrichiens, passa tour à tour avec la Belgique sous la domination française en 1793 et sous celle de la Hollande en 1815. (2/.

Aujourd'hui, notre commune fait partie de la province de Hainaut, de l'arrondissement administratif et judiciaire de Tournai, et du canton de Péruwelz (depuis 1806, du canton d'Antoing l'an VI)

ARMOIRIES. - Nous ignorions complètement que Wiers aurait possédé jadis des armoiries ; cependant, M. Léopold Devillers, président du Cercle Archéologique de Mons et conservateur des Archives de l'Etat en la même ville, nous apprend qu'on trouve les armes de *Vier*¹ dans la carte héraldique, gravée en 1654 et intitulée : *Représentation de l'estat tant ecclésiastique que séculier de la très noble et souveraine Comté et province de Haynaut*.

Ces armoiries y figurent comme appartenant à la famille de Hamel et sont : *D'argent à la croix ancrée de sinople, avec un lambel en chef*.

Si ce blason a réellement appartenu à Wiers, Il dénote, sans nul doute, l'existence d'une seigneurie autre que celle du Biez et ayant donné naissance au village. Cette hypothèse se justifie, car M. Devillers² nous informe que Jehan de la Bouverie, chef du grand Conseil du Duc Maximilien d'Autriche, et seigneur de Wierre (Wiers) assista à Mons, le dimanche 2 novembre 1477, à la prestation de serment de Maximilien, comme mari, bail et avoué de la duchesse Marie de Bourgogne³.

Il y aurait donc eu deux seigneuries dans notre village : celle du Biez et celle de Wiers ; celle-ci, la plus ancienne, aurait provoqué l'établissement d'une chapelle et la création de la paroisse. Cette chapelle, en effet, aurait dû être érigée à proximité du château du Biez si cette forteresse avait contribué à la création du village. Cette présomption de l'existence de deux seigneuries confirme en tout point notre assertion (p. 12, note 2), lorsque nous avons dit que le centre du village et les environs du château du Biez formaient autrefois deux agglomérations bien distinctes, plus tard réunies pour former la commune de *Wiers et Lebiez*.

Mais, demandera-t-on, où était cette demeure seigneuriale non loin de l'église ? Puisque nous sommes dans le domaine des conjectures, notre réponse sera celle-ci : nous croyons facilement que cette demeure seigneuriale n'est autre que cette ferme ou manoir dont nous avons placé la disparition pendant les guerres désastreuses de Louis XI. (voir p. 53). En effet, la prairie qui renferme dans son sein les précieux débris de cet édifice est ainsi mentionnée dans des chirographes de la fin du XVII^e siècle : *La pâture du Cornet, lieu qui fut manoir, appartenant à M. Jean Malapert de Valenciennes*.

¹ Ce nom "Vier", paraît désigner notre commune, surtout si l'on tient compte de l'orthographe défectueuse de cette époque et aussi des transformations successives, du nom de Wiers, (Voyez page 13).

² L. Devillers, - *Inventaire des Archives des Etats du Hainaut*, t. 1. p. 25.

³ *Histoire de Tournai*, édition de 1868, livre 4^e, p. 247. Ce Jean de la Bouverie est aussi cité par Jean Cousin.

1. LE BAILLAGE.

La commune était administrée par un bailli, nommé par le seigneur pour le représenter, défendre ses intérêts et sauvegarder ses droits.

Le bailli était chargé de faire observer les lois, règlements et coutumes en usage dans la commune ; il présidait à toutes les affaires publiques, nommait les tuteurs et curateurs, apposait les scellés, avait l'inspection des poids et des mesures, connaissait les affaires civiles et les affaires personnelles entre manants, instruisait les affaires criminelles et faisait saisir les malfaiteurs qu'on enfermait dans les cachots du château.

Dans l'exercice du pouvoir judiciaire, le bailli était aidé de plusieurs assesseurs, choisis parmi les échevins ; l'un d'eux, appelé lieutenant-bailli, le remplaçait en son absence.

Les émoluments de Bailli du Biez et Wiers étaient de 300 livres annuellement ; il avait aussi la jouissance d'une maison et touchait des indemnités pour les séances où les rentes étaient perçues et aussi pour les assemblées des gens de loi où il présidait lorsqu'on faisait la reddition des comptes de la commune, de l'église, ou des pauvres.

Le bailli avait sous ses ordres :

1. Un greffier aux appointements de 24 livres.
2. Trois sergents aux appointements de 16 livres.
3. Un forestier aux appointements de 12 livres.

Les sergents portaient un uniforme payé par le seigneur. L'un d'eux était spécialement attaché à la seigneurie du Préau à Harchies et un autre à la franche-avouerie de Vergne.

Primitivement, le bailli résidait au Baillage¹, mais plus tard, les seigneurs ayant cessé d'habiter le château, le bailli y tint sa résidence et le Baillage fut presque toujours occupé par un et quelquefois par plusieurs sergents.

La maison du baillage servait aux séances judiciaires, C'était là aussi que se trouvaient les bureaux du greffe où l'on conservait les archives de la commune.

Le baillage fut incendié vers 1717, et pendant sa reconstruction les séances judiciaires se tinrent à l'hôtellerie de St Hubert, près de l'église.

La justice de Wiers était placée sous la juridiction de la Cour souveraine de Mons. En 1668, lorsque Louis XIV eut annexé une grande partie du Hainaut à ses Etats, un Conseil souverain fut établi à Tournay ; cette Cour jugeait en dernier ressort les appels interjetés des justices inférieures de l'étendue de sa juridiction qui comprenait toutes les conquêtes de la France aux Pays-Bas. La justice de Wiers fut comprise dans le ressort du Conseil Souverain de Tournay, de 1668 à 1678 et de 1697 à 1713. De 1769 à 1779, elle ressortissait au Parlement de Douay.

L'on suivait à Wiers, les lois et coutumes de Valenciennes pour les mains-fermes, et les chartes générales du Hainaut, pour les fiefs et actions personnelles².

Par le décret du 14 brumaire. an IV (13 novembre 1795), la charge de bailli fut supprimée , avec elle s'écroula l ancien régime.

Liste des Baillis.

vers l'an 1500, Thierry de la Hamaide

1523. Alexandre de Wargny, écuyer.

1584. Gauthier de Heulle. écuyer, seigneur de Caneghem, résidant à Renaix.

1591. Desquesnes

1613. Charles de Malderé, seigneur d'Audermelz.

1624 - 1628. Josse (Judocus) de Steenweghe

1639. Michel Godart

1646. Jean Delmée.

1653. Jacques Benoit, de Condé.

¹ Le Baillage est la maison habitée actuellement par Me. V^{ve} Ildephonse Fiévez, ancien secrétaire communal.

² Hoverlant, - *Essais chronologiques*, t. 63.

1654. Mouton.

1655. Claude-François Loye.

1661. Jacques Benoît, de Condé.

1673. Denis Houtain.

1678. Arnould-François Capron.

1685. Jacques-Callixte de Calonne seigneur d'Hauchie.

1707. Jean-François de Calonne.

1740. Albert-François Flescher, - seigneur de Préaux, prévôt de St-Amand, y résidant.

1773. Hubert-Joseph Baudy,

Voici de plus certains renseignements sur Charles de Malderé, bailli de Wiers en 1613.

Charles de Mameré, seigneur d'Audermelz, de Popuelles, des Vignes, etc., bailli du Biez et de Wiers, fut croit-on, créé chevalier. Il portait pour armoiries : d'azur à la bande d'or, et était fils de Simon, Seigneur des Hayes à Velaine, de Popuelles, etc., et d'Antoinette Bernard. Il épousa Anne de Steenhuis, laquelle mourut le 9 avril 1628 et fut inhumée à Tournai en la paroisse de St-Jacques.

Ce fut sous l'administration de ce bailli que l'on creusa un grand fossé au milieu des prés d'Antoing, pour éviter par ce moyen les inondations périodiques qui nuisaient à la récolte des foins.

Charles de Malderé mourut à Tournai le 17 avril 1643 et fut inhumé à St-Jacques comme son épouse.

2. LE MAYEUR ET LES ECHEVINS.

La commune était aussi administrée par un mayeur et six échevin. Un des échevins, appelé lieutenant-mayeur, était désigné pour remplacer le mayeur en cas d'absence.

Les devoirs du mayeur et des échevins étaient étendus ; Ils pourvoyaient aux charges de massard ou receveur, d'huissier ou sergent à l'office du baillage, de chapelain ou vicaire, de mambour ou tuteur et de messier ou garde-champêtre ; ils devaient veiller à l'entretien des chemins vicinaux et c'était devant eux que s'opéraient les actes de ventes et de mutations de propriété¹.

Tumultueusement assemblée après la messe paroissiale, la commune nommait ses mayeur et échevins, auxquels le bailli faisait prêter le serment suivant :

Vous jurez d'estre fidèles en cestuy état auquel vous estes estably, de faire touS bons jugements et bauX avecq vos confrères de ce dont vous ferez saigement de garder le secret de votre collègue, de conséquemment y maintenir les droits, autorités et prérogatives de Monseigneur, ensemble des églises, aussy d'autres lieux pieux, des pauvres ; des vefves, orphelins, pupilles et tous autres qu'il appartiendra et qui dépendront de vos offices et estats. Ainsi Vous ayde Dieu et la Vierge sa mère².

Le droit que possédait la commune de choisir son mayeur et ses échevins fut plus tard usurpé par le seigneur, le mayeur était donc nommé et révoqué à son gré ; quant aux échevins, ils étaient nommés pour un an et pouvaient être continués. L'article 1 du règlement du 14 octobre 1706, enjoignit de faire chaque année de nouvelles nominations³.

Les séances échevinales se tinrent aux halles jusqu'en 1743, époque où les halles furent démolies pour, agrandir la maison vicariale.

La commune n'avait donc plus de local spécialement affecté aux réunions administratives, lorsqu'en 1828, elle fit bâtir une maison communale, sur l'emplacement d'une chaumière, qui avait été construite en 1743, avec les matériaux des halles. Les frais réclamés par la construction de la maison communale, ayant été évalués à 2504 florins, la commune obtint l'autorisation de vendre 5 bonniers. 34 perches 81 aunes de *warechaix* ou *marais* pour faire face à cette dépense.

Liste des Mayeurs, Maires et Bourgmestres.

¹ Bernier. - Histoire de la vile de Beaumont, p. 104.

² Ibidem.

³ Idem, p. 105.

Gachard, - *Recueil des ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*. - 3^e série. t. II, p. 45

1. MAYEURS.

1405 Collart Bourdon.
1441 Jehan Bourdon.
1480 Mahieu Bourdon¹.
1481 Jacques Lemonnier.
1509 Sandrart Carlier.
1511 Amand Duwelz.
1513 Philippe Taverne.
1522 Amand Duwelz.
1527 Gaspard Wasteau.
1554 Pierre Pontrain.
1562 Jehan de Landas.
1568 Guillaume Liétard.
1575 Balthazar Mauraige.
1576 Guillaume, Liétard.
1581 Balthazar Mauraige.
1585 Nicaise Despretz.
1593 Balthazar Mauraige.
1599 Jehan Liétard.
1601 Jehan Durot.
1602 Jehan Liétard.
1607 balthazar Mauraige.
1611 Jehan Durot.
1612 Nicolas Parfait.
1616 François Lequoin.
1617 Georges François.
1623 Ghislain Gontier.
1625 Antoine Legrand.
1626 Ghislain Gontier.
1627 Nicolas Parfait.
1628 Melchior Henneton.
1629 Nicolas Parfait.
1632 Jehan Depretz.
1638 Christophe Dumont.
1642 Pierre Leghay.
1643 Pierre Dufrasnois.
1645 Laurent! François.
1646 Antoine Pottier.
1647 Jehan Despretz.
1649 Antoine Pottier.
1650 Pierre dufrasnois.
1652 Christophe Dumont.
1656 Tbierry Carlier.

¹ A partir de 1480, cette liste est presque complète.

1657 Jehan Carlier.
 1658 Bernard Delwardr.
 1669 Jacques François
 1671 Antoine Legrand.
 1673 Georges Gosset.
 1675 Nicolas Ducamp.
 1676 Melchior Henneton.
 1679 Christophe Delwarde.
 1682 Martin Lefebvre.
 1683 André Cayart
 1685 Melchior Henneton.
 1694 Pierre Lepoivre.
 1699 Jacques Ballet.
 1705 Pierre Bataille.
 1719 Simon Hecque.
 1722 Melchior Cayart.
 1725 Pierre Bataille.
 1739 André-Jos. Hecque.
 1747 Bernard Debury.
 1753 Arnould Caudron.
 1756 Théodore Bureau.
 1775 Bernard Delwarde
 1777 Sébastien Février.
 1784 Théodore Bureau.
 1784 Louis-François Sinaf.
 1787 Sébastien Février.'
 1790 Théodore Bureau.

RÉVOLUTION.

Pendant la révolution, du 8 pluviôse an V jusqu'au 29 pluviôse an VII, les fonctions de mayer sont remplies par Louis-François Sinaf, qui signe : Agent républicain. Né à Wiers en 1732, époux de Marie Durieux, puis de Marie-Barbe Colin veuve de Jean-François Joseph. Décédé le 5 avril 1814.

MAIRES.

An VII Jean-Antoine-Joseph Casaux, natif de ; Sepmeries (Nord), nommé juge de Paix à Péruwelz en 1804, avait épousé Louise-Pélagie Baudy, née à Villeneuve-en-Champagne, fille de Hubert Baudy, bailli.

1806 Daniel-Joseph Duvivier, natif de Herquegies, mais résida quelque temps à Brasménil avant de se fixer à Wiers , marié à Marie-Augustine Baudy, née à Couvin (Namur) nièce de Hubert Baudy, bailli.

1818 Albert Lorthioir.

3. BOURGMESTRES.

1819 Charles-François Lorthioir, né à Wiers en 1761, marié à Marie-Célestine Fernez.

1825 Jean-Baptiste Saligot, né à Wiers en 1775, époux de Marie-Agathe Leclercq.

1830 Elie-Joseph Audeval, né à Wiers en 1777, décédé le 9 février 1844.

- 1844 Jean-Baptiste-Philadelphe Charlez d'Autrepe et de Vrechem, écuyer, né à Chapelle-à-Watlinnes en 1799, decedé à Bonsecours en 1874.
- ???? Benoit-Joseph Audeval, médecin, né à Wiers en 1791, marié à Laurence Quiévy, décédé en 1865.
- 1861 Auguste-Albert Charlez d'Autrepe et de Vrechem, écuyer, né à Ath en 1813, marié à Joséphine Henneton, de Flines-lez-Mortagnac, décédé à Wiers en 1876.
- 1876 Antoine Lacquemane, né à Wiers en 1817, marié à Rosalie Cambier, d'Hergnies.
- 1880 Antoine Saligot, né à Wiers en 1830, époux de Joséphine-Célestine Duvivier.

Liste des Greffiers.

- 1565 Pierre DeIguste.
- 1609 Jacques Laurent.
- 1645 Jean Planchon.
- 1654 Christophe Laurent.
- 1685 Antoine Planchon.
- 1706 Bernard-Joseph Planchon.
- 1731 Jacques-Thomas Olivier.
- 1754 Jacques-François Olivier.
- 1775 Michel-Joseph Fleurquin.
- 1790 Antoine-Joseph Simon, natif de Leuze, nommé plus lard notaire à Péruwelz.

3. BIENS DE LA COMMUNE

Autrefois, Wiers possédait beaucoup de propriétés communales ; mais ces biens ne lui rapportaient que de minces ressources ; c'étaient généralement des terrains vagues où les habitants faisaient paître leurs bestiaux.

En 1828, l'administration communale voulant construire une salle d'école et un local pour ses séances, demanda au roi l'autorisation de vendre 9 warechaix ou marais communaux, Cette autorisation lui fut accordée le 23 Octobre 1828 et les biens furent mis en vente le 30. Ces warechaix ou marais contenaient ensembles bonniers 34 perches 81 aunes ; ils furent divisés en 13 lots, savoir :

Le Marais De Gourgues	1 bonnier	64 perches	57 aunes ¹
Les Berceaux	1	33	54 ²
Marais à Grosmont		4	16
Les Grands Drôliers.		32	9 ³
A Grosmont			92
Le Bruffayt		10	44
Les Marétiaux		7	2
Id		7	35
Le Marais de Vergne		44	28
Le Pré Jean Simon		84	41
Les Berceaux		3	82
Les Petits Drôliers		29	3
Le Pontcheau (il est écrit Ponchaud)		13	18

Ces biens avaient été estimés à la somme de 1866 florins⁴.

¹ On déduisit 38 perches 68 aunes pour les deux chemins.

² On a déduit 38 perches pour un chemin.

³ On laissa 3 aunes de largeur pour la maison de François Ségard.

⁴ Hoverlant, - *Essais Chronologiques*, t. 63.

Les manants de Wiers possédaient le droit de pacage sur les prairies des Rivages, de Gourgues, de Verquesie et de Marquagnies. Les terres du terroir de Wiers n'étant pas cultivées autrefois avec le même soin qu'aujourd'hui, les occupants, s'ils voulaient récolter, devaient laisser certaines parties de terres en jachère la troisième année. Les bestiaux de la communauté profitaient alors de la vaine pâture sur les dites terres et se répandaient de là dans les prairies voisines. Telle est l'origine de ce droit de pacage, appelé vulgairement *Droit de bandon*, vendu par la commune en 1865, en vertu d'un arrêté royal du 4 octobre 1865.

Lorsque les gens de loi du village s'arrogèrent le droit de propriété de la troisième récolte sur ces prairies, il y eut grand tapage dans la commune à cause des procès-verbaux dressés à la charge des habitants, qui prétendaient continuer à jouir de ce droit qu'on voulait leur enlever. En désespoir de cause, les manants de Wiers, représentés par Pierre-Antoine Caudron, Pierre-François Bourdon et Pierre-Joseph Taverne, présentèrent une réclamation au Parlement de Flandre, séant à Douai le 2 mai 1777 ; le jugement fut prononcé le 10 novembre suivant et donna gain de cause à l'administration communale qui priva ainsi les habitants d'un droit dont ils avaient joui pendant bien longtemps.

Actuellement, les propriétés communales sont peu importantes : elles ne comprennent que 31 ares 70 centiares de terres, jardins et pré, savoir :

Terre à Grosmont	3 ares	70 centiares.
Id. aux Quatre-Chemins	2	20
Terrain vague à Vergne	9	70
jardin au chemin de la Verne	2	60
Jardins au Rivage, sur lesquels sont construites trois maisons	6	30
La moitié d'une prairie de 14 ares 40 centiares ¹ .	7	20

La Commune a encore la propriété de la maison Communale bâtie sur 4 ares 70 cent., de la maison vicariale, aussi construite sur 4 ares 70 cent., et des écoles communales érigées sur un terrain de 31 ares 20 cent.

4. CONTRIBUTIONS.

Comme nous venons de le voir, Wiers ne retirait guère de revenus des propriétés communales ; aussi nos pères se voyaient-ils accablés d'impôts onéreux.

Outre les obligations féodales et décimales, les manants de Wiers étaient soumis d'abord à une imposition appelée : *Taille de vingtièmes*. On payait pour les vingtièmes, en 1695, 32 sols au bonnier, et en 1784, 36 sols.

Il y avait aussi, une autre contribution appelée : Taille des feux et cheminées. En 1696, cette imposition portait : 60 sols à la cheminée et 16 sols au bonnier de terre.

En 1701, les finances communales étaient dans un état pitoyable. Déjà épuisée par les guerres longues et désastreuses de Louis XIV, la commune de Wiers avait dû opérer de grands travaux et se voyait à bout de ressources ; elle devait plusieurs années de traitement à son chapelain ; elle devait aussi une rente à un bourgeois de Mons, et, à cette occasion, Christophe Durieux, manant du village, avait été retenu quinze jours prisonnier à cause du retard qu'apportait la commune à l'acquittement de cette dette, Le sieur Delwarde qui avait fourni l'argent pour rembourser la rente et délivrer Durieux de sa captivité, avait établi une hypothèque sur les halles. Cet état de choses ne pouvant subsister plus longtemps, la commune reçut bientôt l'autorisation de procéder à une assiette en cotisant la tête de l'homme, les propriétés, les chevaux et les bestiaux. Cette assiette de taille, incorporée dans celle des feux et cheminées, se répartissait de la sorte, en 1765 : 2 livres 10 sols par cheminée, 6 sols pour la tête de l'homme, 6 sols par cheval, 3 sols par vache et 6 sols au bonnier de terre.

En 1709, la commune ayant réclamé la célébration d'une seconde messe le dimanche, on dut établir une nouvelle taille, appelée *taille du chapelain*, afin de payer la rétribution due à celui-ci pour la célébration de l'office.

¹ L'autre moitié appartient au bureau de Bienfaisance.

En 1723, pour payer les dépenses occasionnées par le travail opéré à la flèche du clocher, on créa un impôt d'un liard au pot de bière ; cet impôt fut converti en la somme de 16 livres au brassin payée par le sieur Delwarde à qui restait seul le droit de brasser dans la commune. Pour la bière étrangère, le droit d'entrée était de 15 patards à la tonne. Ce fut aussi à cette époque que fut établi le droit de chausséage pour les attelages étrangers traversant la commune. (Voir p. 19.)

En 1750, les Etats du Hainaut établirent un impôt sur le tabac, La commune de Wiers dut payer pour sa quote-part la somme de 30 florins.

Outre ces impôts réguliers, la commune était tenue, en temps de guerre, de payer des tailles supplémentaires ou *tailles de faux frais* pour soutenir son souverain ou pour subvenir aux taxes imposées par le vainqueur pour ses droits de conquête.

Les plus fameuses tailles pour frais de guerre, furent celles établies en 1694, 1696 et 1746. Celle de 1696 surtout mérite d'être signalée.

On dut payer en cette année, pour satisfaire aux dépenses énormes que la guerre avait occasionnées : 15 livres pour la tête de l'homme ; 15 livres par cheval, 7 livres 10 sols par vache et 7 livres 10 sols pour 10 moutons. Chaque maison et chaque bonnier de terre étaient cotisés à 11 livres 4 sols. On pourra se faire une juste idée de cette imposition vraiment désastreuse, en voyant cette liste des personnes les plus imposées de la localité : Jacques Ballet, alors fermier du Château du Biez, du moulin à eau et du fief Delmotte dut payer à lui seul la somme énorme de 1699 livres ; la veuve André Cayart, 782 livres ; Dericq Dumont 724 ; la veuve Georges Gosset 706 et Philippe Maillez 701.

Avec le produit des impôts qu'elle percevait, la commune devait aussi payer aux Etats du Tournais sa quote-part annuelle qui s'élevait en 1787, à la somme de 747 florins 15 patards 9 deniers.

En 1791 les Etats de Tournai établirent une taille extraordinaire de 64 patards au bonnier. Wiers comprenait environ 1500 bonniers et le montant de l'imposition s'éleva à 4800 florins¹.

En 1749 la communauté de Wiers, représentée par Arnould-François Caudron, intenta un procès à ses bailli, mayeur et échevins, pour connaître l'emploi de l'argent provenant des impôts créés en 1723 dont l'administration refusait de rendre compte : La requête, présentée aux Etats du Baillage de Tournai, était signée par Arnould Caudron, Jean-Philippe Quiévy, Antoine Remont, J.-B. Vainquier et Philippe Lepoivre. Ce procès dura plusieurs années et fut plaidé par-devant la Cour de Tournai. Les gens de loi de Wiers furent condamnés à restituer à la communauté l'argent dont ils n'avaient pu déterminer l'emploi et durent payer en outre les frais de l'instance.

En 1754, surgit un nouveau procès entre les manants et les gens de loi du village. Louis Abraham, créancier de la commune de Wiers, avant déjà réclamé paiement plusieurs fois, mais en vain, menaça de traduire en justice les mayeur et échevins de la commune. Pour le satisfaire, ceux-ci durent demander la continuation pour 20 ans de la taxe d'un liard au pot de bière et l'autorisation d'établir une taille de faux frais. Les anciens gens de loi de Wiers, auxquels Arnould Caudron, mayeur, avait suscité de si grands inconvénients quelques années plus tôt, s'opposèrent à cette nouvelle charge. Le différend fut encore porté par-devant le Baillage de Tournai, lequel, tout considéré, accorda l'autorisation de percevoir de nouveaux impôts et de continuer la taxe sur la bière pour dix années. Parmi les opposants, nous remarquons : Bernard Delwarde, Pierre-Charles Bataille, Pierre-Joseph Taverne, J.-B. Grard ; Philippe-Gilles Leroy, Jacques Dupriez, Bernard Fernez². etc.

5. MILICES COMMUNALES.

Il n'y eut jamais à Wiers de garde bourgeoise permanente. Les milices communales n'étaient établies que provisoirement, dans des conjonctures difficiles c'est-à-dire en temps de guerre ou de brigandage.

A l'époque de la bataille : de Fontenoy, un corps de garde fut formé en vertu, d'une ordonnance des Etats du Baillage de Tournai. Cette garde, composée des jeunes gens valides de la localité, âgés de dix-huit à quarante ans, et de miliciens engagés moyennant la somme de 125 écus, était

¹ Hoverlant. - *Essais chronologiques*, t. 63.

² Bernard Fernez agissait au nom de feu Bernard Debury, son beau-père, mayeur en 1749, à l'époque des démêlés d'Arnould Caudron avec les gens de loi de Wiers.

divisée en quatre compagnies ou pelotons, sous les ordres de Jacques-Joseph Ségard et de Bernard Liénard. Cette garde fut dissoute au mois de juillet 1751.

Pendant la Révolution brabançonne ou Révolution des patriotes, une patrouille fut encore organisée à Wiers, en vertu d'une ordonnance des Etats du Tournaisis et après détermination prise en séance échevinale le 2 juin 1780.

Antérieurement, le châtelain du Biez avait à sa solde une garde armée, composée en majeure partie d'arbalétriers¹.

Au mois d'août 1455, le serment de St-Georges de Tournai donna un grand concours d'arbalète ; 553 bourgeois de 53 villes ou compagnies d'arbalétriers y prirent part. Chacune d'elles ne pouvait s'y présenter avec plus de 10 tireurs. On y voit figurer le sénéchal de Hainaut, seigneur du Biez avec 10 tireurs faut-il conclure que ces tireurs étaient de la garnison du Biez ? Selon toutes probabilités, oui ; car la garnison du Biez était composée, à cette époque d'arbalétriers : les flèches d'arbalète trouvées naguère dans un puits du château, en sont un témoignage indiscutable.

Après la destruction de la forteresse, du Biez par les troupes de Louis XI, la garde seigneuriale fut sans doute dissoute, mais au XVI^e siècle, elle était remplacée par une compagnie d'archers, confrérie ou serment d'archers de St Sébastien qui avaient pour chef un connétable. Cette confrérie avait un hôtel construit sur un terrain de 34 verges, tenant au château du Biez et appelé : le jardin des Arbalétriers².

Les confrères se réunissaient tous les dimanches à partir du 1^{er} mars jusqu'au 30 septembre, soit en moyenne trente dimanches. Lors de l'institution du serment de St Sébastien, le seigneur avait constitué une rente de 30 livres tournois sur quatre parties de prés comprenant un bonnier et vingt verges, de telle sorte que la confrérie recevait une livre tournois chaque dimanche. Le connétable employait cette somme aux besoins de la société³.

Après la promulgation de la loi organique de la garde civique du 8 mai 1848, la garde citoyenne fut quelque temps en vigueur, attendu qu'au vœu de la loi elle devait être active dans toutes les communes de plus de 3000 habitants. Elle était tombée en désuétude, lorsqu'elle fut remplacée le 26 mai 1866 par une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires créée et rétribuée par la commune.

La compagnie de Pompiers a eu tour à tour pour commandants : MM. Etienne Thuin, Ferdinand Saligot et Jules Saligot, qui l'est encore actuellement.

6. ENSEIGNEMENT.

En 1670, l'instruction des enfants était confiée au chapelain qui remplissait aussi les fonctions de chantre de la paroisse. Vers l'an 1730, le chapelain se désista de ses fonctions de chantre et on nomma pour les remplir un marguillier ou clerc⁴ qui fut aussi chargé du soin d'instruire les enfants du village.

En 1756, on trouve une école dirigée par le frère Onulphe Dupuis qui se retira quelque temps après à l'ermitage de St Sauveur ; Il fut remplacé par Jacques Warlimacq.

A partir de cette époque jusqu'en 1830, l'enseignement donné par le clerc et par d'autres personnes peu lettrées pour la plupart, ne fit que des progrès peu sensibles.

En 1828, la commune de Wiers construisit une maison communale comprenant une école et un logement d'instituteur. Cette école créée par la commune et, subsidiée par elle, resta mixte jusqu'à la promulgation de la loi organique sur l'enseignement primaire du 23 septembre 1842, époque de la création d'une école communale de filles.

En 1866, les locaux scolaires étant devenus trop exigus, la commune construisit de magnifiques écoles pour garçons et pour filles. Ces vastes bâtiments furent entièrement terminés en 1868, et le 1^{er} juillet de cette année ils furent mis à la disposition des élèves et du personnel enseignant.

¹ Les casernes se trouvaient, prétend-on, sur les *Prés des Quartiers*, appelés de ce nom en mémoire des *Quartiers*, de la garnison du château.

² Cette dénomination : Jardin des Arbalétriers, est une preuve nouvelle de l'existence d'une Compagnie d'arbalétriers établie sous la famille de Werchin.

³ les renseignements que nous publions ici, ont été extraits d'un compte de la seigneurie du Biez pour l'année 1648.

⁴ le premier clerc chantre de Wiers fut Nicolas-François Liétard, qui fut remplacé successivement par Adrien Delforterie, Fortuné Delforterie père, Fortune Delforterie fils, Omer Chapeau, Ferdinand Delvaux et Louis Jules Caudron, actuellement en fonctions.

Outre les écoles communales, Wiers possède une école libre pour garçons, dotée aussi de belles salles nouvellement construites.

En 1858, quatre religieuses de St-Vincent de Paul, appelées, de Ghyseghem par M. Ch. Decamp, curé, vinrent fonder à Wiers un établissement d'instruction qui, depuis cette époque, fait des progrès très marqués. On y a adjoint depuis plusieurs années un pensionnat de demoiselles où on enseigne, outre le français, certaines langues étrangères, comme le flamand, l'anglais et l'allemand. On y donne aussi des cours facultatifs de dessin et de musique.

Le couvent ; aujourd'hui dirigé par dix religieuses, a sa chapelle particulière, desservie par M. Decamp, fondateur et aumônier de la maison.

La commune de Wiers possède encore une école de musique qui fournit de bons sujets à la fanfare Ste Cécile. Cette société, fondée en 1853, est devenue, grâce au zèle de son président, M. Audeval, une phalange d'élite dont les succès ne sont plus à compter. Elle s'est surtout distinguée en 1883, au concours musical de Lille, où elle obtint un 1^{er} prix d'exécution. Cette société possède un magnifique étendard don de S. M. le Roi Léopold II.

IX LA PAROISSE

Les plus anciennes mentions de l'existence de la paroisse de Wiers remontent au XII^e siècle,

Dans deux diplômes datés l'un de Villettri, le 4 avril 1183, et l'autre de Vérone, le 12 janvier 1184, on lit que la chapelle de Wiers est libre, sauf une redevance de 12 deniers de Soignies. La paroisse de Wiers, avec les granges, les dîmes, les revenus, le terrage, la juridiction spirituelle et le droit de patronage furent donnés à l'abbaye de St-Ghislain en 1152, par Nicolas, évêque de Cambrai. Cette donation fut confirmée le 11 juillet 1262, par le pape Urbain IV¹.

En 1186, la paroisse de Wiers est citée dans la liste des paroisses du Hainaut qui réclamèrent auprès de leur comte Baudouin V, contre les évêques de Cambrai et d'Arras qui voulaient les soumettre à des collectes et des tailles fort onéreuses².

La paroisse à cette époque, était d'une bien minime importance, car l'église n'avait qu'un seul autel ; ce fut au XIV^e siècle seulement que Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut et seigneur du Biez, fit ériger deux chapelles latérales dans l'église. Le pape Urbain V accorda à ce seigneur la collation perpétuelle de ces chapelles qu'il avait dotées de ses biens et reconnut que ce privilège ne devait pas préjudicier aux droits des abbés de St-Ghislain, à qui appartenaient les oblations, obventions, aumônes, dîmes, novales, etc.³

L'abbaye de St-Ghislain nommait sans doute un conseil pour la représenter et administrer en son nom ses biens et revenus ; en effet, dans un chirographe du 6 Juin 1514, nous trouvons les noms des administrateurs des biens et revenus de cette abbaye en la paroisse de Wiers ; c'étaient : Dom Etienne De Rasse, Dom Jehan Dasonleville, Dom Nicaise Le Clercq, Amand De Welz, Jacques Charlet, Anthonin et Amand de Welz, frères ; Robin Liégeois, Hector Liégeois, Anthoine Espanault, Rasse Espanault, Hacquinot Le Comte, Jehan Kunot, Jacques De Brustelle, Jehan et Charlot De Brustelle, frères.

La paroisse de Wiers, érigée sous le vocable de St-Amand, dépendait du décanat de St Brice, à Tournay et de l'Archidiaconé de Brabant, lesquels ressortissaient au diocèse de Cambrai, Elle fut remise au diocèse de Tournay et au décanat de Péruwelz, en 1803.

Les limites de la paroisse ont subi diverses modifications. En l'an 1600, le territoire paroissial se composait de toute la commune actuelle de Wiers, Vergne excepté, et de la seigneurie du Tronquoy, Cette seigneurie, enclavée dans le territoire de Brasménil, appartenait au seigneur du Biez et formait une commune distincte, administrée par des mayeurs et échevins, mais dépendant de la justice de Wiers.

En 1786, la commune du Tronquoy comprenait un territoire de 12 bonniers avec 19 feux et une population de 92 habitants. Le curé de Roucourt et les dames chanoinesses de Denain en étaient les décimateurs à la 30^e gerbe. Le seigneur de Fontenelle y percevait aussi une dîme sur six bonniers à raison de 7 gerbes sur 100 dont les deux tiers lui appartenaient et le surplus aux autres décimateurs.

Le Tronquoy fut annexé à la paroisse de Roucourt, vers 1680, et en 1803, à celle de Brasménil, dont la chapelle fut alors érigée en succursale.

Le hameau de Vergne fut séparé, pendant la révolution, de la paroisse de Flines et réuni à celle de Wiers, par M. Mauvisin, curé de Wiers.

Après le rétablissement du culte par le décret de M^{gr} François-Joseph Hirn, évêque de Tournai, du 23 vendémiaire an XII (16 Octobre 1803), Vergne fut adjoint définitivement à la paroisse de Wiers.

La partie du hameau de Grosmont, dépendant pour le civil de Brasménil, et pour le spirituel de Wiers, fut annexée à cette paroisse après la construction du canal en 1825.

¹ Baron de Reiffenberg, - *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.* t.VIII, pp. 394-398.

Petit, - *Histoire des communes du canton de Péruwelz*, p. 72.

² Denezech, - *Etudes sur l'histoire du Hainaut de Jacques de Guyse.*

³ *Annales de l'abbaye De St Ghislain*, p. 515.

1. REVENUS DE LA PAROISSE.

A.] Revenus de l'Eglise. - En 1787, l'Eglise jouissait d'un revenu annuel de 438 florins 9 patards, savoir :

1. 980 Verges de terres labourables en huit pièces sur Wiers, rapportant 31 florins 9 patards ;
2. Deux bonniers, trois journaliers et quinze verges de prés en treize pièces différentes sur Wiers, louées 50 florins 4 patards ;
3. des rentes en argent rapportant 293 florins ;
4. des rentes en blé évaluées à 10 florins 8 patards 4 deniers ;
5. des rentes en avoine affermées à 4^u florins 8 deniers, des rentes en chapons à 3 florins 11 patards et en Vin à 3 florins 16 patards.⁸⁵

Le curé, devait décharger l'obituaire de 160 messes chantées, plusieurs saluts et 32 messes basses au maître-autel ; il devait en outre payer les honoraires du diacre le premier dimanche du mois, entretenir l'église et livrer les choses nécessaires à la célébration des offices¹.

Outre le presbytère, l'église de Wiers possède actuellement 9 hectares 35 ares 10 centiares de terres et prairies ainsi que diverses rentes. Elle a aussi la nue-propriété d'un hectare 12 ares 90 centiares de terre provenant d'un legs fait par Marie-Reine Capette.

B.] Revenus de la chapelle du Rosaire. - Le 24 octobre 1632, Guillaume de Melun prince d'Epinoi, et Ernestine d'Artemberg, son épouse, firent ériger dans l'église une confrérie du rosaire, par le R. P. Charles Pluchart, provincial de l'ordre des Dominicains, aux Pays-Bas. Les deux nobles époux se firent inscrire en tête du registre de la confrérie avec leurs enfants dans l'ordre suivant :

Messire Guillaume de Melun, prince d'Epinoi ;

Madame Ernestine d'Artemberg, sa compagne ;

Mademoiselle Claire-Marie de Melun ;

Monsieur Ambroise de Melun

Mademoiselle Anne-Marie ;

Monsieur Guillaume-Alexandre ;

Mademoiselle Isabelle-Claire ;

Monsieur Henri ;

Monsieur Charles ;

Mademoiselle Marie-Madeleine ;

Mademoiselle Claire-Catherine ;

Mademoiselle Alberte.

Guillaume de Melun avait doté la chapelle du Rosaire d'un bénéfice comprenant 250 verges de terre en deux pièces sises à Wiers, louées 6 florins 6 deniers et aussi des rentes en argent ; en blé, en avoine, en chapons et en semailles évaluées à 103 florins 13 patards. Le curé jouissait donc de ce revenu total de 109 florins 13 patards 6 deniers, sous l'obligation de chanter un obit et un salut avec diacre et de faire célébrer par le vicaire 44 messes basses pour le repos des âmes des fondateurs. Il était aussi tenu à l'entretien de la chapelle.

Il y avait encore une autre fondation du Rosaire. Le pourvu était mis en possession des biens de cette fondation sur les seules lettres du seigneur, parce que ce bénéfice n'était point ecclésiastique. On l'appelait le bénéfice simple de la chapelle de N.D. du Rosaire. Le curé devait célébrer tous les ans 24 messes à cet autel pour le repos des âmes des fondateurs. Les honoraires de ces messes étaient prélevés sur les revenus de la fondation et le surplus appartenait au bénéficiaire à charge de prier pour les fondateurs.

En 1787, ce bénéfice était possédé par Henri Joseph Wiart clerc tonsuré de l'évêché de Tournai, pensionnaire au collège de Bavay qui l'avait reçu de S. A. le Maréchal prince de Soubise.

Ce bénéfice comprenait cinq bonniers, quarante verges de terres et prairies situées à Thumaide, louées 239 livres 2 sols. Le pourvu devait payer 19 livres 2 sols pour honoraires des 24 messes et le reste, soit 220 livres, lui appartenait.¹

¹ *Archive du Royaume à Bruxelles.* - Déclaration faite le 13 avril 1787, par M. Rohart, desservant de la paroisse de Wiers.

C] revenus de la chapelle de St-Nicolas. - La chapelle de St-Nicolas avait un revenu de 69 livres 1 sol, savoir : 180 verges de terres en 3 pièces et 730 verges de prés en 9 pièces, le tout loué 57 livres 15 sols, et des rentes en argent et en avoine rapportant 11 livres 6 sols. Le curé devait chanter un obit et pourvoir à l'entretien de la chapelle ; le vicaire recevait 18 livres 11 sols pour célébrer 52 messes basses et remplir l'office de diacre le jour de la translation de St-Nicolas.²

LA CURE.

La Cure était un bénéfice à la collation de l'archevêque de Cambrai. Ses revenus principaux étaient les dîmes qui comprenaient la grosse et la menue dîme.

La grosse dîme était un droit d'un dixième sur les récoltes principales, c'est-à-dire sur les céréales ; tandis que la menue dîme se percevait sur les menues récoltes, c'est-à-dire sur les fruits des vergers et le produit des animaux. Les décimateurs de la Cure de Wiers, étaient le pasteur de la paroisse et le bénéficiaire des primes en l'église collégiale d'Antoing.

Le curé de Wiers, comme décimateur, jouissait de la grosse dîme qui rapportait annuellement 1239 florins 5 patards et de la menue dîme qui, dans toute l'étendue du territoire se payait au onzième : elle portait sur les moutons, laines, cochons, poulets, pommes, poires, abricots, pêches et grosses noix ; elle était affermée à 50 florins par an.

En 1787, les biens de la cure comprenaient, outre le presbytère, construit sur un demi-bonnier, trois bonniers et demi de terres labourables en onze pièces différentes, situées sur Wiers, produisant chaque année 72 fl. 10 p. ; un bonnier et vingt verges de Prés en cinq pièces différentes, situées sur Wiers, excepté un six-vingts, situé sur Rengies, terre de France, rapportant 23 fl. 13 p. par an ; une maison sur un enclos contenant 160 verges ou environ, située à Gourgues, louée par bail emphytéotique au prix de 5 fl. 15 p. par an.

Le curé jouissait donc d'un revenu total de 1391 florins 3 patards, sous l'obligation de décharger les messes de l'obituaire fondé en l'église de Wiers. Le pasteur était en outre obligé de payer annuellement au vicaire la somme de 300 florins ou environ, d'après le contrat qu'il avait passé avec son co-décimateur ; il était tenu aussi à l'entretien de l'église et du presbytère.³

Le presbytère de Wiers avait été reconstruit en 1778, par M. Lepoint, curé. Par autorisation de M^{sr} l'Archevêque de Cambrai et du Parlement de Douay, M. Lepoint avait avancé l'argent nécessaire à la reconstruction de la maison presbytérale, mais il avait droit, lui ou ses héritiers, de toucher chaque année la somme de 78 florins 14 patards pour intérêts. Cette obligation prenait cours le 15 septembre 1778 et devait s'éteindre le 15 septembre 1803. La maison curiale fut exhaussé en 1862 par M. le curé Ch. Decamp.

Liste des Curés.

Avant 1480

Nicolas Dath⁴.*

Vers l'an 1500

Alard Dupire*.

1512 Jean Duwelz⁵*.

Antoine Walquina*.

Jehan Dewelz (?)

1530-

1540 Antoine Duwelz

1550-

1571 Robert Demaulde*

Jean Demaulde

¹ Archives du Royaume à Bruxelles.

² Idem.

³ Idem. - Déclaration faite par M. Rohart, le 13 octobre 1787.

⁴ Les astérisques indiquent les curés qui ont fondé des obits.

⁵ Il était frère d'Amand Duwelz, mayor.

- 1580 Jean Dujardin*.
- 1589 Bonaventure Joieux*.
- 1612 Bernard Robastre¹.
- 1630 Antoine Lemaître.
- 1632 Jacques Thiébaud*.
- 1673 Louis Lefebvre.
- 1682 François Dethuin.
- 1694 Bonaventure Delamottee
- 1696 (24 juin) *Toussaint de St-Ghislain*, nommé curé à l'âge de 25 ans
- 1741 (novembre) *Melchior Deleau*, desservant.
- 1742 *Henri-Joseph Roulez*, de Gottignies, décédé le 9 novembre 1770, âgé de 65 ans.
- 1770 (novembre) *J.-B. Berlemont*, Desservant.
- 1771 *Jean François Lepoint*, d'Hensies, natif de Roisin où son frère était greffier, décédé le 16 juin 1786, âgé de 57 ans.
- 1786 (juin) Desservant : *J.-L. Rohart*, de Gouy-en-aroaise.
- 1787 (24 juin) *Pierre-Joseph Descamps*, de Dour.
- 1803 (9 ou 10 novembre) *Nicolas-Joseph Mauvisin*, né à Bouvignies, le 29 juin 1756, décédé à Wiers le 6 janvier 1840.
- 1840 *Edouard-Joseph Gillion*, né à Ath le 10 mars 1806, auparavant professeur au collège d'Enghien et vicaire à Hoves, plus tard curé à Ecaussines-Lalaing et à Wanfercée-Baulet, décédé le 16 août 1865.
- 1851 *Edouard Decamp*, né à Givry le 29 novembre 1814, auparavant curé de Guegnies-Velvain, plus tard directeur du couvent de Wez, décédé le 25 Juillet 1876.
- 1855 *Charles Decamp*, frère du précédent, né à Givry le 15 Avril 1820, auparavant vicaire de St Julien à Ath, actuellement aumônier du couvent, décédé à Wiers, le 20 octobre 1891.
- 1872 *Aimable-Séverin-Joseph Lepoutte*, né à Montroeuil-au-Bois, le 11 Février 1814, auparavant professeur au collège de Binche, vicaire à Flobecq et curé à Momignies, décédé à Maubray, le 6 Novembre 1885, inhumé à Wiers.
- 1884 *Oscar Petit*, né à Maulde, le 26 Septembre 1844, auparavant vicaire à Beaumont et curé à Marquain.²
- 1892 *Théodore-Ghislain Duwer* (?), né à Enghien en 1844.
- 1893 *Antoine Carbonelle*.

LE CHAPELAIN OU VICAIRE.

Le curé était aidé dans son ministère par un chapelain, qui remplissait les fonctions de clerc-chantre, donnait l'enseignement aux enfants et exonérait les messes de fondations à lui attribuées ou à lui remises par le curé. Outre le revenu des messes qu'il célébrait, le chapelain recevait une rétribution de la commune qui s'élevait, à 30 florins par trimestre : une taille avait aussi été établie en sa faveur en 1709, lorsque les habitants de Wiers avaient réclamé une seconde messe le dimanche.

Vers 1730, on nomma un marguillier ou clerc, et le chapelain se trouva déchargé des fonctions de chantre.

Les fonctions du chapelain se rapprochaient insensiblement de celles du vicaire actuellement, lorsqu'en 1742, la paroisse de Wiers obtint de l'archevêque de Cambrai, l'établissement d'un vicaire effectif à qui le curé fut tenu de payer la portion congrue des dîmes, soit 300 livres ou environ.

¹ Bernard Robastre fut aussi curé d'Hornu où il mourut en 1640. Il est l'auteur d'un poème intitulé : "Coenobiarchia Crispiana" (notes de M. Th. Bernier.)

² La plupart de ces renseignements sont dus à la bienveillance de M. le Curé Petit, qui nous a donné connaissance des archives paroissiales.

En 1715, la commune de Wiers avait construit une demeure au chapelain ; en 1743, cette maison fut agrandie considérablement avec les matériaux des halles. Cette habitation fut renversée en 1828, pour élever la maison communale ; mais en 1861, une nouvelle habitation a été construite pour le vicaire.

En 1786, les paroissiens de Wiers avaient demandé la nomination d'un second vicaire, à cause de la population de la paroisse et de l'éloignement des hameaux ; mais cette demande ne fut pas accueillie.

A partir de 1812 jusqu'en 1832, le vicaire de Wiers remplissait les fonctions de curé à Callenelle.

Liste des Chapelains ou Vicaires.

1522 Jehan Villette.

1544 Pierre Fastré, prêtre, clerc de l'église de Wiers.

1590 Jehan Baillet

1606 Ghislain Lecomte

1612 Martin Lambert.

1624-1630 Nicolas Boiteau.

1632 François Roberte.

1642 Guillaume Duquesne.

1658 Vincent de Monstroeuil (ou Monstrüelle)

1668 Jacques Colle

1673 Michel Rue.

1694 Delamotte (?)

1700 Antoine Wallerand.

1701 Tordeur.

1702 Massart.

1703 Jacquemarcq.

1715 Jacquemarcq'

1720 Lamorisse

1731 Charles-Ignace Debuissy.

1732 Arnould H. Sauvage.

1731 (mars) Melchior Deleau.

1742 (septembre) J.-B. Massart.

1743 (janvier) Jean Joseph Bourlart

1746 (août) F.-J. Carlier.

1748 (juillet) François A. Gilquin

1751 (juillet) C.-J. Cantineau.

1758 Pierre-Joseph Vroomen, de Mons, plus tard curé à Hérinnes.

1764 J.-F. Algrave.

1766 L.-J. Gambier.

1770 A. F. Beaumont

1772 Lacorrège, de Maubeuge, plus tard curé de Ferrière-la-Grande et Ferrière-la-petite.

1776 J.-L.-f. Rohart, de Gouy-en-Aroaise, (France-Nord), plus tard curé à Banteux, près de Cambrai.

1786 J.-B. Delecosse.

1787 Nicolas-Joseph Mauvisin, né à Bouvignies le 29 juin 1756, nommé curé à Wiers en 1801, y décédé le 6 janvier 1840.

- 1802 Frédéric Delcourt, né à Bondues (Nord), le 2 octobre 1764, en dernier lieu curé à Wez, décédé le 19 février 1836.
- 1813 Charles-Louis desruelles, né à Iwuy (Nord), le 27 juillet 1780, auparavant vicaire à Belœil, plus tard curé à Wasmes-Borinage et curé-doyen à Boussu, décédé le 13 avril 1854.
- 1824 Jean-Baptiste Samain, né à Dour le 19 septembre 1800, auparavant vicaire à Meslin-l'Evêque, plus tard curé à Chercq et à Calonne, décédé le 28 février 1866.
- 1827 Théodore Bouillart, né à Soignies le 10 janvier 1800 ; auparavant vicaire à Wodecq, décédé le 10 mai 1830.
- 1830 Paul-François-Joseph Bouzin, né à Béciers, le 23 février 1803, auparavant vicaire à Templeuve, en dernier lieu curé à St Maur, décédé le 11 avril 1877.
- 1832 Pierre-Joseph Leclercq, né à Celles le 17 octobre 1805, plus tard curé à La Hamaide, décédé le 9 février 1848.
- 1840 Ghislain-Philippe Clément Tahon, né à Anderlues le 21 juin 1811, plus tard curé à Hensies et à Hertain, décédé le 13 juin 1861.
- 1855 Pierre-François Sturbois, né à Courcelles le 29 avril 1829, décédé à Wiers le 14 février 1858.
- 1858 François-Joseph Lefebvre, né à Calonne, le 9 octobre 1830, plus tard curé à Herquegies, actuellement curé à Moustier-au-Bois.
- 1870 Désiré-Couronné Foucat, né à Mainvault le 9 juin 1838, auparavant surveillant au collège d'Enghien, plus tard curé à La Hestre, actuellement curé à Houdeng-Goegnies.
- 1816 Pierre-François Vandemergel, né à Anvaing le 28 décembre 1851, auparavant vicaire à Pont-à-Celles, actuellement curé à Wangenies.
- 1884 René Delferier, né à Ecaussines-d'Enghien le 25 mars 1861, actuellement en fonctions.

X. L'ÉGLISE.

L'église paroissiale de Wiers est dédiée à St-Amand ; elle fut construite vers l'an 1500, sur l'emplacement d'une chapelle existant déjà au XII^e siècle, On voit encore actuellement sous le plafond de la grande nef, deux corbeaux historiés placés en regard l'un de l'autre et portant les armes de Nicolas de Werchin et de Yolentbe de Luxembourg, son épouse, seigneurs du Biez à l'époque de la construction de l'église ; d'un côté, sont les armoiries de Werchin, et de l'autre, celles de Werchin et de Luxembourg.

En 1865, l'église, devenue trop petite pour la population de la paroisse, fut élargie même au-delà du transept, qui avait 22 mètres de largeur et qui a disparu. En démolissant les murailles des basses-nefs pour opérer l'agrandissement, on aperçut des traces de peinture. Cette découverte fit procéder aux démolitions, avec plus de précautions ; et on découvrit bientôt une douzaine de figures, sous le plâtras de la muraille du nord. Ces peintures n'avaient rien de remarquable. Tracées sur une surface très inégale, elles accusaient une main peu expérimentée et elles étaient d'ailleurs dans un état qui les rendait illisibles.

A droite du chœur, l'unique figure qu'on a trouvée était bien conservée et beaucoup mieux faite. Elle représentait St-Eloi, en évêque, tenant de la main gauche la crosse et de la droite, un marteau. La forme de la mitre et des ornements épiscopaux faisait remonter cette décoration à une époque antérieure à la fin du XVI^e siècle.¹

De son chevet à la tour, l'église mesure 41 mètres ainsi divisés : chœur 10 m de longueur sur 6 de largeur ; vaisseau 31 m de longueur y compris le transept disparu qui avait 7 mètres ; la tour a 4 m 50 de chaque côté². L'architecture de l'église n'offre rien de particulier ; elle paraît être du style ogival tertiaire, quoique certains éléments, notamment les colonnes appartiennent au style ogival primaire. Le mobilier est de l'époque de la Renaissance.

L'église est supportée par dix colonnes cylindriques, cinq de chaque côté, sur lesquelles s'appuient des arceaux en ogive. Ces colonnes sont en pierre taillée et ornées de chapiteaux sculptés ; elles étaient jadis recouvertes d'une épaisse couche de plâtre que M. le curé Ch. Decamp fit enlever lors de l'agrandissement de l'église.

On se demande actuellement de quelle étrange idée de réforme l'on s'inspirait autrefois pour opérer des travestissements semblables, pour remplacer la teinte grave et sévère de la pierre par une croûte grossière de chaux. C'est ainsi qu'un détestable plafond nous masque aujourd'hui encore la magnifique voûte gothique qui couronnait jadis la grande nef. Cette voûte, actuellement invisible, est composée d'une charpente admirablement travaillée dont les nervures s'appuient sur deux linteaux sculptés et placés parallèlement aux murailles de la nef. Trois poutres transversales servent de supports à cette charpentes ; ces poutres sont aussi sculptées et portent à leurs extrémités des figures représentant des têtes de crocodiles. De jolies rosaces ornent l'axe de la voûte ; sa base était autrefois décorée de statuette qui ont malheureusement disparu.

Les six modillons qu'on voit sous le plafond de la grande nef représentent l'ange Raphaël, le jeune Tobie que son chien vient caresser et en outre les quatre grands Docteurs de l'Église : St Jérôme, St Ambroise, St Augustin et St Grégoire le Grand.

Deux colonnes engagées dans la muraille servent d'appui à l'arcade ogivale du Chœur.

Le chœur est éclairé par cinq fenêtres ornées de vitraux, dons de généreux paroissiens. Ces verrières furent placées de 1876 à 1878, elles représentent :

1. St Jean-Baptiste
2. Le Sacré-Cœur de Jésus.
3. Jésus au calvaire ayant à ses côtés Marie sa mère et l'apôtre St Jean
4. Notre-Dame du Sacré-Cœur.
5. St Louis de Gonzague.

¹ *Bulletin de la Société Historique et Littéraire de Tournai*, t. XI, Année 1866, pp. 110 et 111.

² Petit, - *Histoire des communes du canton de Péruwelz*, p. 7.

La sacristie se trouve à droite du chœur, en face se trouvait la chapelle et tribune des seigneurs. On remarque encore au-dessus de l'entrée de cette chapelle, autrefois réservée exclusivement à la noblesse, les armoiries de la maison de Croÿ sculptées sur la muraille.

Cet écusson est assez compliqué :

Le 1^{er} quartier est écartelé aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules et aux 2 et 3, d'argent aux losanges de gueules.

Le 2^e quartier porte aux 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lis¹ et aux 2 et 3, de gueules ; ce quartier est chargé d'un écu d'argent aux quatre trèfles.

Le 3^e quartier porte aux 1 et 4, d'argent aux losanges de gueules et aux 2 et 3, de gueules au lion d'argent (?).

Le 4^e quartier porte aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules et aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, au centre de l'écusson, l'écu des Croy, d'argent à trois fasces de gueules. Cimier : une couronne surmontée d'une croix.

L'église possède deux chapelles latérales, l'une dédiée à St. Nicolas, et l'autre à N.-D. du Rosaire. Les autels sont de l'ordre corinthien et proviennent de l'ancienne église de St Pierre à Antoing où ils ont été achetés en 1806. Les stalles, qui datent de 1589, ont la même origine ainsi que le grand tableau représentant la Cène placé actuellement au-dessus de l'entrée du chœur. Le tabernacle provient de l'église d'Hergnies.

Le jubé, construit sous M. le : curé Gillion est un hors d'œuvre qui ôte à l'église une partie de sa beauté.

On conserve à l'église :

1. Un calice, style gothique, qui porte : *Doné par sire Robert de Maulde. A° 1574.*

2. Un calice en argent, aux armes des Coupigny : D'azur à un écusson d'or posé en cœur. Sur le dessus du pied on lit cette inscription :

Du don de Madame Catherine de Coupigny, abbesse de Flines², à la chapelle de N. Dame et S. Bernard de Wyères, dite la † Mehault. - 1622.

3. Un ciboire artistement ouvragé et orné de garniture en vermeil, qui semble remonter à une époque très reculée. On rapporte que ce vase sacré fut enlevé autrefois par des mains sacrilèges et abandonné ensuite soit par crainte ou par remords, dans les champs de Rouillon où il fut retrouvé.

On conservait aussi un plat d'offrande en laiton, avec ornements travaillés d'une manière assez originale : au milieu, Gilles de Chin, à cheval, terrassant le dragon ; à côté un chien. Une tête d'ange ailée marquait l'intervention divine ; à gauche, un sujet peu lisible. Ce plat, assez remarquable, est disparu depuis quelques années.

Le baldaquin qu'on porte actuellement aux processions provient d'un don fait par Guillaume de Melun, prince d'Epinois et seigneur du Biez. Sur le ciel de ce baldaquin, on avait brodé une figure de St Jean-Baptiste et de chaque côté un écu ; l'un de Melun avec le collier de la Toison d'or et l'autre, partie de Melun et d'Aremberg en losange³.

Anciennement, on inhumait dans l'église ; cette faveur était accordée moyennant une rétribution au profit de la fabrique. En 1768, cette somme fut fixée à 12 livres pour les grandes personnes et à 6 livres pour les enfants. On voit encore dans l'église quelques pierres funéraires, notamment près des fonts baptismaux où elles furent transportées lors du repavage du chœur et du transept, où ces tombeaux se trouvaient. La plupart des épitaphes sont illisibles. On remarque cependant une pierre tombale représentant un chevalier couché, la tête et les pieds sur des coussins, son épée à ses côtés. Une autre dalle porte au centre un écu illisible et en tête ces mots : "*Seneschau de hainaut*". Ces dalles recouvraient donc les tombes d'anciens seigneurs du Biez, lesquels, on le sait, étaient sénéchaux de Hainaut.⁹⁷

On voit encore près des fonts baptismaux la pierre sépulcrale de Louis Lefebvre, curé de Wiers inhumé dans le cœur en mars 1696. Son épitaphe est aussi peu lisible.

¹ D'Alençon : d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux en chef et l'autre en pointe, à la bordure de gueules chargée de besants d'argent.

² Flines-les-Raches.

³ *Bulletin de la société historique et littéraire de Tournai*, t. XI, p. 112.

Deux autres épitaphes sont un peu mieux conservées ; ce sont celles-ci :

Icy gist le corps de Catherine Gontier, fille de Ghislain et de Barbe Descamps, décédée le 28 d'Aoust 1681, à l'âge de 36 ans - Priez Dieu pour son âme¹

D.O.M.

Ici repose le corps de Maître Henri-Roulez, natif de Gottignies, qui après avoir exercé avec un grand zèle et fruit les devoirs d'un véritable pasteur dans cette paroisse l'espace de 28 ans, décéda le 9 novembre 1770, âgé de 65 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme. - Requiescat in pace. Amen.

On remarque aussi à gauche de l'autel de N. D. du Rosaire, une épitaphe très bien conservée. Cette pierre sépulcrale se trouvait dans le transept, en face de l'ancien autel de la Ste Vierge ; elle fut déplacée lors de l'élargissement de l'église. C'est la tombe de Hans Vandermalen, époux d'Isabeau Olivier, marchand boulanger, né à Mons, décédé à Gourgues².

Cette tombe, surmontée de l'écu des Vandermalen (écu à trois fasces, la supérieure crénelée) porte cette inscription :

Icy gist le corps d'honorable homme Hans Vandermalen, en son temps bourgeois et marchand de la ville de Mons, lequel trespassa à Wieres, le XXIII d Aoust mil six cent septante-neuf, âgé de quatre-vingts ans. -Requiescat in pace. - Amen.

Isabeau Olivier, son épouse, fonda par testament :

1. deux obits à célébrer à perpétuité, l'un le lendemain de la St-Barthélemy, l'autre dans l'Octave des Trépassés, avec vigiles à 9 leçons ; à chaque obit le *Miserere* et après la messe le *De Profundis* sur le tombeau, pour le repos de son âme, de celles de son mari et de ses parents.
2. Une messe basse avant chaque obit dans la chapelle De N.-D. du Rosaire.
3. Un salut des morts avec le *Magnificat* et la Procession.

Une distribution de 40 livres de pain était faite aux pauvres assistant à chacun des obits.

Clocher. - L'église est surmontée d'une belle tour construite en dehors du vaisseau ; elle a 30 mètres de hauteur en maçonnerie. Sa flèche de forme octogonale a 19 mètres de sa base à la Croix.

La tour et la grande nef de l'église ont beaucoup attiré l'attention des membres de la commission des Monuments, envoyés en 1865 pour en faire l'inspection ; la tour par son élancement, le fini de son exécution et son état de conservation ; la nef par son cachet particulier, son élévation, ses travées, et surtout sa charpente. L'architecture de la charpente des bas-côtés, renversés pour opérer l'agrandissement de l'église, avait une certaine analogie avec celle de la grande nef. Les linteaux étaient aussi couverts de moulures et les poutres principales sculptées.

Une tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nous, attribue la construction du clocher de Wiers aux Sarrasins. Aux Sarrasins! Erreur! s'écriera-t-on ; les Sarrasins, complètement défaits à Poitiers par Charles-Martel, ne sont jamais venus dans nos parages ! Ceci est admis comme certain, mais nous pouvons aussi admettre que les habitants de nos contrées, terrifiés par l'invasion de ces peuples envahisseurs, auront conservé avec effroi le souvenir de leurs ravages, et qu'à l'arrivée des Saxons sous Charlemagne, ils auront appliqué le nom de Sarrasins à ces peuplades barbares, transplantées sur une terre lointaine pour obtenir la répression de leurs redoutables soulèvements. Ils auront vu en eux des Sarrasins, comme nous-mêmes nous voyons des Bohémiens, sans distinction de nationalité ni de race, dans les caravanes nomades qui traversent si souvent notre pays³.

Cette assertion du peuple de Wiers peut être vraie quant à la construction du clocher primitif ; mais le clocher actuel, par son style et son mode de construction, est de la même époque que l'église, c'est-à-dire de la fin du XV^e siècle.

¹ Catherine Gontier est sans doute la nièce de Nicolas Gontier, prêtre, qui fit ériger en 1660, la croix placée au centre du hameau de ce nom.

² Sa fille Jeanne Vandermalen épousa Bernard Delwarde, mayor de Wiers et bailli de Vergne.

³ Si nous relatons ici une tradition à première vue si invraisemblable, c'est que ce n'est pas à Wiers seulement que cette version s'est propagée : à Elouges, on attribue aux Sarrasins certaines excavations creusées sur le mont d'Elouges ; à Momignies, c'est un souterrain que les Sarrasins auraient construit ; Il y a aussi le trou des Sarrasins à Cipluy et mieux encore, la ville des Sarrasins entre Chapelle-à-Oye et Blicquy.

Vers l'an 1700, on fit de grands travaux de réparation à la flèche du clocher ; ces travaux furent exécutés par Gaspard Seneau et Jean-François Jouveveau, ce dernier couvreur de tuiles demeurant à Condé.

En 1719, le clocher était dans un tel délabrement qu'il menaçait à tout moment de s'écrouler : la commune de Wiers, obtint l'autorisation de le faire restaurer et d'imposer les manants du village pour payer les frais que réclamait ce travail. La flèche fut donc reconstruite en 1720 par Louis Abraham, maître charpentier demeurant à Montignies-sur-Roc ; elle coûta 10.200 livres et fut faite sur le plan de celle de Quiévrain. D'après le contrat passé entre la commune de Wiers et l'entrepreneur, elle ne pouvait dépasser 60 pieds de hauteur. Les réparations de la tour furent exécutées par Arnould Debaisieux maître-maçon à Tournai, et coûtèrent 3800 livres. La restauration du clocher fut entièrement terminée le 23 juin 1721. Les couvertures de l'église furent réparées en 1764. Ce travail coûta 2495 livres 5 sols 6 deniers. Un sieur Delwarde d'Ath fournit 25000 ardoises à cet effet.

Pour indiquer l'heure aux habitants de la paroisse, on avait établi deux cadrans solaires. L'un a disparu lors de l'agrandissement de l'église en 1865, l'autre existe encore au chevet du chœur. L'horloge est cependant très ancienne ; elle existait déjà en 1729.

Le clocher renferme trois cloches. Elles existaient déjà en 1720, car nous trouvons qu'en cette année 1720, Nicolas Chèvreson, natif de la Lorraine, refondit la moyenne cloche afin de la mettre d'accord avec les deux autres.

En 1741, Claude Bernard fonda la grosse cloche avec le métal de la petite ; le métal manquant était fourni par le dit Bernard, à condition de l'aller chercher à Valenciennes, chez M. Perdrix. Ce fut J.-B^{te} Capette, fermier à Sondeville, qui s'acquitta de cette corvée¹.

Le 22 février 1762 la foudre tomba sur la flèche du clocher et endommagea la muraille de la tour où se trouve le cadran de l'horloge. La muraille du grand portail étant aussi crevassée. Les réparations furent effectuées par J.-B. et Simon Allard, entrepreneurs à Antoing.

Lors de la tourmente révolutionnaire de 1789, tandis que les commissaires voyageaient pour s'emparer des cloches au nom du gouvernement, Bernard Jonnet, maître-charpentier, aidé de quelques personnes de bonne volonté, sauva celles de Wiers ; il en enterra une en-dessous du clocher, et une autre en-dessous de la chaire. Plus tard, les cloches ayant été brisées, furent refondues. Cette opération fut faite en 1817 par les frères Drouot, fondeurs à Tournai.

1. - La grosse cloche mesure 4 mètres de circonférence et pèse environ 1700 kilos. ; elle porte l'effigie du Sauveur crucifié écrasant le serpent au pied de la Croix et celle de Saint Amand, patron de la paroisse². On y lit cette inscription :

J'ai eu pour parrain Son Altesse Monseigneur Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel, prince et duc de Croy, grand d'Espagne de 1^{ere} classe etc., lequel seigneur fut représenté par Monsieur Amé-Victor De Gheugnies, maire de la ville de Condé, qui me donna le nom D'AUGUSTE. J'ai été refondue aux frais de la commune de Wiers. t Mr N. Mauvisin, curé et Mr D.-J. Duvivier, maire, les Drouot, fondeurs - 1817.

2. - La moyenne mesure 3 mètres 60 centimètres de circonférence et pèse environ 1250 kilos ; elle porte comme la première l'effigie du Sauveur et en outre celle de N.-D. du Rosaire³. On y lit :

J'ai eu pour parrain, Son Altesse Monseigneur Alfred-Ferdinand-François, prince héréditaire de Croy, etc., lequel seigneur fut représenté par... etc. ... qui me donna le nom de CONSTANCE. J'ai été refondue ... etc.

3. La petite a une circonférence de 3 mètres 30 centimètres et pèse environ 870 kilos : elle porte comme les deux autres l'effigie du Sauveur et de plus celle de St Pierre⁴. On y lit : *J'ai eu pour parrain son Altesse Monseigneur Ferdinand-Toussain-Victorien, prince de Croy, colonel, aide-de-Camp de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, lequel seigneur,... etc. ... qui me donna le nom D'AMELIE. J'ai été refondue ... etc.*

¹ Les Bernard étaient originaires de Neufchâteau en Lorraine. En 1714, Antoine Bernard fonda Marie-Pontoise, la grosse cloche de la cathédrale de Tournai qui fut fracassée en 1798 par les révolutionnaires français. (*Revue Tournaisienne*, t. II pp. 125-126 Marie-Pontoise par le Dr Desmon).

² Elle donne Re-Re# avec 296 vibrations par seconde.

³ Elle donne Mi-Fa avec 334 vibrations par seconde.

⁴ Elle donne Fa-Fa# avec 374 vibrations par seconde.

La petite cloche, placée au-dessus de l'entrée du chœur, provient de l'ancienne chapelle de Vergne et fut transportée à l'église de Wiers en 1828. Elle porte cette inscription :

Faict en Tournay par Antoine Souverain - 1644.

Le cimetière entoure encore l'église ; il comprend une superficie de 24 ares. Il fut agrandi considérablement au détriment de la voie publique vers 1852 ; ce fut à cette époque que l'on construisit la clôture en moellons qui l'environne encore. On prétend à Wiers, que les terres du cimetière ont été extraites du Bourdaubure, dans le bas-fond traversé par le petit chemin qui va aboutir au hameau de la Croix,

Autrefois, le cimetière était entouré d'arbres de haute tige ; ce fut en 1772, qu'on vendit les ormes et les tilleuls qui l'environnaient. Il resta pendant quelque temps complètement nu ; mais les thuias qu'on y a plantés depuis, lui donnent un aspect funèbre qui sied très bien au champ du repos.

Le cimetière n'offre pas de monuments funéraires bien remarquables, quelques-uns cependant méritent une attention toute particulière, ce sont ceux des familles : Bataille, Duvivier, Thuin, Monteignies et D'Autreppe. Ce dernier est surmonté de l'écu des D'Autreppe, avec la devise : Je maintiendrai Charlez. Les armes des D'Autreppe sont :

D'argent au chevron d'azur, chargé d'une étoile et de deux glands d'or, surmonté d'un heaume d'argent grillé et liseré d'or, au feuillage et bourlet de même et d'azur. Cimier : une licorne naissante d'argent.

On remarque à Wiers, comme antiquité funèbre, une croix de fer, datant du XV^e siècle, scellée dans la muraille du clocher à droite du portail. Cette croix, qui se trouvait attachée à la muraille de l'église, au côté droit de l'entrée latérale sud, a été transportée en cet endroit à l'époque de l'agrandissement du temple, en 1865.

XI. BIENFAISANCE.

1. Table des Pauvres de Notre-Dame,

L'origine des biens et revenus des pauvres date probablement de l'érection de la paroisse, car dans le principe, les revenus de l'Eglise servaient à la subsistance des ministres du culte, à la construction et à l'entretien des églises et aussi au soulagement des pauvres. Plus tard une partie des biens de l'Eglise fut affectée tout spécialement à secourir les malheureux et prit le nom de *Table des Pauvres*. Ces revenus, qu'on appelait à Wiers, *Table des Pauvres de Notre-Dame*, s'augmentèrent peu à peu des largesses de différentes personnes généreuses.

Parmi ces nobles bienfaiteurs qui ont acquis un droit légitime à la reconnaissance publique, nous remarquons particulièrement M. Jean Dujardin, ancien curé De Wiers, qui consacra une grande partie de ses biens au soulagement des malheureux. A ce nom, nous ajouterons ceux de Nicolas Dath et Robert demaulde, anciens curés de Wiers, Jean Watteau, Adrien Devergne, Gérard Gaillet, Jean Wilbaut, Demoiselle de Ligne, Amand Jésus, Denis Joseph, Anne Capette, Jean Couvreur, Jean Laurent Jean Demaulde et enfin Marie-Reine Capette, laquelle fit un legs de 6 hectares 15 ares 30 centiares de terre au bureau de bienfaisance, par testament du 17 mars 1857¹.

Les revenus des pauvres étaient employés à distribuer aux indigents de la commune des vêtements, du pain et de l'argent. Ils servaient aussi à nourrir les orphelins, à subsidier les écoles et à payer les frais de maladie et d'enterrement. Chaque hiver on fournissait des fagots ou des tourbes aux familles pauvres de la commune. Le blé provenant des rentes en nature leur était distribué la veille de la Noël.

En 1675, les pauvres de Wiers possédaient 17 parties, de terre, comprenant quatre bonniers et dix verges, données à ferme moyennant 7 razières 3 pintes de blé et 4 parties de prés, contenant cinq quartiers soixante verges, louées 55 livres 10 sols. Ils avaient aussi des rentes en argent rapportant 55 livres 15 sols ; des rentes provenant du legs de M. Dujardin, curé, 62 livres 9 sols 6 deniers ; des rentes en blé, 5 razières 4 hotteaux 1/3 d'hot. et 1 pinte ; des rentes en avoine affermées à 323 livres 2 s. 6 d. et des rentes en chapons évaluées à 23 liv ; 15 s. 6 d.

Les biens des pauvres furent amortis par édit de Marie-Thérèse du 22 novembre 1755 ; ils comprenaient alors 13 bonniers 2 quartiers et 20 verges.

A la Révolution de 1793, les revenus des pauvres furent augmentés d'une partie des biens de la Cure et de la chapelle du Biez.

Après la Révolution, les Biens de la table des pauvres servirent à la formation du bureau de bienfaisance.

Le bureau de bienfaisance est administré actuellement par cinq membres élus pour cinq ans par le Conseil Communal. Il avait en 1885 un revenu de 6280 frs. 90 cent. ; ses propriétés consistaient en 36 hect. 46 ares 40 cent. de terres et prairies louées 5148 frs.

De nos jours, les pauvres reçoivent des secours en argent, pains, vêtements, couvertures et charbon. Plus de 140 familles sont secourues par le bureau de bienfaisance.

2. MALADRERIES.

Parmi les maux qui affligèrent l'humanité et qui ne sont plus connus que De nom, un des plus terribles fut, sans contredit, la lèpre. Cette maladie, dont la seule description fait frémir, fut longtemps nomade et contagieuse et elle était, de sa nature, chronique, incurable et héréditaire. On devenait alors lépreux, comme on devient actuellement hydropique ou phtisique ; la médecine ne pouvait arrêter les progrès, ni empêcher la contagion de ce mal. Cet épouvantable fléau flétrissait des populations entières. Parfois, la lèpre se déclarait tout d'un coup chez un individu dont la constitution paraissait des plus robustes. Elle se manifestait d'abord à la peau : la partie attaquée se couvrait de rougeur, d'ulcères et d'excoriations. Ces pustules, ces écailles et d'autres inflammations tuberculeuses et squameuses présentaient les formes les plus dégoûtantes. Les yeux du lépreux se ternissaient, ses joues étaient dévorées par la gale ; sa voix s'affaiblissait ; le mal lui dévorait la chair et lui corrompait le sang. Les souffrances n'étaient d'abord que des démangeai-

¹ M. J. B. Blicquy d'Hergnies en possède encore l'usufruit.

sons, mais elles devenaient tellement violentes qu'elles l'empêchaient de faire aucun mouvement et même de se tenir debout. Il ne conservait ni force physique, ni énergie morale, il semblait anéanti.

La lèpre sévissait avec intensité au Moyen âge, depuis le XI^e siècle jusqu'au XVI^e. Afin d'empêcher la propagation de ce mal, des hôpitaux furent créés et des mesures de police furent prises, Comme la lèpre était incurable, on ne cherchait pas à guérir les lépreux ; on se bornait à les séquestrer soigneusement jusqu'à leur mort. Pour prévenir tout contact avec ceux qui en étaient affectés, ce fut hors des villes, dans des lieux retirés que furent construits les asiles spéciaux destinés à les recevoir. Les victimes de ce mal terrible devaient être fréquemment lavées et baignées et leurs plaies soigneusement enveloppées de linge. Les léproseries se multiplièrent considérablement ; c'est ainsi que deux hospices de ce genre existaient à Wiers et avaient été construits sur le bord d'eaux claires et limpides, si salutaires à ces malheureux.

Une maladrerie se trouvait le long du ruisseau qui a retenu le nom de *rieu des Ladres* et l'autre, appelée *Maladrerie du Colombier*, était située à proximité du *rieu* qui passe à Grosmont et se jette dans la Verne au pont du Tordoir¹.

Les frais d'entretien des lépreux étaient couverts à l'aide des aumônes que les passants déposaient dans le tronc qui était placé à l'entrée de l'hôpital : un linge, suspendu devant la porte, avertissait les passants, lorsque les aumônes ne suffisaient pas, les communes levaient des impôts ou contractaient des dettes pour y subvenir. Les lépreux avaient pour patron St-Lazare, qui, d'après l'Évangile, fut couvert d'ulcères.

Le Hainaut avait une législation particulière pour les lépreux : Lorsqu'un individu était présumé atteint de la lèpre, les échevins de la commune où il résidait, devaient "pour leur acquit, le mener aux épreuves aux dépens des paroissiens." Ces épreuves avaient lieu devant un docteur en médecine et un chirurgien : ceux-ci prononçaient la séquestration du malade, si les symptômes étaient assez positifs. La personne jugée lépreuse pouvait demander une seconde expertise, mais si elle était de nouveau reconnue telle, les frais de la seconde visite étaient à sa charge.

De lugubres cérémonies étaient pratiquées pour retrancher un lépreux de la société : il était conduit à l'église par le clergé de la paroisse ; on chantait sur lui l'office des morts et on le menait au son des cloches à l'asile qu'il devait occuper. Arrivé à la porte, il s'agenouillait, le prêtre l'exhortait à la résignation et lui montrait le ciel vers lequel il ne lui restait qu'à lever les yeux. On lui ôtait enfin ses habits et on lui substituait le manteau et le chapeau de ladre ; on lui donnait des cliquettes pour qu'à l'avenir chacun eût à fuir devant lui. On lui faisait la lecture du formulaire employé pour la réclusion et l'exil perpétuel des lépreux et qui comprenait la défense d'entrer dans une église, dans un marché, dans un moulin, de se mêler à une réunion d'hommes, et de ne toucher aucun objet qu'il voudrait acheter, si ce n'est avec un bâton.

En pratique, on se relâcha de cette grande sévérité ; toutefois, il fut toujours interdit aux lépreux de circuler sans une nécessité bien fondée.

Quant à ses biens, le lépreux continuait à en jouir ; , il pouvait recueillir des successions et ses héritiers avaient droit à ses biens. Toutefois, lors de la séquestration il devait payer le droit de mortemain, comme s'il fût décédé ; s'il guérissait, on le lui restituait, sauf à le récupérer à son décès.

A sa mort, le lépreux était enterré près de l'asile et le bailli faisait brûler ce qui avait servi au corps du défunt ; on ne conservait que l'étain, le plomb, le cuivre et d'autres objets semblables qui n'étaient pas infectés².

3. MÉDECINS.

Pour terminer ce chapitre de la bienfaisance publique, nous n'avons pas jugé hors de propos de dresser la liste des personnes qui exercèrent l'art de guérir à Wiers. Voici donc les noms que nous avons rencontrés au cours de nos recherches :

1545 Emont Algot.

1624 Nicolas Cayart.

1673 Nicolas Philippon.

¹ A la Garenne, cet endroit s'appelle encore : La Maladrerie.

² *Annales du cercle Archéologique de Mons*, T. 1, pp. 49-59. Félix Hachez. - *Les lépreux et l'hôpital de St Ladre à Mons*.

1688 François Damanne

1734 Alexys Gattefossé. Dit L'ESCAUT.

1735 Alexis Daubechies.

1750 Pierre Normand, natif d'Anjou

1760 Thomas Théry.

1768 Henri Allard, de Kain.

1769 Alexandre

De ce siècle :

1. Jean-François Loin, fils du précédent, né à Wiers en 1784.

2. Benoit-Joseph Audeval, né à Wiers en 1791.

3. Jean-Aimé Antony, né à Ypres en 1805.

4. J.-B^{te} Rasez, natif de Péruwelz.

5. Arsène Loin, né à Wiers en 1823, actuellement résidant à Péruwelz ;

De nos jours :

1. Daniel Ingelbien, né à Louvain en 1834,

2. Magloirc Audeval, né à Wiers en 1856.

XII. HISTORIQUE DES INDUSTRIES LOCALES

1. AGRICULTURE

L'industrie principale du village de Wiers, est l'agriculture qui prit naissance à l'époque de la formation du village, lequel, nous l'avons dit, fut érigé sur l'emplacement des bois qui couvraient primitivement notre territoire. Le défrichement de nos antiques forêts paraît avoir été terminé vers le XII^e ou le XIII^e siècle. En effet, une charte de 1240, émanée de Walter de Marvis, évêque de Tournai, lequel favorisa puissamment l'agriculture, atteste qu'à cette époque on s'occupait activement de la culture des terres dans les forêts et autres lieux incultes du Tournaisis¹.

Primitivement, le sol de Wiers était exploité par plusieurs grandes fermes relevant de la seigneurie du Biez ou appartenant à de riches propriétaires du voisinage. Les principales étaient : les fermes des chartreux² et du Cocqueraumont à la Griwardrie, la ferme du Bruffayt à la Garenne, les fermes Delmotte et de la Lothière à Rengies, celles des Cornets et de la longue Haie au Centre. Il y avait aussi la ferme appelée communément ferme Delwarde, du nom de son propriétaire mais cette métairie, quoi qu'existant déjà en 1400, ne posséda jamais de dénomination particulière. Plus tard, le sol s'étant morcelé l'on vit surgir à côté de ces fermes importantes, des exploitations plus minces, indépendantes des seigneurs et cultivées par leurs propriétaires. Une des grandes causes du morcellement du territoire de Wiers furent sans nul doute les troubles, les guerres qui amenèrent l'exil des seigneurs et la confiscation des biens féodaux. Les fermiers profitèrent de ces désordres pour s'acquérir un pécule et se décharger de la tutelle seigneuriale.

A cette époque, le sol n'était pas cultivé comme de nos jours. Peu de terres portaient du blé et à défaut d'engrais, on recourait au marnage pour le récolter sur des terres réputées meilleures. L'agriculture était donc alors peu rémunératrice, mais plus tard la plantation de la betterave donna une grande impulsion à nos cultures et fit la prospérité de la commune. Les champs furent cultivés avec soin et les améliorations successives qui leur furent apportées, grâce aux ressources dont disposaient les fermiers, leur firent rapporter des rendements doubles à ceux du siècle dernier.

Les mesures agraires anciennement en usage à Wiers étaient :

A. Pour les terres de la seigneurie : la verge de 18 pieds de côté³ soit une superficie de 27 mètres 90 décimètres carrés.

Le journal comprenait 100 verges ou 27 ares 90 centiares. Le bonnier contenait 4 journaux ou quartiers ; on appelait vieux bonnier, une superficie de 360 verges.

B. Pour la commune, on se servait de la verge de 19 pieds 6 pouces de côté, soit 33 mètres 08 décimètres carrés de superficie⁴.

La mesure de capacité usitée dans la commune était la razière qui valait 8 hotteaux. Un hotteau se composait de quatre boitteaux et le boitteau valait quatre pintes. Le muid comprenait 6 razières. Il y avait encore une autre mesure de capacité, le *rielz*, intermédiaire entre le hotteau et le boitteau. Douze *rielz* ; valaient une razière.

Nous croyons intéresser les habitants de Wiers en publiant un état des exploitations agricoles de la commune en 1685 et en 1775. On remarquera le grand nombre de chevaux que réclamait la culture à cette époque, à cause sans doute du mauvais état des chemins.

¹ De Bruyne, - *Histoire de Hainaut*, t. II, p. 73.

² Lorsque nous supposons (p. 30 en note) que cette ferme avait été donnée au couvent des Chartreux par Jean de Werchin, nous étions dans l'erreur. Voici à ce sujet ce que nous communiquons M. le Colonel De Patoul. Ces notes sont extraites des comptes de la seigneurie du Biez déposées aux Archives de l'État à Bruxelles.

La ferme des Chartreux comprend une maison, grange, étable, marais, chaussée, prés, pâtures et terre, labourables, contenant 22 bonniers en plusieurs pièces, gisant sur le terroir de la seigneurie du Biez et Wiers ; elle vient de feu Antoine Desplu et est demeurée sur recours à Maître Thierry de la Hamayde, bailli de Wiers et Maître d'hôtel de Mgr Nicolas de Werchin, pour le prix de 1710 livres ; lequel Thierry de la Hamayde a donné cette maison et héritage à l'église des Chartreux de Chercq-lez-Tournai. Les successeurs dudit seigneur de Biez et Wiers pourront reprendre et avoir à leur profit cette maison et héritage toutes les fois que bon leur semblera, en assignant l'église des Chartreux semblables héritages et rentes.

³ Le pied du Hainaut était de 0 m. 29343.

⁴ Notes de M. Adolphe Caniau, de Péruwelz.

Liste des Exploitations Agricoles comprenant plus de quatre Bonniers.

En 1685 (34)

Wiers (Centre)

1 Pierre Capette	10 bon.	9 V ^e Adrien Durot	6 bon.
2 Jean Henne-ton	4	10 Dericq Dumont	40
3 Jacques Caudron	8	11 Alad Carmois	13
4 Jacques Dupryet	12	12 Ghislain Grard	10
5 Anllré Cayart	54	13 Christop. Bourdon	6
6 Quentin Dufrasnois	9	14 V ^e .Simon Capette	22
7 Martin Destrebecq	13	15 Pierre Danis	4
8 Jean Massy	21		

Griwardrie

1 Jacques Crunelle	13 bon.
2 Jean Carlier	5 b.
3 Jacques Ballet	16 b.
4 V ^e Laurent Moucherie	28 b.
5 Melchior Henne-ton	26 b.

Croix.

1 Pierre Maisné	4 bon.
2.Arnaud-F. Capron	17 b.
3 Philippe Ruteau	7 b.
4 S. Desmonturies	6 b.
5 v ^e Jean Languille	5 b.

Gourgues.

1 Jean Bouthaisne	10 b.
2 Antoine Legrand	19 b.

Bruffayt.

1 V ^e J.F.Trivière	20 b.
2 Georges Gosset	15 b.

Rengies.

1 Pierre Telller	17 b.
2 v ^e Arthus François	9 b.
3 Adrien Liégeois	5 b.
4 Jacques François	36 b.
5 Florent Leclercq	11 b.

En 1775 (42)

Wiers (Centre)

1 Antoine Caudron	7 bon.	1 chev.	3 vach.
-------------------	--------	---------	---------

2	Veuve Jean Audeval	8.	2	4
3	Louis Quiévy	14	5	3
4	Jacques Cayart	8	2	2
5	Bernard Liénard	18	6	5
6	Veuve Jean-Bernard Fernéz	20	5	5
7	Jean-Franç.-Bd. De1warde	36	8	10
8	V ^e Pierre-Laurent Durieux	6	2	3
9	Gaspard Grard	6	3	3
10	Jean-François Liénard	11	4	3
11	Arnould Caudron	13	5	5
12	Jean Quiévy	16	4	5
13.	Jacques Ségard	7	2	3
14	Jean-Baptiste Capette	6	4	2
15	Jean-Jos. & Juvénal Debury	6	3	4

Griwardrie

1	Antoine Maillez	16 bon.	4 chev.	5 vach.
2	Daniel Duvivier	6	3	10
3	Veuve Laurent Vivier	10	3	4
4	Veuve Etienne Lévèque	3	4	4
5	Veuve Vincent Duwelz	7	2	3
6	Pierre-Josepb Lorthioir	17	4	6
7	Christophe Lacquemane	37	7	7
8	Bernard Delpierre	4	1	3
9	François-Joseph Durieux	5	3	4

Croix

1	Veuve Jacques Tornu	4 bon.	2 chev.	2 vach.
2	Veuve Pierre MineL	5	2	2
3	Nicolas Gosset	10	5	3
4	J.-B. et François Saligot	8	3	3

Gourgues

1	Pierre-Philippe Lepoivre	10 bon.	2 chev.	2 vach.
2	Pierre-François Dubois	4	2	2
3	Veuve Toussaint Legrand	4	2	3

Bruffayt

1	Pierre-Joseph Taverne	10 bon.	4 chev.	3 vach.
2	Chrislophe Trivière	7	2	3
3	Théodore Bureau	10	4	5

Rengies

1	Charles Tellier	9 bon.	3 chev.	4 vach.
---	-----------------	--------	---------	---------

2 Jean Carlier	5	2	3
3 Joseph Carlier	8	3	3
4 Pierre-Charles Bataille	50	7	7
5 Michel Waroux	4	1	2
6 Ghislain Carlier	6	2	3
7 Jacques Dugautier	7	3	4
8 André Debury et Séverin Audeval	4	2	2

Vergne.

Il nous serait très difficile de faire un dénombrement exact des exploitations agricoles de la franche-avouerie de Vergne. Voici cependant, d'après un cahier de répartition d'une taille pour les années 1780, 1781 et 1782, les noms des cultivateurs de ce hameau à cette époque, savoir : Thomas Heulle, Pierre-Joseph Hauttecoeur, Pierre-Joseph Crunelle, J.-Bte Dentrebecq, Jacques Choquet et Bernard Berlemont.

Liste des principaux Fiefs ou Marchés au XVIII^e siècle

	Noms des fiefs	Cont. en bonniers	Tenanciers
1	Les Gards du Seigneur	3	Le Bailli de Wiers
2	Le fief Pierre-Albert Delporte de Péruwelz	7	Etienne et Pierre-Joseph Lévêque.
3	Le fief Pre-Phil. Flament greffier à Péruwelz	7	Id.
	Id.	3 1/4	Jean-Bernard Fernez
4	Le fief Gueurit	12	Pierre-Joseph Lorthioir.
5	Le fief Ennequin	4	Christophe Lacquemane.
6	Le fief des Chartreux	22	Id.
7	Le fief Boël, S ^{gr} du Haut Bois	18	Les fils de Pierre-Joseph Taverne.
8	Le fief Lahaise de Fontenelle	3 1/2	Théodore Bureau.
9	Le fief Delmotte		Pierre-Charles Bataille.
10	Le fief de la Lothière	5	Charles Tellier (prop ^{re}).
11	Le fief Reuters		Casimir Dugautier.
12	Le fief Lebon	11 3/4	Louis Quiévy.
13	Le fief de la Chapelle du Biez	10 1/4	Bernard Liénard.
14	Id.	5 3/4	Adrien-Joseph Debury.
15	Le fief Malapert	7 1/2	Jean-Bernard Fernez.
16	Le fief Delwarde	32 1/2	le propriétaire.
17	Le fief Vanrode	5 1/4	Jean Liénard.
18	Id.	5 1/2	Adrien-Joseph Debury.
19	Id.	4 3/4	Juvénal Debury.
20	Le fief Mme Perdu	4	Arnauld Caudron.
	Le fief de Bétencourt	7	Id.
	Le fief Mme de Callene		Jean Quiévy.
	Le fief Decaut	3	Louis Ségard.
21	Le fief de la Madeleine	5	Jean-Philippe Delvaux, de Grosmond- Roucourt.

Noms des fiefs	Cont. en bonniers	Tenanciers
Id.	4 1/2	Jean-Charles Huvelle, de Brasménil.
22 Le fief Cordier	4 1/2	Pierre-Jos. Hauttecoeur, de Vergne.

2. SUCRERIES.

La fabrication du sucre de betteraves a pris naissance dans nos contrées vers 1835. Cette industrie, florissante pendant quelque temps, fit naître la prospérité parmi nos cultivateurs et l'aisance dans la classe ouvrière. Aujourd'hui elle est en décadence et l'on ne voit de toutes parts que la ruine de ces établissements naguère si florissants.

Wiers possédait trois fabriques de sucre érigées par des cultivateurs associés

1. La sucrerie de Wiers, construite en 1851, appartenant actuellement à MM. Saligot-Dupas et fils.
2. La sucrerie de Grosmont appartenant en dernier lieu à la Société en commandite Stamnane-Wilboux, Dupas-Altruy et Carlier-Monteignies, construite en 1865, démolie en 1886.
3. La sucrerie de Bonzaplanques, construite en 1871 à l'endroit appelé jadis Bois-à-plancques, actuellement en démolition. Elle appartenait à la société connue sous la firme Grard, Depret, Quiévy et C^{ie}.

Ces deux dernières sucreries ont été achetées et sont démolies par M. Pierre Dugautier, brasseur.

3. CHARBONNAGES

Le sous-sol de la commune de Wiers est essentiellement houiller. Plusieurs fois, des sondages ont été opérés afin d'amener l'extraction de ces gisements féconds. Le siècle dernier déjà, ces entreprises ont été menées avec grand soin et ont produit d'assez, bons résultats. La tradition nous rapporte qu'une fosse fut même établie à Vergne sur les champs des Fontaines.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette assertion est vraie, mais le fait est qu'une société houillère a certainement existé à Wiers sur la fin du siècle dernier. Un acte de baptême du 3 octobre 1788, mentionne un sieur François Venet, natif du Grand Fresnoy en Picardie, contrôleur des charbonnages de Blaton et Wiers¹.

Une société française formée pour l'extraction de la houille et appelée *Société de Don*, mena plus tard cette entreprise à bonne fin. En 1861, une houillère fut mise en exploitation à Vergne, non loin de l'endroit où celle du siècle dernier avait été établie ; on en retira un charbon maigre de médiocre qualité. Avant d'ouvrir la bure, cette compagnie avait fait pratiquer différents sondages, notamment à Rengies près de la ferme Delmotte, et aussi non loin de l'endroit où la fosse fut établie.

Après quelques années d'exploitation, la société dut entrer en liquidation à cause du mauvais état de ses finances, car les frais d'extraction dépassaient de beaucoup le produit de la vente du charbon. Les édifices et le matériel de la fosse furent alors vendus à M. Pierre Dugautier, avec obligation pour l'acquéreur de rendre les terrains, traversés par une voie ferrée reliant la houillère à l'Escaut, dans l'état où ils étaient auparavant, et de combler la bure d'extraction. Actuellement tout est disparu ; un monticule formé des terres et des pierres extraites de la bure et des galeries souterraines est le seul vestige de cette exploitation éphémère.

La concession houillère de Wiers comprenait 205 hectares et se composait du territoire Sud -ouest de la commune, compris entre les frontières de France et une ligne droite menée du confluent de la fausse Verne et de la Verne de Wiers pour aller aboutir à l'endroit où la Calonne cesse de faire la limite des territoires belge et français pour entrer en France.

Bien que les charbonnages n'aient jamais été établis à Wiers à l'état permanent, c'est cependant cette industrie qui occupe la majeure partie des ouvriers de notre commune non employés aux travaux agricoles. Les houillères existant à Vieux-Condé depuis 1725, ont attiré la population ouvrière de notre village et, à l'heure qu'il est, au moins trois cents personnes de Wiers sont employées à l'extraction de la bouille.

¹ On nous assure qu'à cette époque, de grands travaux de sondage furent fait à Rengies, non loin de la fontaine d'Hérimont, champ Delmotte. Malheureusement cette entreprise ne fut pas couronnée de succès.

Les deux premiers ouvriers mineurs de la commune employés aux charbonnages de Vieux-Condé sur la fin du siècle dernier, furent : Nicolas Clément et Pierre Liétard, né à Wiers, mais dont le père était né à Vieux-Condé.

4. TISSAGE.

Le tissage était autrefois l'industrie principale de la commune. Au XVI^e siècle, le tissage de la toue était très en vogue à Wiers ; ainsi, nous rencontrons bon nombre de tisserands à cette époque ; nous en citerons quelques-uns : en 1555, Mathieu Jacquerie à Rengies ; en 1565, Godefryn Bonnart et Pierre Deparis ; en 1585, Jean Lefebvre à Grosmont et Eleuthère Odevart au Bruffayt ; enfin en 1606, Jacques Bourlard.

Cependant, le tissage de toile disparut peu à peu et fut remplacé par le tissage de la laine. Nous trouvons au XVI^e siècle une foule de ces artisans connus alors sous le nom de lainiers.

Au siècle dernier et pendant la première partie de ce siècle, la bonneterie ou tissage des bas était l'occupation principale de la population, à tel point que de nos jours les personnes des deux sexes ayant un âge plus ou moins avancé, savent façonner le tricot avec une adresse et une subtilité vraiment étonnantes.

L'extension de l'industrie houillère et métallurgique du Nord de la France, fit diminuer sensiblement cette occupation, en fournissant à nos ouvriers des débouchés pour employer leurs bras robustes ; d'autre part, la création des métiers à tisser par Jacquart détruisit les tissages à la main en rendant la concurrence impossible, de nos jours, le tricotage n'est plus en vigueur que pour les besoins des familles. Comme nous le disions, la bonneterie est très ancienne à Wiers ; voici les principaux marchands de bas à différentes époques : en 1623, Jehan Willemain à la Croix et Quentin Noucq au Bruffayt ; en 1633, Pierre Durot et son fils Bernard en 1670, au Centre ; en 1660, Simon Desmonturies à la Croix ; en 1680, Alard Carmois, meunier et brasseur et Antoine Bourdon ; en 1695, André Grard et son fils Jean, en 1710. A cette époque un des principaux bonnetiers de Wiers était Gaspard Gobert. Il alla se fixer à Péruwelz vers 1704 et fut le premier de cette ville qui exerça cette profession.

Après la famille Gobert, nous trouvons à Wiers comme marchands de bas, Jean-François Masse, puis son fils Nicolas qui se retira aussi à Péruwelz.

Antoine Duchâteau était établi à Wiers en 1760 et au commencement de ce siècle François-Ildephonse Roman d'Hasnon. Ce dernier fut remplacé plus tard par ses deux neveux Louis et Ildephonse Fiévez ; actuellement M. Jules Loin exerce encore ce commerce.

5. BRASSERIES.

La fabrication de la bière ou cervoise était déjà connue à Wiers au XV^e siècle ; Jean Demaulde était brasseur à la Croix en 1480. Il y avait aussi une brasserie au château du Riez et une autre, la brasserie banale, se trouvait près du pont du Moulin.

La brasserie banale était primitivement la propriété du seigneur. Les manants de Wiers qui y brassaient devaient payer des droits appelés : *droits de Gambage*¹.

En 1568, la brasserie banale avait deux chaudières avec cuves et était la propriété de Gilles François, sauf certains droits retenus par le seigneur. Antoine de Landas, mayeur de Wiers, l'occupa après son mariage avec Catherine Duwelz, veuve dudit Gilles François. Philippe de Baillemont, de Condé, en devint ensuite le propriétaire du chef de sa femme Philippotte François. La brasserie fut alors louée à des brasseurs ou fermiers tels que : Jean Despretz, Jean Dumont et Jean Tonneau, chez lesquels chacun pouvait faire brasser en payant le droit que nous avons mentionné.

En 1601, Philippe de Baillemont vendit la brasserie banale à Nicolas Walnier, cleric de Condé, et elle fut louée à Eustache Maquegnies. Une partie de cet établissement, appartenait aussi à la famille Lemaire, car Jean Lemaire concierge au château du Biezet Nicolas Walnier, cleric de Condé, vendirent, en 1616, la brasserie banale et ses dépendances à Simon Delemotterie, mayeur d'Antoing celui-ci la revendit en 1624 à Jehan Hacque, de Valenciennes. Plus tard nous y trou-

¹ Le taux du droit de Gambage nous est inconnu ; mais dans les villes, le droit qu'on appelait la maltôte des vins et des cervoises, rapportait au seigneur Le seigneur percevait sur chaque tonne de vin, 4 lots ; sur chaque tonne de bière, 4 lots ; sur chaque tone de bière foraine, 1 lot. Ce droit était mis à l'enchère et rapportait annuellement 120 livres plus ou moins selon les amateurs. *Archives du Royaume à Bruxelles.* - Notes de M. le Colonel de Patoul de Bruxelles.

vons successivement comme brasseurs : Philippe Dumont, Pierre Grard, Jacques Ballet, Pierre Gosseli, Jean Cambier et J.-B. Tuain, ce dernier, maréchal de profession, habitant Roucourt en 1697. A cette époque la brasserie était occupée par Alard Carmois, meunier du moulin à eau, et tout nous porte à supposer qu'elle passa alors à la famille Delwarde. Quoique l'emplacement de cet édifice soit assez difficile à établir, nous avons de grandes raisons de supposer que la brasserie exploitée au commencement de ce siècle, par Jean-Louis Dupriez, d'Hergnies, n'était autre que l'ancienne brasserie banale.

Il y avait aussi à Wiers la brasserie et hôtellerie : Le Cygne, occupée en 1596 par Jehan Boitreau et vendue en 1615 par Jehan Saha de Condé à Antoine Descaut, mayeur de Vergne. Cet Antoine Descaut possédait aussi une brasserie dans sa petite commune. La brasserie du Cygne appartient plus tard à André Cayart, mayeur de Wiers ; sa veuve, Marguerite Vander berghe et Jean Cayart son fils la vendirent en 1698 à Gérard de Lahaisse de Tournai. Plus tard elle devint la propriété de Jean-Germain Debury qui la transmet à son fils Bernard. Elle passa ensuite à Jean-Bernard Fernez par son mariage avec Marie-Rose Debury, fille de Bernard. Au commencement de ce siècle, elle était encore exploitée par Charles-François Lorthioir, devenu propriétaire du chef de sa femme Marie-Célestine Fernez, fille de Jean-Bernard.

Comme nous l'avons dit¹, la commune de Wiers avait établi en 1723, un impôt d'un liard au pot sur la bière fabriquée dans le village ; cet impôt fut converti en la somme de 16 livres au brassin, payée par le sieur Delwarde à qui restait seul le droit de brasser dans la commune, et ce, d'après une convention conclue entre lui et les autres brasseurs-débitants de Wiers, car il faut noter qu'à cette époque beaucoup de cabaretiers fabriquaient la bière qu'ils débitaient. Cette taxe sur la bière donna souvent lieu à des protestations de la part des cabaretiers, mais les nombreuses pétitions adressées par eux aux États du Hainaut et leurs démarches répétées furent toujours vaines. Les signataires de ces pétitions nous indiquent les noms des principaux cabaretiers de Wiers ; c'étaient : en 1723, Jean-Germain Debury et Bernard son fil ; Louis-Charles Donville, Louis Ballet, Jean Donnet, la veuve Grégoire Jonniaux et Nicolas, son fils. En 1755, ce droit d'un liard au pot de bière ayant été continué pour dix ans à cause des dettes de la commune, de nouvelles pétitions furent signées par Jacques Cayart, Jean Debury, Bernard Fernez, Bernard Jonniaux et Bernard Liénard.

A côté des brasseries anciennes de Wiers, il nous paraît assez intéressant de publier les noms des principales hôtelleries de la commune à une époque assez reculée ; c'étaient :

1. L'hôtellerie de la brasserie *Le Cygne*, occupée en 1596 par Jehan Boitreau et en dernier lieu par la famille Lortbioir.
2. *L'Hôtel de la Fontaine*, existant près du château du Biez, en 1605.
3. *L'Hôtellerie de la Haute Maison* ou la *maison du Parc*, occupée en 1618, par Antoine De-laulnoit. Cette maison fut brûlée en 1645 ou 1646, lorsque les troupes du duc de Lorraine, logèrent à Wiers et dévastèrent le village.
4. *L'Hôtellerie de St-Hubert*, appartenant primitivement au prince d'Epinois et plus tard à Bernard Delwarde, mayeur. Ce dernier la vendit en 1671, à André Cayart, brasseur ; elle fut cédée en 1698 par Marguerite Vanderberghe, veuve d'André Cayart et Jean Cayart son fils à Gérard de Lahaisse de Tournai. En 1706, elle était occupée par Antoine Larose ; elle fut aussi occupée par la famille Jonniaux. Plus tard elle redevint la propriété de la famille Delwarde, puis passa à Bernard Liénard qui l'a laissée dans sa famille. D'après notre appréciation, cet hôtel était le plus important de la commune.

Il y avait encore à Wiers d'autres cabarets importants qu'on ne trouve jamais désignés sous le nom d'hôtelleries ; c'étaient les cabarets enseignés :

1. *Au prince d'Epinois*, occupé en 1750 par Paul Jorion ;
2. *A la clef*, appartenant en 1705, à Jean Cayart, brasseur à Valenciennes ;
3. *A la garde de Dieu*, maison située, d'après les manuscrits de l'époque, à l'angle du chemin Marsil et de la chaussée de Tournai à Condé. Ce cabaret appartient à Jacques, puis à Antoine Caudron et en 1738, à Jean-Germain Debury,

Actuellement, Wiers possède 150 cabarets ; la bière est fabriquée dans trois brasseries qui sont :

1. La *brasserie St-Amand* appartenant à M. Saligot-Duvivier. Bourgmestre.

¹ Voir page 76.

2. La *brasserie St-Joseph* appelée communément Brasserie de Callenelle, exploitée par la société Gahide et c^{ie}.

3. La *brasserie st-Pierre* appartenant à MM. Dugautier père et fils,

6. MOULINS

La commune de Wiers fait un assez grand commerce de farines. Elle possède actuellement huit moulins dont cinq sont mus par le vent, deux par la vapeur et un par l'eau. C'est de ce dernier principalement que nous allons parler.

Les moulins à vent ont à Wiers, une origine très-moderne ; le premier fut construit sur la fin du siècle dernier, par J.-H. Dugautier. Quant aux moulins à vapeur, leur nom nous indique suffisamment leur origine contemporaine.

Le moulin à eau existait déjà au XIV^e siècle et appartenait au seigneur. Ce n'était autre que le moulin banal où les manants de Wiers étaient tenus de faire moudre leur grain moyennant une redevance en nature.

Vers 1650, le droit de mouture perçu au moulin banal rapportait environ 90 razières de grain, qu'on vendait à la criée. A cette époque, le blé valait de 19 livres 1/2 à 21 1/4 la razière. Le meunier pour sa ferme et le moulin, devait payer au seigneur 151 razières de blé, mais ce fermage variait à chaque expiration de bail car le moulin se louait sur recours.

Le meunier devait aussi payer certaines rentes dues par la seigneurie. Ces rentes, comprenaient :

1. 8 sols tournois par an à l'église de Wiers.
2. 65 sols à la chapelle du Biez.
3. 40 sols aux chanoines de Condé.
4. 14 sols 6 deniers, 1/3 d'hotteau de blé et un chapon aux pauvres de Wiers.
5. 3 livres et 2 razières de blé à l'église de Wiers.
6. 6 hotteaux de blé à l'abbaye de St-Ghislain.
7. 4 hotteaux de blé aux anciens prêtres de la ville de Tournai.
8. 1/2 razière d'avoine à la chapelle de St Nicolas¹.

A la Révolution française, le château du Biez et les domaines de la famille de Croy ayant été confisqués par le gouvernement français, le moulin fut mis en vente par-devant le Préfet du département de Jemmapes le 31 août 1812 et acquis par Marie-Claire Vanderwarden, veuve de Philippe-Joseph André, demeurant à Wiers.

Cet établissement rentra dans le domaine de S. A. le Prince Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel, duc de Croÿ, par suite des arrêtés de S. M. le roi des Pays-Bas, en date des 30 octobre 1816 et 25 novembre 1817. Ces décrets rendaient au duc de Croy les termes de paiement non effectués dans la caisse du gouvernement français. La veuve André lui fit aussi la rétrocession de la totalité de cet immeuble, à cause de l'impossibilité où elle se trouvait d'acquitter les termes dont elle était redevable. Cet acte de rétrocession fut passé par-devant Me Tondreau, notaire à Péruwelz, le 19 septembre 1818. A la suite du décès de S. A. le Prince Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel de Croÿ, le moulin à eau fut attribué à son fils, le Prince Philippe-François-Renauld-Victorin, domicilié à Dülmen en Westphalie.

Par acte passé par-devant Me Charles-Auguste Tondreau, en date du 17 août 1827, Mgr le duc de Croy vendit son moulin à M. Etienne-Joseph Thuin, de Basècles, et à dame Marie-Augustine-François-Joseph Bouvier, son épouse².

Aujourd'hui, le moulin est la propriété de M. Adrien Hoing, d'Hyon, et de dame Philomène Hecq, son épouse, de Péruwelz.

Avec la propriété du moulin, le seigneur avait aussi la *pêcherie* et la *tendrerie* sur la Verne de Wiers, savoir :

1. La pêcherie du vivier de Wiers jusqu'au Tordoir du Colombier.

¹ Archives du Royaume à Bruxelles. - Compte de la seigneurie du Biez. - Notes de M. De Patoul

² Notes extraites des minutes de M. le Notaire Tondreau, déposée en l'Étude de M. Léon Hubau, notaire à Péruwelz. - Nous remercions de tout cœur M. Caniau des renseignements qu'il nous a donné.

2. La pêcherie de la Verne depuis le moulin de Wiers, jusqu'au Tordoir de Vergne.

3. La tendrerie aux oiseaux de rivières dans la vallée de la Verne.

Ces droits étaient loués sur recours.

Le prince d'Epinoÿ, qui possédait la seigneurie De le Motte, avait aussi la pêcherie de la Verne depuis la place de Grimaumez jusqu'au pouvoir de Péruwelz¹.

La terre De le Motte qui formait primitivement une seigneurie distincte de celle du Biez avait aussi son moulin ; sans doute ce moulin était banal et à l'usage des manants de Rengies, de cet établissement, mis en mouvement par les eaux de la verne, on ne voit plus nulle trace de nos jours et son souvenir serait complètement effacé, si un petit chemin, appelé *chemin du Moulin*, ne nous en rappelait la mémoire.

En 1480, le moulin de Rengies était occupé, croyons-nous, par Gilles Boulenghier ; dans les *Bas-Prés*, sur la prairie² où il était construit était établie une rente annuelle due à cette époque à Noble et puissante Dame Madame la Sénéchale de Hainaut, dame de Werchin, de Joumont, du Biez et de Wiers, Ce moulin est disparu depuis bien longtemps, cette citation extraite d'un manuscrit de l'an 1180 est la seule mention que nous ayons rencontrée de son existence palpable.

Autrefois, les eaux de la Verne faisaient aussi mouvoir plusieurs tordoires. Il y en avait un au château du Biez et un autre à Vergne. Un troisième, le Tordoir du Coulombier, a laissé son nom au pont du Tordoir ; il était occupé en 1584 par Jacques de Flamecourt.

Les tordoires dont l'existence est mentionnée dans les manuscrits anciens sont ceux-ci : le tordoir du Colombier, le tordoir du Prince, le tordoir aux Haies et le tordoir de Vergne.

¹ Archives de l'État à Bruxelles. - Comptes de la seigneurie du Biez.

² Le chemin du Moulin, sert aujourd'hui de passage pour ces prairies.

XIII. REVUE PARTICULIERE DES HAMEAUX.

Avant d'aborder la description détaillée des hameaux et dépendances de Wiers, nous allons faire une étude historique et étymologique de quelques désignations locales du centre de la Commune.

D'abord, le nom de Wiers, comme nous l'avons déjà dit¹, semble avoir été imposé à notre territoire par une colonie de race teutonne. Chotin confirme notre opinion en assurant que *Wyère*, signifie prairie : il fait dériver ce nom de *Weyers*, pluriel du mot teuton *Wei* qui a cette signification. Wiers, comme le mot flamand *Weyers*, signifierait donc prairies². Certes, cette étymologique est conforme à l'aspect physique de notre commune.

Les désignations les plus usitées du centre du village de Wiers, sont celles-ci :

1. *La Place*, appelée vulgairement *Marché*. - La désignation de *Marché*, encore employée officiellement au XVI^{me} siècle, dénote l'existence du marché qui se tenait aux Halles.

2. *La rue de Condé*, qui forme l'agglomération principale du centre de la commune et tire son nom de l'antique chaussée de Tournai à Condé.

Cette rue, qui a un très grand développement, se divise en trois parties qui reçoivent chacune une dénomination particulière :

a. *La Grand-Rue*.

b. *Le Bas-du-Pont*, à cause de sa situation ; et

c. *Sondeville*, Cette dernière appellation est toute moderne ; elle signifie : *Sommet de la ville* et aura sans doute été empruntée à la ville de Péruwelz qui possède une rue de même nom et de situation identique. Cette rue s'appelait anciennement rue du *Haut-Coron*.

3. la *Rue Blanche*. - Il serait difficile d'établir avec certitude l'origine et la cause de cette désignation, en usage depuis plusieurs siècles. On aura peut-être attribué ce nom à cette rue à cause d'une maison blanche ou peut-être par ironie, car cette rue ou plutôt ce chemin ne mérite cette épithète à aucun titre.

a. *Le chemin du Rieu au fresne*, formé d'une bifurcation de la rue Blanche, s'appelait autrefois chemin de la Maladrerie et tirait sans doute son nom de la Maladrerie du Colombier vers laquelle il se dirigeait.

b. A proximité de la rue blanche ; se trouve le *Cul du Sac*. Autrefois, la route du Biez à Roucourt passait en cet endroit. Lorsqu'elle fut abandonnée, une partie prit le nom de Chemin du Tordoir³ ; mais, vers 1750, ce chemin ayant été de nouveau supprimé en partie, Il ne resta plus qu'une impasse, Vulgairement cul-de-sac, qui aura laissé son nom aux quelques demeures qui s'y étaient établies.

c. L'autre partie du chemin du Biez à Roucourt, appelé aujourd'hui *Sentier du Major*⁴, portait le nom de *Chemin Delpré*. Ce chemin tirait son nom d'une maison construite sur cette route, et dont l'héritage s'appelait le Pret⁵. De là Vient sans doute aussi le nom de prés Delpré donné aux prairies que l'on voit à proximité de cette maison.

d. *Le chemin Paraux*. - Jadis ce chemin s'appelait *Ruelle Halloire*. Il doit son nom actuel à Jean Pavot ou Pavaux qui vint s'établir vers l'an 1710 à l'angle formé par ce chemin et la rue de Sondeville

4. - *Le Vert-Velu*. - Il tire son nom d'une petite ferme appartenant au XVII^e siècle à la famille Delwarde et appelée vulgairement : Le Vert-Vache ou le Vert-Velu. Cet endroit s'appelait autrefois chemin des Drôliers.

Non loin de là, se trouve la *ruelle des Sœurs* appelée aussi *ruelle Ghislain*, à cause de la maison Ghislain Durieux qui se trouvait le siècle dernier à la place actuelle du Couvent.

¹ Voir pp. 11 et 12.

² Chotin, - *Etude étymologiques sur les communes du Hainaut*, pp. 152 et 184.

³ (I) Voyez p. 20.

⁴ Ce sentier s'appelle ainsi de nos jours, à cause de la proximité de la maison de Louis Durieux, dit *Major*.

⁵ Cette maison appelée communément aujourd'hui : maison Nicaise, appartenait en 1550 à Jehan Grulois et appartient actuellement à M. E. Renard-Maillez.

5. - *Le chemin de Tournai*. - Une partie de ce chemin s'appelle : *La Garde de Dieu*, à cause de l'enseigne d'un cabaret¹.

6. - *Le chemin des Écoles*. - Ce chemin a déjà reçu diverses appellations. Le nom actuel a supplanté celui de chemin de Mortagne qu'il portait avant la construction des écoles communales.

Autrefois, il était appelé chemin Marsil ; cette ancienne désignation avait été sans doute empruntée au nom d'une personne de Wiers, Hector de Marsil, qui fonda jadis un obit dans notre église paroissiale.

7. - *La Ruelle St-Hubert* - Elle doit son nom à l'ancienne hôtellerie de ce nom, dont nous avons déjà parlé².

Le territoire de la commune de Wiers avait aussi un grand nombre de warechaix ou marais tels que : les marais de Gourgues, de Vergne, les warechaix du Moulin, de la Croix etc.

Les warechaix ou warchaix étaient soumis à la vaine pâture. Lorsqu'ils étaient peu étendus. Ils prenaient le nom de Rejets. On voyait des rejets à Gourgues, à la Garenne et à Vergne. Le nom de rejet n'est plus employé de nos jours.

1. HAMEAU DE GOURGUES.

Le hameau de Gourgues est échelonné le long de l'ancienne chaussée de Tournai à Condé. Primitivement, il était situé entre deux bois, l'un qui couvrait le Mortier-au-Quesne et les champs de Gourgues et l'autre qui s'allongeait vers la Garenne et Brasménil³. C'est cette Circonstance sans doute, qui lui a valu le nom de Gourgues, qui signifie gorge, du mot bas-latin Gorgia⁴.

Par sa situation Gourgues est devenu le hameau le plus fréquenté de Wiers. La gare de Calenelle, d'une part, les sucreries d'autre part, ont contribué beaucoup à l'embellissement et à l'accroissement de ce hameau.

On y remarque la chapelle de Notre-Dame de Grâce, autrement dite de la Croix Mehault. Cette chapelle fut sans doute érigée sur l'emplacement d'une croix. Le nom de Mehault provient d'une famille du hameau, car nous trouvons au XVI^e siècle une certaine Jeanne Mehault, peut-être le dernier rejeton de cette famille. Il existait autrefois Une famille distinguée du nom de Mehault, ainsi on voit le sceau de Sohier Mehault, membre des Etats du Hainaut dans une lettre patente de Thierry de Senzeilles, bailli du Hainaut, datée du 6 novembre 1391⁵.

La chapelle de la Croix Mehault fut construite au XVI^e siècle, par la famille de Melun, ainsi qu'on le voit dans les registres anciens déposés au vicariat de Cambray. - Les armes de Melun et d'AreMBERG sont encore peintes sur le tableau de l'Autel.

Cette chapelle était un bénéfice simple de collation laïque ; le bailli de Wiers avait autrefois la collation de ce bénéfice, mais lorsque la division s'opéra entre la seigneurie du Biez et l'avouerie de Vergne, le droit de collation du bénéfice de la Croix-Mehault fut dévolu au seigneur de Vergne, qui se faisait représenter par son bailli.

. En 1787, elle avait un revenu annuel de 148 florins 17 patards, savoir : des rentes en vin évaluées à 6 florins, et sept bonniers quarante verges de terres, prés et aulnois, en seize pièces différentes gisant sur Wiers et rapportant 142 fl. 17 p. Ce bénéfice avait été fondé avec la seule obligation de décharger à la dite chapelle trois messes par quinze jours à l'intention des fondateurs, mais en 1787 on n'en célébrait plus que vingt-cinq par an.

Ce bénéfice était possédé en 1699, par le sieur Demarbaix, écolâtre de la collégiale d'Antoing ; en 1720, par Jean-Joseph Choquet, Chanoine de Condé et chapelain de Vergne ; et en 1787, par Philippe-Placide Druon chanoine de Condé., y résidant, ayant reçu une Lettre d'habileté de Sa Majesté à Bruxelles, le 20 septembre 1780. Ce bénéfice lui avait été conféré par Madame la douairière Falligan de Hourdellies, seigneur de la franche-avouerie de Vergne, résidant à Tournai. Le béné-

¹ Voir p. 122.

² Voir p. 122.

³ L'un de ces bois, allait rejoindre l'antique forêt de Mortagne, car le territoire de Flines, est un sol défriché ; ainsi, autrefois cette paroisse était désignée sous le nom de paroisse des *Sarts de Flines*. On Sait que Sart signifie terrain *essarté*, défriché. Roieux, hameau de Flines, signifie aussi défrichement.

L'autre bois qui se dirigeait vers Brasménil s'appelait *Péronsart*. (Voyez p. 12). Le nom de sart, lui aura sans doute été adjoint au moment de son défrichement, car nous apprenons que les terres qui faisaient autrefois l'extrémité de ce bois entre Brasménil et Roucourt, s'appellent encore aujourd'hui : *le Perron*.

⁴ Du Cange, - *Glossarium ad scriptores medioe et infimoe latininitatis*, t. II, p. 639.

⁵ L. Devillers. - *Inventaire des Archives des Etat du Hainaut*. t. I, p. 5.

ficier était tenu à l'entretien de la chapelle et devait fournir le pain, vin, luminaire et toutes les choses nécessaires au St-Sacrifice de la Messe. Après tous frais payés, il lui restait chaque année la somme de 116 fl. 12p.

Notre Dame de la Croix-Mehault est spécialement invoquée pour la fièvre.

DÉPENDANCES DE GOURGUES.

1. Le *Pontcheau* qui signifie petit pont, car le rieu des Pierres traverse le hameau à cet endroit.
2. *La Queue de l'Agache*, nom de fantaisie.
3. *Le Marais*, qui comprenait avec les chemins : 2 hectares 3 ares 25 centiares.
- 4 : *La Croix-Mehault*, section composée des habitations environnant la chapelle de ce nom.
5. *Le Fort-Talon*, qui doit son nom à une maison appelée le Fort-Talon. Cette demeure appartenait à Antoine Planchon greffier d'Antoing et de Wiers, qui la vendit en 1085 à Olivier Réal ou Royal.
- 6 : *Le Pont de Wiers*, qui comprend le territoire formant Jadis le hameau du Bois-à-Plancques, qu'on appelle à tort de nos jours Bonzaplanques. Cette section a reçu son nom du pont-levis construit sur le canal de Pommeroeul à Antoing.
7. *Les Bailles* ; Baille est un mot roman qui signifie barrière. le chemin qui passe en cet endroit s'appelait autrefois *la chevauchoire* de Condé à Tournai ; ce seraient donc les barrières placées sur cette voie de communication qui auraient donné le nom de Bailles à ce groupe de maisons.

2. HAMEAU DE LA GARENNE

Le hameau de la Garenne est édifié sur le versant d'un monticule de 47 mètres d'altitude connu sous le nom de la Garenne. Cette éminence désignée autrefois sous le nom de Gros Mont, fut appelée plus tard Mont de Grosmont et enfin Mont de la Garenne. Le nom de Garenne apparaît pour la première fois au XVII^e siècle. L'agglomération formant le hameau s'appelait Bruffayt, mot qui signifie bois de hêtres, de bruolum, breuil, bruel, brul, bois, et fagetum, fagium, faye, hêtre. Le nom de Garenne ne fut guère reçu dans le langage officiel pour désigner ce hameau qu'après la révolution française. Inutile d'insister sur l'étymologie du mot Garenne, la magnifique couronne de bois qui domine le hameau est assez éloquente sur ce point.

Pendant les guerres de la République contre l'Autriche, sur la fin du siècle dernier, une vedette était postée sur le Mont de la Garenne et donnait des signaux à une sentinelle placée sur le mont de Copiémont, terre de Vieux-Condé.

De cette éminence, en effet, un magnifique panorama se déroule à nos yeux ; on y découvre, parfaitement, surtout en hiver, lorsque les arbres sont dépouillés de leurs feuilles les villages situés à sept kilomètres de circuit. La perspective du côté de Roucourt, Péruwelz, Mont-de-Péruwelz et Bon-Secours est surtout agréable.

Le mont de la Garenne a une superficie de 10 hectares 41 ares 80 centiares et appartient à M.B. Audeval. C'était autrefois un fief du domaine seigneurial. Le fief de la Garenne a aussi appartenu à M. Gustave Fognies de Péruwelz, qui s'était arrogé le titre de "Baron du Bois" après l'acquisition de ce domaine. Gustave Fognies est devenu tristement célèbre comme victime du terrible ; drame de la nicotine qui se déroula au château de Bocarmé à Bury, le 20 novembre 1850.

DEPENDANCES DE LA GARENNE.

1. *La Courbe*, qui doit son nom à la courbe que fait le canal en cet endroit.
2. *Les Drôliers*. - Ce nom semble désigner un endroit où pousse de l'ivraie ; cette plante, en wallon de Wiers, s'appelle *droë* ; de là sans doute le mot "*Droliers*" qui s'applique ici à des terrains déserts et incultes qui appartenaient autrefois à la Commune.
3. *Le Colombier* ou *La Maladrerie*. Colombier a la même signification que le mot Garenne ; c'est un refuge de pigeons, de gibier. Le nom de Colombier disparaît petit à petit et se trouve remplacé par la locution : *Le Champ d'Asile*, qui tire son nom de l'enseigne d'un cabaret occupé par M. Locufiez-Frappez. Quant à la désignation de Maladrerie, voir l'explication p. 106.
4. *Le Pont du Tordoir*, qui doit son nom au tordoir qui existait non loin de là. Cet établissement, occupé en dernier lieu par Antoine Descault, de Bury, fut démoli au XVII^e siècle après avoir été

acquis par Guillaume de Melun, prince d'Epinoy. Il avait alors perdu son nom de Tordoir du Colombier pour prendre celui de Tordoir du Prince. (Voir p. 126.)

3. HAMEAU DE GROSMONT

Grosmont est situé dans une vallée à proximité du monticule appelé autrefois *gros mont* et de nos jours mont de la Garenne.

Ce hameau est mixte : Quant au pouvoir civil il dépend en partie de la commune de Wiers et en partie de celle de Brasménil ; mais pour le spirituel il ressortit entièrement à la paroisse de Wiers. C'est pourquoi nous allons jeter un coup d'œil sur le hameau tout entier.

La partie de Grosmont dépendant actuellement de la commune de Wiers a toujours été sous la juridiction de la terre et seigneurie de Wiers et Le Biez, tandis que la partie située sur le territoire de Brasménil faisait partie de la baronnie d'Antoing et dépendait de la châtelainie d'Ath.

Grosmont, avec Brasménil, formait une terre franche qui fut détachée de la chapellenie d'Ath et réunie aux Etats du Tournaisis par l'article 6 de l'édit de Louis XIV, du 16 octobre 1669. La possession de cette terre restait cependant en litige entre l'Espagne et la France, mais par le Traité des Limites, conclu à Lille le 3 décembre 1609, le roi d'Espagne renonça à la terre d'Antoing d'où relevaient Brasménil et le hameau de Grosmont. La France en avait joui jusqu'en 1713, lorsque les Etats Généraux en revendiquèrent la possession, comme faisant partie du Tournaisis. La France s'appuyant sur ce que les dits territoires n'étaient pas d'Antoing-Tournaisis, mais d'Antoing-terre-franche, les réclama aux conférences tenues à Lille en 1710. Rien ne fut décidé alors. Ces deux puissances convinrent d'en laisser provisoirement le séquestre et l'administration au bailli d'Antoing, C'est ainsi que le 10 mai 1728, un arrêt du Parlement de Flandre annula une ordonnance du baillage de Tournai qui avait exercé sur Brasménil¹.

Enfin par l'article 3 de la Convention des Limites, conclue à Versailles le 16 mai 1769, Brasménil et Grosmont furent remis définitivement à l'Autriche et aux Etats de Tournai-Tournaisis.

Pour le spirituel, Grosmont-Brasménil ressortissait à la paroisse de Roucourt ; mais comme ses habitants préféraient remplir leurs devoirs religieux en la paroisse de Wiers, M^{gr} Hirn, évêque de Tournai, par son décret de l'an 1803, leur permit de fréquenter l'église succursale de Wiers et d'y recevoir les Sacrements à l'exception du sacrement ; de mariage et de la communion pascale, qu'ils étaient obligés de recevoir en leur église succursale de Roucourt ; Par décret du 8 janvier 1804, ce hameau fut attaché pour le mariage et la communion pascale à la paroisse de Brasménil qui avait été formée en 1803.

Par un décret du 5 mars 1825, Grosmont-Brasmenil fut entièrement remis à Wiers pour le spirituel. La maison de la Veuve Michel, quoique située sur le territoire de Roucourt, fut comprise dans le hameau et annexée à la paroisse de Wiers².

Lors de la réunion de la Belgique à la France, par le traité du 9 vendémiaire an IV, les représentants du peuple, Perez et Portiez de l'Oise, érigèrent Brasménil en village particulier et peu après en 1795, cette commune fut agrandie par diverses parties de territoire enlevées aux villages voisins, notamment par quarante bonniers de bois, appelés bois de Wiers, lequel bois faisait partie de Grosmont-Wiers³.

Le chemin de Wiers à Brasménil qui traverse actuellement le hameau de Grosmont n'était antérieurement qu'une voie impraticable terminée par un sentier unissant Grosmont à Brasménil, l'un et l'autre, hameaux de Roucourt à cette époque. Après la construction du canal, cette voie de communication fut tronquée et Grosmont devint une impasse isolée. Mais après l'établissement du pont en 1859, le chemin de Grosmont devint la route ordinaire de Wiers à Brasménil et Grosmont se trouva converti en un hameau bien fréquenté, en communication directe avec les communes voisines.

Grosmont a deux Kermesses : la première se célèbre le 2^e dimanche de mai et la seconde le 4^e dimanche de septembre.

¹ Leglay, - *Notice sur la conférence tenue à Lille en 1716*, p. 15.

² Dernièrement, une contestation a surgi par suite du décès du sieur François Michel, fils de la Veuve Michel, citée plus haut. Contrairement au décret de 1825. le susdit Michel fut inhumé à Roucourt.

³ Petit., - *Histoire des communes du canton de Péruwelz*, p. 31.

DÉPENDANCES DE GROSMONT.

1. *La Garenne* ou *Sous-la-Garenne* à cause de sa situation.
2. *Le Tilloy*, parce que sans doute, ce chemin était jadis ombragé de tilleuls.
3. *Le chemin des Vallées*. Ce chemin vient du mont et descend dans la vallée, pour aller se perdre à la Noire-croûte. Il est bien regrettable qu'il ne soit pas percé jusqu'à Verquesies, car de cette manière, Grosmont serait relié en ligne droite à la ville de Péruwelz.
4. *Le chemin des Morts*, appelé de ce nom parce qu'il était à l'usage des convois funèbres, lorsqu'on inhumait les habitants de Grosmont en leur paroisse de Roucourt.

4. HAMEAU DE RENGIES.

Ce hameau est *rangé* dans un bas-fond sur les deux rives de la Verne ; c'est peut-être cette circonstance qui lui a valu ce nom. Cependant Rengies, qu'on prononce Raingies en roman de Wiers, peut aussi signifier demeure dans le bois, de *Rain*, bois, et *gies*, demeure. Rengies, divisé par la Verne fait partie de Wiers et de Vieux-Condé. Ce hameau doit son origine à une seigneurie qui paraît avoir appartenu au XIV^e siècle à la famille De Rengies. En effet, nous trouvons mentionnée dans un chirographe de 1405, "Demiselle Magne de Rengies" laquelle possédait des biens situés sous la juridiction de Wiers.

Le seigneur de Rengies avait un manoir, peut-être l'antique ferme de La Lothière qui avait autrefois l'aspect d'une demeure seigneuriale avec ses étangs qu'on a comblés il y a quelques années seulement. Cependant, il y avait aussi un manoir non loin de la ferme Delmotte. Cette demeure était occupée en dernier lieu, c'est-à-dire vers 1680, par Robert Bourdon. On prétend à Rengies, que ce château aurait existé dans les prés Delmotte, car en cet endroit on a trouvé et on trouve encore à l'endroit appelé *Bucant*, de nombreuses substructions dénotant l'existence de quelque édifice disparu. Le chemin qui conduit de nos jours aux prairies Delmotte, aurait été, au dire des vieillards, la chaussée de Rengies à Péruwelz ; il se prolongeait, ajoutent-ils, jusqu'au tronçon de chemin, qu'on voit encore de nos jours au Noeu-Moulin, près de la ferme de M. F. Bureau.

La seigneurie de Rengies, appelée aussi de le Motte, appartient plus tard aux seigneurs du Biez. Ces derniers avaient sur la seigneurie Delmotte des rentes héritières, fermes ou muables, payables en plusieurs termes ; ils jouissaient en outre des tailles de la St.-Remi et de la St.-Jean.

Ils avaient aussi un terrage peu important et plusieurs jardins, prés, terres labourables, le tout rapportant en 1649, environ 860 livres.

Différentes rentes étaient aussi dues par le seigneur du Biez à cause de sa seigneurie Delmotte, savoir :

6 deniers par an et plusieurs chapons à payer au seigneur de Péruwelz ;

2 hotteaux d'avoine et un chapon aux pauvres de Wiers

4 hotteaux d'avoine au curé de Wiers.

2 razières d'avoine au seigneur de Péruwelz et un hotteau d'avoine au même seigneur pour la pêcherie de la Verne.

Le domaine seigneurial de Rengies se composait au commencement de ce siècle, d'une cense, appelée cense Delmotte, avec bâtiments et grange, jardin, cour et clôture, comprenant un bonnier 39 perches 50 aunes, d'un fief de 38 bonniers 65 perches de terre et prés en une seule pièce et de deux parties de terre situées sur la couture de Rengies comprenant 98 perches 5 aunes¹. Ces biens appartenaient en 1820, à S. A. Mgr le Prince Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel, duc de Croÿ, seigneur du Biez, Ils furent vendus le 26 mars 1828 par son fils le Prince Philippe-François-Renaud-Victurien de Croÿ, domicilié à Berlin. à M. Plerre-Charles Bataille, censier Delmotte.

La ferme Delmotte qui comprenait, en 1883, un domaine de 68 hectares, fut achetée à cette époque par MM. Baugnies, industriels à Péruwelz.

On trouve à Rengies, une source d'eau ferrugineuse, appelée le *Bucant Delmotte*, qui possède, dit-on, certaines propriétés curatives. Depuis 1874, Rengies est doté d'une fête communale qui a lieu le 3^e dimanche de septembre.

¹ Les désignations de bonnier, perche et aune doivent se traduire par hectare, are, centiare, car sous le régime hollandais, le système décimal était employé en Belgique, mais en conservant les dénominations des anciennes mesures.

DÉPENDANCES DE RENGIES.

1. *Le chemin des Wachaix* ou des *Warchaix*. - Autrefois on l'appelait aussi chemin de *Wachoeul*. Ce chemin longeait les *warechaix* ou *warchaix* de Rengies qui comprenaient cinq quartiers et cinq verges de *crêtes* banales ; C'est pour cette raison que cet endroit s'appelle aussi les *Hautes-crêtes*.

2. Folquin ; - ce nom paraît signifier, demeure dans le feuillage. Fol vient de Folium, feuille et *quin*, veut dire demeure ; le suffixe *quin* semble être le *ghem* des flamands qui signifie : demeure, séjour, village.

3. *Le Chemin de l'arbre*, se comprend.

4. *Le chemin des Préaux*, ou *du Rieu des Ladres*. - Ce chemin tire son nom de la maladrerie, mentionnée p. 106. Autrefois le rieu des Ladres était bordé d'une petite bande de prairies, appelées prés des Ladres ; c'est de là que ce chemin et le champ qu'il traverse portent le nom de Préau, mot qui signifie petit pré.

5. *Les Rivages* (voir p. 7.).

6. HAMEAU DE LA CROIX

Ce hameau tire son nom d'une croix construite à une époque très reculée, car au XIV^e siècle, sa dénomination existait déjà. - A cette époque, la piété des fidèles avait provoqué l'érection de plusieurs monuments de ce genre. C'est ainsi qu'avaient été élevées la croix Mehault à Gourgues et une autre, appelée croix Jean Delangre, sur les champs de Beugnies. Cette dernière existait encore en 1670¹.

La Croix formait autrefois une seigneurie appartenant à la famille de ce nom, Cette seigneurie passa vers 1440 dans la famille de Lannoy, par le mariage. de Marie, dame de la Croix avec Robert de Lannoy, écuyer, seigneur d'Ogimont, (à Velaines) et de Courbe (à Anseroeul ou Anvaing) fils de Jean de Lannoy, écuyer, seigneur d'Ogimont et de la Motterie, qui décéda le 8 février 1434 et fut inhumé ainsi que sa femme, Isabelle du Mez, dans l'église de Leers près Lannoy.

Plus tard, la seigneurie de la Croix passa à Pierre de Lannoy, fils de Robert, écuyer, qualifié seigneur d'Ogimont, de Courbe et de la Croix à Wiers, qui épousa en 1^{res}. noces Marie Ruffault, fille de Thierry, bourgeois de Lille et de Jeanne Le Roy et en 2^{des} noces, Marie Le Monnoyer de Fache.

La famille de Lannoy avait pour armoiries : D'argent, à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or².

Le monument de pierre qui se dresse de nos jours au centre du hameau de la Croix fut établi en 1660 ; sans doute sur l'emplacement, de la croix primitive. Le piédestal de ce monument est de forme carrée et porte les inscriptions suivantes, gravées dans la pierre :

Sur le côté ouest, on lit :

ADORAMUS TE CHRISTE, BENEDICIMUS TIBI, QUIA PER SANCTAM CRUCEM TUAM REDEMISTI MUNDUM ET PASSUS ES PRO NOBIS, DOMINE MISERERE NOBIS.

Sur le côté sud, ces deux strophes du Stabat :

SANCLA MATER, ISTUD AGAS, CRUCIFIXI FIGE PLAGAS, CORDI MEO VALIDE.

QUANDO (CORPUS MORIETUR, FAC UT ANIMAE DONETUR, PARADISI GLORIA.

Sur le côté est, cette strophe du Vexilla Regis :

O CRUX AVE, SPES UNICA, HOC PASSIONIS TEMPORE, PIIS ADAUGE GRATIAM, REISQUE DELE CRIMINA.

Et sur le côté nord :

NICOLAS GONTIER PRESTRE, NATIF DE CE LIEU DELCROIX, FILS DE GHISLAIN EN SON VIVANT MAYEUR DE WYERES ET DE MAGDELAINE DESPLU, SON EPOUSE AT ICY FAIT POSER CETTE CROIX POUR ACCROITRE LA DEVOTION DES FIDELES VERS LA CROIX DE JESUS-CHRIST CRUCIFIE. 1660.

¹ Le chemin qui va du château au Cadet, s'appelait autrefois chemin de la Croix Jean Delangre.

² Voir Histoire Généalogique de la famille Ruffault par Henri Fremeaux, Douay 1887. - P. 23

DÉPENDANCES DE LA CROIX.

1. *Chemin de la Verne*, appelé de ce nom parce qu'il longe ce ruisseau. Ce chemin prenait naissance près des Etangs du Moulin, mais aujourd'hui il forme une impasse, à cause de sa suppression au Bourdaubure.

2. *Les Quatre Chemins*, se comprennent.

3. *La Griwardrie*. - Ce nom s'appliquait autrefois à presque tout le hameau de la Croix, mais aujourd'hui, il ne sert plus qu'à désigner quelques demeures situées à proximité du château du Biez. Le nom de Griwardrie disparaît petit à petit et se remplace insensiblement par la périphrase : "*près du château*". Pour l'étymologie, voir p. 12.

4. *Le Plantis*, appelé ainsi parce qu'il était planté d'arbres. Le plantis, qui faisait autrefois partie du domaine du Biez, portait déjà ce nom en 1530.

6 HAMEAU DE VERGNE.

Le hameau de Vergne est groupé dans un bas-fond non loin de l'Escaut et par sa situation se trouve exposé à des inondations assez fréquentes.

Son nom signifie *vernaie*, c'est-à-dire lieu planté d'aunes.

Une partie de Vergne dépend de la commune de Flines et l'autre partie de Wiers. Cette délimitation provient de l'ancienne division de ce hameau en deux seigneuries : La Seigneurie d'Oursel et l'avouerie de Vergne.

A) SEIGNEURIE D'OURSEL.

La Seigneurie d'Oursel, arrosée par l'Ourseau, qui lui aura donné son nom, dépendait de la terre de Mortagne et appartenait aux seigneurs de Flines, Vers 1558, Nicolas de Boubaix, écuyer, fit à Jean de le Walle, seigneur de Mortagne, les rapport, grandeur et dénombrement de dix fiefs à lui appartenant, tenus de la cour de Mortagne entre autres le fief d'Oursel à Vergne.

Ce fief était administré par un mayeur et sept hommes terriers.

Le seigneur y avait les droits de terrage et de mortemain ainsi qu'un droit, d'afforage de quatre lots au tonneau de bière. Un receveur était commis à la perception de ces droits ainsi qu'à la recette de certaines rentes héritières en argent, avoines et chapons, dues par plusieurs personnes, sur des héritages gisant en la paroisse des Sars de Flines.

Les mayeur et terriers d'Oursel avaient, croyons-nous, le droit de basse-justice sur cette seigneurie. Elle restait néanmoins sous la juridiction de la justice de Mortagne où le seigneur dudit lieu tenait annuellement trois plaids généraux, aux jours de Noël, Pâques et Pentecôte¹.

La possession de la seigneurie d'Oursel, fut longtemps disputée par la France et l'Autriche.

Par l'article XI du traité signé à Utrecht le 11 avril 1713. Louis XIV avait cédé aux Etats Généraux, en faveur de la maison d'Autriche, tout le droit qu'il avait ou pouvait avoir eu sur tout le Tournaisis, excepté St-Amand avec ses dépendances et Mortagne sans dépendances qui devaient demeurer à la France, à condition toutefois de ne faire à Mortagne aucunes fortifications ni écluses. La clause du traité, "Mortagne sans dépendances" donna lieu à maints pourparlers qui n'aboutirent jamais à une délimitation définitive des frontières, Les Autrichiens prétendaient que le roi de France n'avait droit qu'à la seule ville de Mortagne, tandis que celui-ci élevait des prétentions sur toutes les dépendances ou villages du baillage. Bref, la question demeura en suspens et ne fut tranchée qu'en 1700 et 1779, Par l'article VI de la Convention des Limites signées à Versailles le 16 mai 1769, le roi de France se désista de ses prétentions et reconnut la souveraineté de Marie-Thérèse sur la seigneurie d'Oursel ainsi que sur d'autres villages et hameaux faisant partie du baillage de Mortagne. Cependant, cette convention de 1769 fut résiliée par l'article II du traité des limites conclu à Bruxelles, le 18 novembre 1779, Cet article était ainsi conçu :

"L'Impératrice - Reine Marie-Thérèse cède au Roi très chrétien de France) les villages et hameaux suivants faisant partie des dépendances de Mortagne, savoir : Flines, Sart, Rouillon, Roeux, Rodignies, Legies et le hameau d'Oursel, contigu à la terre, avouerie et seigneurie de Vergne, qui pour cette raison est nommé communément Oursel à Vergne ainsi que les parties de l'Escroette de Mortagne enclavées dans ces endroits."

¹ Registre des reliefs de la terre de Mortagne, appartenant à M. Bocquillet.

Depuis lors le hameau d'Oursel est resté à la France ; c'est la partie de Vergne dépendant aujourd'hui de la commune de Flines, Cette partie du hameau n'est plus connue sous le nom d'Oursel ; on la désigne aujourd'hui comme la partie belge ; sous le nom de Vergne : La Révolution en renversant les domaines féodaux a donc fait disparaître le nom même de ce fief.

Le dernier possesseur de la seigneurie d'Oursel, fut Charles-Louis de Wavrin-Villers-au-Tertre, dernier seigneur de Flines. Il naquit à Paris le 15 mai 1751, fut lieutenant au régiment d'infanterie au service du roi de France et chevalier de St-Louis. Il avait épousé à Flines, au château de l'Escaffotte le 11 novembre 1783, Christine-Joséphine de Biseau, décédée à Lille en 1822, fille de Nicolas-François-Joseph de Biseau, Seigneur de Houdeng et de Marie-Ursule d'Antoing¹.

Le château de l'Escaffotte, résidence des seigneurs de Flines, fut confisqué par le gouvernement Révolutionnaire et acheté par Louis Audeval, fils d'Isidore, demeurant à la Boucaude. Il fut cédé peu après au Comte Louis-Joseph de Fernig, administrateur et greffier général des terres de la châtellenie de Mortagne.

Le comte de Fernig, ce vaillant patriote qui prit une part si glorieuse aux luttes engagées entre la France et l'Autriche, était le père des demoiselles Félicité et Théophile de Fernig, deux héroïnes qui ont illustré leur terre natale par un courage et une grandeur d'âme au-dessus de leur sexe. Félicité et Théophile de Fernig naquirent, l'une en 1776 et l'autre en 1779. Elles étaient donc encore dans un âge bien tendre, lorsqu'en septembre 1791, le comte de Fernig, leur père, organisa à Mortagne, un corps de volontaires, pour défendre le territoire menacé du pillage et de l'incendie.

Depuis plusieurs mois, deux cents braves citoyens, sous les ordres du commandant de Fernig, veillaient à la défense de la frontière et se signalaient par leur noble ardeur, lorsqu'une nuit de l'an 1792, les demoiselles de Fernig, lasses de rester dans l'inaction, pendant que leur père et leurs compatriotes se dévouaient au péril de leurs jours, résolurent de prendre part, à l'insu de tous, à une expédition tentée par la petite compagnie. Cette expédition était dirigée contre une bande de soldats autrichiens, qui s'étaient abattus sur une hôtellerie située à quelques kilomètres de Mortagne, et appelée l'Auberge du Grand Chêne. Félicité et Théophile, vêtues en costume d'homme, s'étaient mêlées à la troupe des volontaires et marchaient bravement au premier rang, quand tout-à-coup ils virent s'élever vers le ciel des millions d'étincelles jaillissant d'un tourbillon de fumée. C'était l'auberge du Grand Chêne qui flambait et à la lueur sinistre de l'incendie, une bande de soldats dansaient autour de la chaumière embrasée.

Le premier moment de stupeur passé, les volontaires, au commandement de leur chef, s'élançant au pas de course, et à l'improviste tombent comme la foudre sur l'ennemi. Après une heure de combat, la petite troupe, inférieure en nombre, dut battre en retraite. Mais M. de Fernig, emporté par son ardeur, se trouve entouré d'un groupe d'ennemis, qui malgré une défense énergique, le retiennent prisonnier. Félicité et Théophile ont vu leur père en danger ; elles poussent un cri terrible, s'élançant à son secours et ranimant leurs compagnons par leur intrépidité, mettent l'ennemi en déroute et sauvent le commandant.

Après avoir poursuivi les maraudeurs allemands, la troupe victorieuse avait repris le chemin de Mortagne. En route, elle fut rencontrée par le général Beurnonville, qui sorti au milieu de la nuit de son camp de St-Amand, faisait une reconnaissance dans le pays, Le général français qui connaissait depuis longtemps la conduite héroïque du commandant de Fernig, le remercia publiquement au nom de la France des services qu'il avait rendus à la patrie et voulant honorer le courage et le patriotisme des volontaires de Mortagne, il demanda de les passer en revue avec tous les honneurs de la guerre.

En face des soldats réguliers sous les armes, les volontaires, fiers de cette insigne faveur, se rangent martialement en bataille le long de la route, et le général Beurnonville, suivi de son Etat-major, passe devant le front de l'intrépide bataillon. Mais tout à coup, le général s'arrête : il vient d'apercevoir deux jeunes volontaires qui cherchent à se dérober derrière les arbres du chemin ; supposant que ce sont des espions, M. de Fernig fait arrêter les fugitifs qui sont amenés en présence du général. Les habits en désordre, le visage et les mains noircis par la fumée de la poudre, ils baissent honteusement la tête comme Des coupables.

En reconnaissant les deux volontaires qui, quelques heures auparavant ; lui ont sauvé la vie et ont fait l'admiration de tout le détachement, M. de Fernig reste stupéfait ; puis tout-à-coup, il

¹ Goethals, - *Histoire de la maison de Wavrin*, t. I, p. 92.

pâlit, il chancelle, et d'une voix étouffée par une poignante émotion, il s'écrie : "Félicité! Théophile! mes filles !"

Alors, rentrant dans la timidité de leur âge et de leur sexe, les deux jeunes volontaires se précipitent aux pieds de leur père, le suppliant à mains jointes et en versant d'abondantes larmes, de leur pardonner leur étrange conduite qui n'a été dictée que par les plus purs et les plus nobles sentiments, M. De Fernig se précipite alors vers ses filles et il les presse tendrement dans ses bras, aux applaudissements enthousiastes des deux détachements.

Le général Beurnonville, vivement ému, lui aussi, promet de signaler à l'Assemblée nationale, l'héroïsme de ces deux jeunes filles, Quelque temps après, cette assemblée citait à l'admiration de la France entière les noms de Félicité et de Théophile de Fernig, et, au nom de la patrie reconnaissante, leur envoyait comme hommage, deux chevaux de bataille caparaçonnés et des armes d'honneur.

Le 20 avril 1792. l'Assemblée nationale avait obligé le roi à déclarer la guerre à l'Autriche.

Les premières hostilités, commencées en Belgique, n'ayant pas été favorables à la France, tout le pays de Tournai à Valenciennes fut ravagé de fond en comble. M. de Fernig et ses héroïques filles, désignés d'avance à la vengeance des vainqueurs, furent obligés d'abandonner leur foyer domestique pour aller demander asile et protection au général Dumouriez, campé à Maulde avec son armée.

Les demoiselles de Fernig embrassèrent alors la carrière des armes ; elles furent attachées au général Dumouriez en qualité d'officiers d'ordonnance et firent toutes ses campagnes en costume de hussard. Elles assistèrent aux batailles de Valmy, de Jemmapes et de Neerwinden et se firent remarquer par leur valeur et leur audace sur les champs de bataille. Après la défection de Dumouriez, elles partagèrent son infortune et suivirent sur la terre d'exil, cet homme que les événements politiques avaient élevé, en trois mois, à la hauteur des plus grands capitaines.

Félicité et Théophile de Fernig avaient été condamnées à mort par la Convention ; mais plus tard, envoyant au supplice les derniers tyrans, cette assemblée abolissait les lois d'exception et rendait au gouvernement de la France son mouvement régulier.

Profitant de cette heureuse transformation, les demoiselles de Fernig eurent le courage d'aller à Paris demander leur radiation de la liste des condamnés ou l'exécution de l'arrêt. Efforts inutiles ! On refusa leurs têtes, mais on les força à reprendre le chemin de l'exil¹.

Les Autrichiens, de leur côté, pour assouvir leur fureur et tirer une vengeance exemplaire de cette famille si terrible pour les ennemis de la France, incendièrent leur demeure natale de Mortagne. Le château de l'Escaffotte, leur résidence d'adoption disparut aussi et aujourd'hui il n'en reste plus que quelques murailles noircies, derniers vestiges de cette brillante demeure qui abrita jadis cette famille sublime, digne de la vénération de l'époque présente et des siècles futurs.

Et cependant, les demoiselles de Fernig sont presque inconnues de nos populations ; à Vergne même, au seuil de Mortagne, en ces lieux qu'elles ont arrosés de leur sang pour défendre la patrie menacée, leur souvenir tend à s'effacer. La France elle-même méconnaît ses plus nobles enfants : En 1793, elle leur donnait l'exil pour prix de leur valeur et aujourd'hui, c'est l'oubli, affront sanglant à leur glorieuse mémoire ! Oui, ces deux femmes ont bien mérité de la patrie et cependant, pour parler le langage de Lamartine² :

"Ces deux sœurs, inséparables, dans la vie, dans la mort, comme sur les champs de bataille, reposent sous le même cyprès, sur la terre étrangère. Où sont leurs noms sur les pages de marbre de nos arcs de triomphe ? Où sont leurs images à Versailles ? Où sont leurs statues sur nos frontières, qu'elles ont arrosées de leur sang ?"

B) AVOUERIE DE VERGNE.

L'avouerie de Vergne formait une terre franche enclavée dans le Comté de Hainaut et relevait de la Flandre. Des chartes lui furent octroyées en 1443, par Jeanne de Werchin, Sénéchale de Hainaut, Baronne de Flandres et Dame du Biez³. Cette terre était exempte de toutes impositions assises par les Etats du Hainaut. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et Comte de Flandre, étant devenu Comte de Hainaut par la cession que lui fit Jacqueline de Bavière en 1428, maintint les

¹ Bertal, - *Musée des familles*, t. XXXVIII.

² Lamartine - *Histoire des Girondins*, t.V.

³ Voyez p. 32.

terres franches dans leurs privilèges et exemptions pour conserver des pouvoirs dans le Tournaisis alors cédé à la France¹.

SEIGNEURS.

L'avouerie de Vergne eut pour seigneurs les châtelains du Biez, et passa tour à tour comme cette seigneurie aux familles de Vergne, d'Antoing, de Werchin, de Werchin-Barbençon et d'Epinoy, jusqu'à Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, comte de Beusart, né en 1588 de l'union de Pierre de Melun et d'Hippolyte de Montmorency Hornes. (voyez p. 38.)

Famille DE MELUN

III. Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, marquis de Richebourg, vicomte de Gand, sénéchal de Hainaut, connétable de Flandre, chevalier de la Toison d'Or, Grand Bailli de Hainaut de 1625 à 1631, épousa en 2^{de} noces, le 3 novembre 1615, Ernestine-Claire-Eugénie de Ligne-Aremberg, née le 31 octobre 1589. De ce mariage naquirent onze enfants. La seigneurie de Vergne échut à leur cinquième fils François-Philippe. (Voir p. 42).

IV. - François-Philippe de Melun, marquis de Richebourg, comte de Beusart, chevalier de la Toison d'Or, général de bataille, capitaine de la noble garde des Archers aux Pays-Bas, gouverneur de Valenciennes en 1677, de Gueldre le 8 août 1679, représentant de sa Majesté au renouvellement du magistrat de Gand le 21 mai 1682, Grand Bailli du Hainaut en 1688 mourut le 7 février 1690. Il avait épousé en février 1665, Marie-Thérèse Villain de Gand, fille de Balthazar-Philippe, prince de Masmines, comte d'Isenghien et de Middebourg, baron de Bousbecque et de Rasenghien, et de Dona Luisa Henriquez de Sarmiento y Luna. Devenue veuve, Marie-Thérèse de Gand convola le 25 juillet 1690, avec Jean-Dominique, comte de Maldeghem et de Steenhuffel.

Du mariage de François-Philippe de Melun, naquirent plusieurs enfants, parmi lesquels nous remarquons :

1. Guillaume-Henri de Melun, comte de Beusart, marquis de Richebourg, grand d'Espagne de 1^{re} classe, vice-roi de Galicie, général des dragons, Capitaine-général des armées de S. M. Catholique, Colonel du régiment des gardes wallones, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et commandant général de la province de Catalogne et des troupes qui s'y trouvaient en 1724, mort en 1735. Il avait épousé Marie-Françoise d'Ursel, comtesse du St-Empire, fille de François Schets, comte d'Ursel et de Hoboken.

V. 2. Jean-François de Melun, comte de Beusart, marquis de Richebourg, seigneur de Vergne, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, etc. épousa Marie Volckaert, fille de Frédéric-François-Hubert Volckaert, seigneur de Waldenne et de Françoise-Ferdinande de Boneem.

Jean-François de Melun, étant mort sans postérité, la franche-avouerie de Vergne passa à la famille Falligan de Hourdelles.

Famille FALLIGAN.

Cette famille fut anoblée en la personne d'Alphonse-Etienne Falligan, par lettres patentes de S. M. Henri IV, roi de France, du 4 novembre 1599.

La famille Falligan avait pour armoiries : D'azur à l'ancre d'argent accompagné de trois étoiles à six rais mal ordonnés d'or ; hachement et bourlet aux émaux de l'écu et pour cimier, cinq flambeaux d'azur et d'argent surmontés d'une étoile d'or.

I. Yves-Joseph Falligan de Hourdellies, seigneur de la franche-avouerie de Vergne, conseiller contrôleur-général des comptes de la ville de Tournai, naquit à Tournai le 11 novembre 1709, du mariage de Ghislain Falligan et de Marie-Josèphe Josson et mourut en la même ville le 30 juin 1766. Il avait épousé à Lille le 18 juin 1734, Marie-Joseph Béghin, née à Tournai le 17 novembre 1715, y décédée le 18 janvier 1789. De ce mariage, naquirent douze enfants, parmi lesquels :

II. - Achille-Eugène-Joseph Falligan de Hourdellies, seigneur de Vergne, né à Tournai le 20 mars 1748, cadet au régiment Lyonnais par permission du 28 mars 1769, lieutenant des grenadiers, mort inopinément au Cap français, capitale d'Haïti, le 30 août 1786. Il avait épousé le 20 juin 1774, Marie-Antoinette-Caroline Lefebvre, née à St-Omer en 1753, décédée à Metz, le 17 avril 1842. De ce mariage sont issus six enfants, entre autres :

¹ De Bruyne, - *Histoire du Comté de Hainaut*, t. I, p. 42.

III.- Yves-Alexandre-Joseph Falligan de Vergne, né à St-Omer le 11 juin 1779, décédé à Bruxelles le 15 janvier 1830, qui épousa en 1^{res} noces le 2 novembre 1802, Marie-Augustine-Joseph Mercier, née à Tournai le 29 juin 1782, fille d'Hubert Alexandre Mercier et d'Aldegonde Joséphine Poupé et en 2^{es} noces à Anvers le 5 juin 1816, Flore Ruelle, née à Frameries le 8 février 1798¹.

Le domaine de Vergne fut vendu le 15 décembre 1790, par M. Charles-François-Xavier Delis, bailli et receveur demeurant à Tournai, adjoint à l'exécution testamentaire de dame Marie-Joseph Beghin, douairière d'Yves-Joseph Falligan, écuyer, seigneur de Hourdellies, Vergne, etc. M. Georges-François Barbieux-Bernières, s'en rendit acquéreur pour la somme de 20.448 livres tournois, non compris les dépenses et mises de justice.

La seigneurie de Vergne comprenait à cette époque :

A. Sur le territoire de la franche-avouerie :

1. Une maison seigneuriale contenant chambres, étables, écuries, granges et autres édifices avec jardin et verger d'une contenance d'un demi-bonnier, le tout occupé par J.-B^{te}. Dentrebecq.
2. Un quartier et demi sur Lequel se trouvait une maison construite par arrentement.
3. Trois quartiers 80 verges de terres en trois pièces.
4. Six bonniers de prés et pâtures en six pièces.

B. Sous la juridiction de Mortagne :

1. Sept quartiers de terre en trois pièces ;
2. Trois bonniers 80 verges de prés en deux pièces.

C. Sous la juridiction de Wiers :

Dix quartiers 80 verges de terre en dix pièces.

La terre de Vergne produisait annuellement plus de 1200 livres non compris les rentes seigneuriales et les droits féodaux qui consistaient en :

1. Une rente héritière de dix-huit livres treize sols, l'an, remboursable au denier vingt, hypothéquée sur une maison de Vergne.
2. Plusieurs rentes rapportant annuellement trois razières quatre hotteaux et demi d'avoine, cinq chapons, une poule et onze sols neuf deniers de Flandres en argent.
3. Une rente de douze livres en argent, une couple de poulets et un gâteau de six livres de fleur, due pour le droit que le seigneur possédait sur le moulin à vent érigé dans la seigneurie de Vergne. Ce moulin était occupé, en 1790 par J.-B, Noël².
4. Le droit de mortemain dont nous avons déjà parlé dans l'énumération des droits de la seigneurie du Biez, Quant au droit de terrage que nous mentionnions p. 152, il n'est pas spécifié dans l'acte de vente de la seigneurie ; il est à supposer que ce droit n'existait plus alors.
5. Le droit d'afforage sur les vins, bières, eaux de vie que débitaient les cabaretiers.
6. Le droit de gambage consistant en la levée de deux pots au brassin au profit du seigneur.
7. Le droit de plantis sur les chemins, warechaix, marais et autour des prairies ; Ce droit était d'un revenu considérable. Les arbres existant en 1790 et appartenant à la seigneurie étaient au nombre de 800 et étaient âgés pour la plupart de 25 à 30 ans.
8. Le droit de pêche et le droit de chasse sur le territoire de la seigneurie.
9. Le droit de collation et de patronage des chapelles de vergne et de la Croix-Mehault, dont les revenus excédaient ceux de la seigneurie.
10. Enfin appartenait aussi au seigneur de Vergne le droit de nommer le bailli et les échevins de la franche-avouerie.

Au sujet du droit d'épave dont jouissait aussi le seigneur de Vergne, il y eut un procès curieux plaidé par-devant le tribunal de St-Amand. Joseph-François Trivière, bailli et administrateur de la Franche-avouerie de Vergne avait saisi une maison et héritage venant de Philippe Puvrez, pour la réunir à la seigneurie, à défaut de déclaration d'héritier. Or, Vincent Boutellier de Wiers, qui

¹ Goethals, - *Miroir des Notabilités nobiliaires de Belgique*, t. I pp. 379-388.

² Ce moulin qui est aujourd'hui disparu était situé à proximité de la ferme de Louis Dewasmes.

avait épousé Marie-Madeleine Puvrez, fille de feu Philippe, en était incontestablement l'héritier ; il fit donc une réclamation le 22 mars 1763, mais il vit ses prétentions rejetées. Le bailli de Vergnes soutenait que la femme, Boutellier, enregistrée Marie-Madeleine Buvry, n'était pas la fille du défunt, d'autant plus que Philippe Puvrez et sa femme Catherine Dronsart ne vivaient pas sous le même toit et que la rumeur publique avait mis en suspicion la légitimité de l'enfant. En effet, Philippe Puvrez résidait à Vergne tandis que sa femme habitait Hergnies, et l'enfant, née en cette dernière commune, avait été baptisée en l'absence du père ; cependant, après de longs débats, le tribunal de St-Amand écarta les prétentions du bailli de Vergne et reconnu la légitimité de la naissance de l'épouse Boutellier, attendu que l'union conjugale de Philippe Puvrez et Catherine Dronsart n'avait pas été dissoute, la séparation n'ayant pas été faite légalement.

Les seigneurs de Vergne avaient encore à la fin du siècle dernier des droits de mortemain et de terrage sur toute l'étendue de la seigneurie. Sous la maison de Melun, Vergne était soumis aux mêmes obligations envers son seigneur que la terre de Wiers et le Biez ; ces charges et obligations seront développées à la fin de l'ouvrage. La ferme seigneuriale de Vergne était occupée en 1780 par J.-Bte Dentrebecq.

La franche-avouerie de Vergne formait une commune indépendante administrée par un mayeur et des échevins.

Liste des Mayeurs

- 1629 Antoine Descault.
- 1697 Jacques Alglave.
- 1699 Nicolas Busière.
- 1700 Pierre Choquet.
- 1724 Henri Smette.
- 1731 Antoine Farineau.
- 1733 Quentin Heulle.
- 1738 Jacques Alglave.
- 1741 Antoine Bleuez.
- 1749 Quentin-François Choquet.
- 1759 Quentin Heulle.
- 1767 Quentin-François Choquet
- 1780 Pierre-Joseph Hauttecoeur.
- 1790 Thomas Heulle.

Listes des Greffiers.

- 1697 De Ruyter.
- 1719 Joseph Broutin.
- 1724 Brassart
- 1728 François-Joseph Broutin, aussi greffier de Laplaigne et greffier de Maulde en 1734, habitait Mortagne marié à Marie-Joseph Macaux de Wez.
- 1729 Thomas Baligand.
- 1756 Henri-Joseph Baligand
- 1780 Joseph Baligand

Thomas Heulle, maire de Vergne, qui avait fait plusieurs avances d'argent pour acquitter les contributions de sa commune, Se plaignit au préfet et obtint un arrêté sous la date du 14 prairial an XI, par lequel il fut enjoint à Jacques Heulle, ci-devant collecteur de la taille, de recouvrer le produit des contributions et de verser ce produit dans la caisse du receveur de l'arrondissement de Tournai.

Les seigneurs de Vergne se faisaient représenter par un bailli qui rendait la justice avec l'aide de deux échevins. En effet, en 1704, Noël Manon, habitant de la terre de Mortagne, présenta une

plainte à l'extraordinaire contre un manant de Vergne, à l'office du baillage de la franche-avouerie dudit Vergne, Le Bailli accorda seul l'apostille et dans l'information on le voit assisté de deux échevins. Le bailli de Vergne était aussi receveur de cette seigneurie. Il avait sous ses ordres un sergent et un garde forestier. Ce dernier était logé par le seigneur.

Pendant le siècle dernier, Vergne recourait aux lois et coutumes de Valenciennes ; auparavant le bailli semble avoir suivi indistinctement les sentiments des différents avocats consultés dans les cas qui se sont présentés.

Comme l'avouerie de Vergne resta unie, à la seigneurie du Biez jusqu'au milieu du XVII^e siècle, elle n'eut probablement son bailli, particulier qu'à partir de cette époque. En voici la liste à peu près complète :

1672 Bernard Delwarde, mayeur de Wiers.

1695 Jean Hubert.

1703 Pierre Brassart.

1720 Pierre Choquet.

1724 Jacques François Choquet.

1731 Quentin-François Desespringalle, lieutenant-bailli et receveur de Mortagne.

1735 Jean Broutin.

1755 Gabriel Duwelz.

1774 Joseph-François Trivière.

Il nous semble que le seigneur de Vergne n'avait que de droit de basse justice et cependant un pilori existait à l'entrée de ce hameau, près de la maison de Bernard Berlemont (aujourd'hui Mercier-Berlemont). On sait que le seigneur haut justicier avait seul le droit d'avoir des fourches patibulaires, un pilori et un carcan ; or, comme la franche-avouerie de Vergne était autrefois unie à la seigneurie du Biez, nous supposons que ces insignes de la haute justice avaient été établis par les seigneurs du Biez ; d'autant plus que nous n'avons trouvé à Wiers aucune trace de pilori, lequel devait incontestablement exister.

Vergne, qui resta terre franche jusqu'à la Révolution française, payait ses impôts au souverain. Un cahier de répartition d'une taille, déposé aux Archives de l'Etat à Mons, est intitulé :

"Taille assise par Messieurs les Bailly, mayeur et échevins de la terre franche advoirie et seigneurie de Vergne, pour satisfaire aux aides et subsides de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique~ pour les années 1780, 1781 et 1782, à l'advenant de "dix-huit livres au bonnier pour les dites trois années."

La somme totale des recettes s'élevait à 438 livres 3 sols 8 deniers et était versée entre les mains de M. le Chevalier de Neufforge, receveur et directeur général des terres franches à Bruxelles.

La dernière taille assise sur Vergne datée du 15 décembre 1793, s'élevait à la somme de 772 francs 65 cent. mais cette commune ayant été annexée vers cette époque à celle de Wiers, les côtes reprises dans ladite taille ne furent pas recouvrées au milieu des événements désastreux de la Révolution.

Pour le spirituel, Vergne ressortissait à la paroisse de Flines-lez-Mortagne. Pendant les troubles qui accompagnèrent la Révolution de 1793, l'exercice du culte catholique ne se pratiquant plus qu'au sein des plus grands dangers, plusieurs prêtres désertèrent leurs postes et M. Nicolas Manvisin, alors vicaire de Wiers, conféra le baptême aux habitants de plusieurs paroisses voisines, notamment à ceux du hameau de Vergne¹.

La population de Vergne qui, pendant quelque temps, avait rempli ses devoirs religieux en la paroisse de Wiers fut adjointe définitivement, après la Révolution, à cette dernière commune, tant sous le rapport Spirituel que civil.

¹ Les baptêmes, mariages et inhumations des personnes étrangères à la paroisse de Wiers, faits par M. Mauvisin sont consignés dans un registre spécial, déposé actuellement à la maison communale. En ces temps malheureux où le nom de Dieu était banni, où la religion était proscrite, où les cérémonies religieuses étaient vouées à la réprobation, M. Nicolas Mauvisin, comme il le dit lui-même dans une note, se servait dans les actes qu'il rédigeait des mots *né* pour *baptisé* et *comparaître* pour *marié*.

Le premier enfant de Vergne baptisé à Wiers fut Marie-Louise Crunelle, fille de Pierre-Joseph et de Marie-Josèphe Bois ; elle fut baptisée le 12 janvier 1796. - Le premier habitant de ce hameau inhumé audit Wiers fut Charles-Joseph Delcourt, fils de Maximilien et de Véronique Vilain, décédé le 6 avril 1796, à l'âge de 8 mois.

La franche avouerie de Vergne avait une chapelle publique, dédiée à St-Martin¹, lequel est resté le patron du hameau. Cette chapelle fut sans doute érigée par Guillaume de Melun en 1630, car on voyait ce millésime gravé dans une pierre de la façade de cet édifice².

La chapelle de Vergne était dotée un bénéfice castral rapportant environ cent louis, à l'époque de la Révolution.

Ce bénéfice était à la collation des seigneurs de la franche-avouerie de Vergne. Il était possédé en 1720, par Jean-Joseph Choquet, chanoine de Condé, et en 1730 par Jacques Decallonne ; il fut conféré à Joseph-Albert Laurent, prêtre et bachelier en théologie, par lettres de Jean-François de Melun, comte de Beausart, données au château de Singhien le 29 décembre 1731.

Le chapelain de Vergne devait fixer sa résidence à Flines, à défaut de logement convenable dans le hameau ; mais en 1728, Jean-Joseph Choquet fit don à la chapelle d'une maison qui avait appartenu à Thierry Sohier, député de la ville de Condé aux Etats du Hainaut en 1554 ; cette maison avait été vendue au susdit Choquet par Jacques Bouly, mayor de Condé et bailli d'Escaut-pont.

Jean-Joseph Choquet fut remplacé plus tard, dans ses fonctions par un sieur Henry. En 1780, Philippe-Placide Druon, chanoine de Condé, était chapelain de Vergne. Une assiette de taille de cette époque nous apprend que le bénéficiaire Druon, jouissait des deux maisons du bénéfice et d'un bonnier de terrain à labour. M. Druon étant mort en 1791, la chapelle fut délaissée au milieu des scènes odieuses de la Révolution. En 1828, la commune de Wiers en fit la démolition et en vendit les matériaux. La petite cloche qui, de sa voix argentine, avait convié les habitants de Vergne à la prière, pendant un siècle et demi, fut reléguée dans un clocheton placé au-dessus du transept de l'église de Wiers. (voir p. 101)

Quant au bénéfice, il fut confisqué à la Révolution, puis soumissionné au département séant à Douay et adjugé à MM. Audeval de la Boucaude³.

La famille Audeval était composée de trois frères et d'une sœur : Elie, commissaire des guerres, Isidore, officier au 16^{me} régiment de dragons, Louis, lequel, comme nous l'avons dit, s'était rendu propriétaire du château de l'Escaffotte à Flines, Joséphine, intime amie des sœurs de Fernig. L'un d'eux, Isidore croyons-nous, est surtout célèbre par le vote énergique qu'il émit contre Napoléon 1^{er}.

Lorsque Bonaparte se fit appeler au Consulat à vie on ouvrit des registres dans toutes les villes de France pour recevoir les votes d'approbation ou d'improbation ; ces derniers furent rares tant à cause de l'admiration générale dont Bonaparte était l'objet que par la crainte que son pouvoir inspirait déjà. Audeval se trouvant à Valenciennes, écrivit les mots suivants qu'il signa, sous la question posée : *D. Bonaparte sera-t-il consul à vie ? - R. Non, vingt-cinq millions de fois non, pour vingt-cinq millions de Français qui n'ont pas le courage de le dire* Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que quelque temps après, Audeval fut promu au grade d'officier dans un régiment Corse par ce même Bonaparte dont il avait voulu repousser le pouvoir par un vote aussi hardi⁴.

Elie Audeval, propriétaire du bénéfice castral de Vergne, fit construire en 1801, une maison de plaisance entourée d'eau que le peuple appelle de nos jours : château de Vergne.

Cette demeure était destinée à servir de séjour à d'illustres personnages. En 1801, l'année même de sa construction, elle fut habitée par la générale Bernadotte, née Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, sœur de Marie-Julie Clary, épouse de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne⁵.

Joseph-François-Oscar Bernadotte, né le 4 juillet 1799, plus tard prince royal de Suède et duc de Sudermanie, roi de Suède et de Norvège en 1844. sous le nom d'Oscar 1^{er}, vint aussi résider au château de Vergne.

¹ Si l'on en croit Hoverlant et Petit¹. Cependant, nous la trouvons toujours désignée sous de nom de : chapelle de Notre-Dame de Foi.

² Cette pierre portant le millésime 1630, est encore visible dans la muraille du four banal érigé sur le marais de Vergne, avec les matériaux de l'ancienne chapelle.

³ D'une lettre du 4 septembre 1824, adressée au Maire de Mortagne par M. Falligan, ci-devant seigneur de Vergne alors résidant à Paris. Les ruines de la maison des Audeval se voient encore à la Boucaude.

⁴ Leroy, Le Glay et Dinaux, - *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du midi de la Belgique*, p. 48.

⁵ le Général Bernadotte, né le 26 janvier 1764, fut nommé prince royal de Suède le 21 août 1810 et le 5 février 1818, succéda comme roi de Suède et de Norvège, à son père adoptif Charles XIII, de la maison de Hostein. A son avènement au trône de Suède, Bernadotte prit le nom de Charles-Jean XIV.

Les enfants du Maréchal Louis-Alexandre Berthier, duc de Wagram et prince de Neufchâtel, habitèrent aussi cette résidence sous la garde d'une gouvernante appelée Mme Bremont.

Il y a une vingtaine d'années, les vieillards de Vergne se rappelaient encore, avec une légitime fierté, les ébats joyeux qu'ils prenaient avec le roi de Suède et les enfants du maréchal Berthier, dans les prairies verdoyantes et sous les ombrages des saules qui ornent ce hameau rustique.

Les lettres écrites par Mlle de Fernig à son cousin Isidore Audeval confirment le récit des habitants de Vergne¹.

Après avoir informé son cousin que Mme B... est à Vergne avec le petit Oscar, Théophile de Fernig ajoute que cette dame quitta Vergne en 1802 pour y revenir en 1803. Mon cousin Elie, dit-elle plus loin, avait offert sa demeure de Vergne au cousin Louis, lorsqu'il nous avait vendu l'Escafotte, mais il a dû la conserver parce que Mme B... aime beaucoup le séjour de Vergne.

Dans une autre lettre (p. 172), Mlle de Fernig nous édifie au sujet des rapports sociaux des hôtes du château de Vergne : "*Mme Bremont, dit-elle, est à Vergne, dont " la maison est un petit bijou. Elle nourrit une basse-cour nombreuse et a ramassé tous les canards blancs du canton. Elle a un des enfants d'un des Berthier, qui l'amuse beaucoup et qui parle patois comme un vrai paysan de Vergne. Allons, metté-là à fachon, ten té met né bin. Elle-même parle aussi très gentiment, et elle vous comprendra bien quand vous lui direz : Volés qué jvos leumiche ?*"

Parmi les hôtes du château de Vergne, le général La Salle est également cité. Cet officier aimait beaucoup le tir à l'arc à la perche et sur les invitations des Archers de Wiers, il avait coutume de venir partager leur amusement innocent en compagnie des sœurs de Fernig qui, elles aussi, avaient un goût bien prononcé pour ce divertissement.

On nous rapporte que ce général fit cadeau d'un harnachement complet à M. Audeval de Wiers, connétable des archers de St Sébastien, lequel assistait à cheval à la procession du St Sacrement avec la société des Archers.

Le château de Vergne fut aussi occupé peu après par la famille Charlez d'Autrepre. Cette famille fut anoblie en la personne de Nicolas-Gilles Charlez, bourgmestre de la ville d'Ath et conseiller dépositaire général du pays et comté du Hainaut, par lettres patentes, données à Pratz, en Styrie le 19 juillet 1728, par l'Empereur² Charles VI.

Le château de Vergne, est actuellement la propriété de M. Saligot-Duvivier, bourgmestre.

Le hameau de Vergne mérite une mention toute spéciale pour la générosité et le dévouement montrés par plusieurs de ses habitants lors des guerres qui ensanglantèrent notre patrie sur la fin du siècle dernier.

Les Français, commandés par le général Dumouriez, avaient vaincu les troupes autrichiennes à Jemmapes le 6 novembre 1792, mais battus à Neerwinden, le 18 mars 1793, ils avaient dû se retirer devant les armées Impériales. Alors, Dumouriez avait conçu le projet, d'accord avec les Autrichiens, de marcher sur Paris avec les débris de ses vieilles troupes sur lesquelles il croyait pouvoir compter, de dissoudre la Convention nationale et de faire proclamer roi son jeune lieutenant, le duc de Chartres, qui, devait l'être en 1830 sous le nom de Louis-Philippe 1^{er}. En conséquence il eut, le lendemain même de la bataille, une entrevue secrète à Louvain avec le colonel Mack, chef d'état-major du prince de Cobourg, général des Armées autrichiennes.

Quelques jours plus tard, le 27 mars, ; le général français qui s'était replié sur Ath, arrêtait secrètement avec les ennemis de sa patrie les dernières conventions contre la République. Comme premier gage, la ville de Condé devait être livrée aux Autrichiens pour leur servir à lier les opérations des deux armées impériales qui occupaient alors le pays.

Dumouriez s'était retiré dans son camp, aux boues de St-Amand avec son état. major et ses régiments les plus dévoués, lorsque la Convention, informée de ses desseins, rendit un décret par lequel elle sommait ce général de comparaître à sa barre pour rendre, compte de sa conduite. Dumouriez ayant refusé d'obéir, la Convention nomma quatre commissaires pour aller le sommer, à son quartier général, d'obtempérer à son ordre, leur donnant le pouvoir, si le général s'y refusait à nouveau, de le destituer de son commandement et de le faire arrêter au milieu même de son armée.

¹ Lettres inédites de Mlle Théopohile de Fernig, publiées par M. Honoré Bonhomme, que M. Aug. Bocquillet a eu la complaisance de nous remettre.

² Voir les armoiries des d'Autrepre, p. 102.

Ces quatre commissaires étaient Camus, Bancal, Quinette et Lamarque. Beurnonville, alors ministre de la guerre, et ami particulier de Dumouriez, leur fut adjoint pour faciliter la mission si délicate qu'ils avaient à remplir.

Les commissaires de la Convention arrivèrent le 2 avril, à midi, au camp de St-Amand. Sur le refus de Dumouriez d'obéir aux ordres de l'Assemblée nationale, le citoyen Camus, au nom de la Convention, le suspendit de ses fonctions de général et ordonna aux soldats de s'emparer de sa personne. A ces paroles, un murmure d'indignation courut dans l'état major de Dumouriez et tous, généraux et officiers, la main sur la poignée de l'épée, s'avancèrent menaçants vers les commissaires pour couvrir leur général en chef. Sur un ordre de Dumouriez, les hussards de Berchiny qui stationnaient à la porte, firent irruption dans la salle, et s'emparèrent des quatre députés de la nation et du général Beurnonville, ministre de la guerre. Ces prisonniers furent transportés sous bonne escorte à Tournai, et livrés comme otages au général autrichien Clerfayt.

Deux jours après, le 4 avril, Dumouriez se décida, non sans de cruelles appréhensions, à quitter le camp de St-Amand pour s'assurer de Condé, qu'il avait promis de livrer à l'Autriche. Il était accompagné des ducs de Chartres et de Montpensier, du général Montjoie, de Thouvenot, aide-de-camp, des deux sœurs Félicité et Théophile de Fernig, du baron de Schonberg, son neveu, d'une escorte de huit hussards d'ordonnance et de quelques serviteurs, parmi lesquels le fidèle Baptiste Renard.

Plongé dans de profondes réflexions, Dumouriez était arrivé en vue de Condé, entre Fresnes et Odomez, lorsqu'il vit venir à lui un aide-de-camp du général Neuilly, commandant de la place, qui venait lui annoncer que les troupes de la garnison ayant eu vent de la trahison, étaient dans la plus grande effervescence et déclaraient hautement vouloir défendre à outrance la ville de Condé contre l'étranger. A cette nouvelle, Dumouriez fut atterré, il descendit de cheval et s'éloignant un peu de son escorte, il alla réfléchir au bord du chemin. Se trouvant trop près pour reculer, il renvoya l'aide de camp à Condé, avec ordre au général Neuilly de faire sortir le 18^e régiment de cavalerie pour venir à sa rencontre et il promit à cet officier de l'attendre à Odomez.

Bientôt passèrent sur la route se dirigeant sur Valenciennes, trois bataillons de volontaires de l'Yonne dont l'un était commandé par Davoust, plus tard prince d'Eckmühl et maréchal de France. Etonné de ce mouvement qu'il n'avait pas ordonné, Dumouriez interpelle vivement les officiers de la colonne et leur enjoint de rebrousser chemin ; et, pendant qu'ils se préparent à obéir, le général se dirige vers la première maison d'Odomez pour écrire l'ordre qu'il venait de leur donner. Mais tout-à-coup des cris tumultueux se font entendre dans les bataillons ; Dumouriez se retourne vivement et il aperçoit une partie de la colonne en débandade, s'avancant vers lui d'un air menaçant ; effrayé, il s'élançe sur son cheval, et suivi de son escorte, il s'enfuit vers Bruille, à travers champs, sous les imprécations et les coups de feu des volontaires, qui ont appris ou deviné la trahison de leur général en chef. Malheureusement pour Dumouriez un large fossé se trouve sur son passage, et son cheval refuse de le franchir ; ce moment d'arrêt est funeste à sa petite escorte : deux hussards tombent sous les balles des volontaires ; deux domestiques, qui portaient le portefeuille et le manteau du général, sont frappés également ; les chevaux de Thouvenot et de Théophile de Fernig sont tués. Thouvenot saute alors en croupe sur celui de Baptiste Renard, et Dumouriez se décide à abandonner le sien, qui s'enfuit en hennissant dans la direction des volontaires, qui s'en emparent pour le conduire en triomphe à Valenciennes. Dans cette situation critique, Félicité de Fernig donne son cheval à Dumouriez, et les deux intrépides jeunes filles, toutes deux à pied, s'élançant d'un bond sur la rive opposée du fossé. Cet obstacle franchi enfin par tout le monde, le groupe fugitif, toujours exposé aux balles des volontaires, continue sa course désordonnée à travers la campagne, guidé par les deux courageuses sœurs de Fernig, qui, connaissant le pays, parviennent à conduire leur général sur les rives de l'Escaut, en vue de Vergne.

Là, se rencontrait une longue étendue de rivière sans écluses, sans pont, et quelques barques stationnant ça et là à des intervalles assez éloignés, étaient le seul moyen de passer d'une rive à l'autre.'

Dumouriez s'étant arrêté vis à vis du bac de la Boucaude qui était amarré à la rive opposée du fleuve, demandait passage à grands cris ; le danger était pressant pour lui, car la fusillade était si vive qu'on a évalué à dix mille le nombre de coups de fusil que tirèrent les trois bataillons pendant cette poursuite.

Mais le conducteur de la barque, Gaspard Mixe, effrayé par la fusillade qu'il avait entendue et calculant que son dévouement pourrait lui coûter cher, restait sourd à la voix qui l'appelait. Cependant, ce que la froide raison ne permit pas au batelier d'exécuter, la générosité le fit faire à sa

femme, Bernardine Delcourt¹. Celle-ci plus humaine peut-être que son mari ou du moins généreuse sans calcul, détacha la barque, la poussa vers l'autre rive et recueillit le général fugitif.

Mais comme le bateau était trop petit pour contenir toute l'escorte, Dumouriez passa le fleuve avec le duc de Chartres, le duc de Montpensier et les deux sœurs de Fernig, pendant que le reste de sa troupe continuait sa route en longeant l'Escaut jusqu'au camp de Maulde. Dumouriez n'était pas alors en sûreté ; il ne pouvait l'être que dans le camp autrichien, et Bernardine, qui ne voulait pas rendre un service à demi, devint le premier guide de ceux qu'elle avait sauvés, Gaspard Mixe, à son tour, mit la main à l'œuvre, et craignant peut-être que sa barque ne devint pour lui accusatrice ou guidé, croyons-le, par la pensée plus noble que si sa barque venait d'être une planche de salut pour des malheureux, elle ne devait pas trahir leur malheur, il se hâta de la couler à fond.

Les hommes seuls avaient passé l'Escaut ; les chevaux étaient restés abandonnés sur le rivage. Bientôt les bataillons qui poursuivaient Dumouriez arrivèrent au lieu où s'était effectué le passage ; ils crient, ils appellent ; on leur dit que ceux qu'ils cherchent se sont sauvés à la nage, et l'abandon des chevaux qu'ils trouvent sans maîtres sur la rive les confirme dans cette opinion.

Bernardine Delcourt, dont l'histoire doit conserver le nom (car il faut qu'ici-bas même, le courage trouve quelque part sa récompense), accompagna ses passagers jusqu'à la ferme de Thomas Heulle, située à trois cents pas environ de l'Escaut ; et là, un fils du fermier, nommé Jacques², consentit après quelques sollicitations à conduire Dumouriez dans la direction du château du Biez.

Sur les indications de Jacques Heulle, la petite troupe fugitive traversa à pied les prairies marécageuses qui s'étendent de l'Escaut au château, et arriva ainsi à l'endroit appelé *Parquelot* ; là, des ouvriers occupés aux travaux de la campagne conduisirent Dumouriez et son escorte à l'entrée du manoir. Le général français, exténué de fatigues, vint donc frapper à la porte du château du Biez, demandant humblement l'hospitalité pour lui et pour ses quatre compagnons d'infortune. D'abord on refusa d'ouvrir, mais quand il se fut nommé, il y fut reçu avec la plus grande cordialité. Le roi Louis-Philippe garda de bons souvenirs de l'accueil qu'on lui fit, car, plus tard, il se plaisait à parler du repas frugal qui lui fut servi dans cette demeure hospitalière.

Du château du Biez, Dumouriez se rendit au camp de Bury, sous la conduite d'un garde seigneurial, nommé Michel Leclercq³. Il arriva vers le soir au camp Autrichien, occupé par une division du régiment des dragons impériaux de La Tour, et y tint une longue conférence avec le colonel Mack. Le lendemain matin, escorté par cinquante dragons impériaux, il se remit en route pour le camp de Maulde, afin de s'assurer des troupes qui lui étaient encore dévouées.

Dumouriez, qui s'obstinait à surprendre Condé, rappela autour de lui le régiment de hussards de Berchiny et plusieurs escadrons de dragons et de cuirassiers sur lesquels il pouvait compter ; et, à la tête de cette cavalerie, il se dirigea sur St-Amand, pour entraîner les vieilles troupes qui s'y trouvaient. Mais arrivé à Rumegies, il apprit que la plus grande partie de l'armée, sur le bruit de la trahison et de la mort de son général en chef, avait chassé ses officiers et s'était retirée avec armes et bagages sur Valenciennes.

A cette nouvelle inattendue, Dumouriez comprit enfin que tout était perdu, et, la mort dans l'âme, il s'éloigna, au galop de son cheval, dans la direction de Tournai, entraînant dans sa fuite les officiers restés trop fidèles à sa fortune⁴.

Pour rappeler aux générations présentes le trait de générosité qui honore leurs ancêtres, les habitants de Vergne organisèrent en 1882, un cortège historique qui réussit au-delà de toute espérance.

¹ Bernardine Delcourt se remaria plus tard avec un soldat nommé Augustin Dépéri qui a laissé son nom au pont construit sur l'Escaut, à Château-l'Abbaye.

² Jacques Heulle est le père de Romaine Heulle, veuve de Nicolas Liénard, et de Rosette Heulle, veuve Loriaux, décédée à Péruwelz il y a quelques années."

³ On raconte à Wiers, qu'en passant au Vert-Velu pour se rendre au camp de Bury, Dumouriez entra chez Nicolas Brouillard pour se désaltérer. La femme Brouillard se hâta d'obtempérer à la demande de l'illustre général et vint lui offrir du petit lait, de bon cœur sans doute, mais dans un vase auquel ce grand personnage n'était guère accoutumé. Dumouriez but cependant dans le vase de *porcelaine de Callenelle* que la femme Brouillard lui présentait et partit tout enchanté des attentions *déliçates* dont il était l'objet de la part de notre brave mais rustique population.

⁴ Bertal, - *Musée des Familles*, t. 38. Les demoiselles de Fernig, - *Souvenir de la Révolution*, pp. 102-106. - Mémoires de Dumouriez, t. II. - Le Roy, Le Glay et Diniaux, Les hommes et les choses 5^e vol, de la 1^e série des Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, pp. 281-284 - Bibliothèque Communale de St-Amand.

Cet exemple est à imiter, car ces fêtes allégoriques sont de nature à réveiller en nous le souvenir des faits et des personnages qui ont jeté un certain lustre sur notre commune ou notre château.

On verra plus loin que les campagnes de Vergne, qui nous rappellent certains épisodes de la Révolution, servirent aussi plusieurs fois de campement aux troupes de guerre qui traversèrent notre territoire, surtout en 1648 et en 1693, pendant les guerres de Louis XIV.

Ce hameau a trois fêtes : La 1^{ère} se célèbre le dimanche le plus proche du 2 juillet, la 2^{de} le dernier dimanche d'août et la 3^e la fête patronale, le dimanche le plus proche du 11 novembre.

DEPENDANCES DE VERGNE.

1. *Le riche Coron*, appelé probablement de ce nom parce que cette section, située en la partie la plus élevée du hameau, est moins exposée aux crues.

2. *Le Marais* ; terrain vague situé au centre du hameau. Une partie du marais fut vendue en 1828, par la commune de Wiers.

3. *Le Chemin du Prêtre* ; ainsi nommé parce qu'il était la route ordinaire du chapelain, car autrefois, le desservant de la chapelle habitait Flines. Un groupe de maisons habitées par des négociants, a pris le nom de *Cadet*, à cause de la demeure de M. Louis Tredez, dit *Le Cadet*.

4. *Le Torgeot* qui tire sans doute son nom du Tordoir qui existait non loin de là au XVII^e siècle. Quoique la finale du mot Torgeot soit disparate de celle du mot Tordoir, c'est cependant la seule étymologie vraisemblable que nous pouvons appliquer à cette section, car il faut noter que le mot Tordoir, qui se dit *Tordoi* en roman de Wiers, se traduit, dans l'idiome de Vergne par le mot *Tordot*. Au lieu de Tordot, on en sera venu à prononcer Torgeot¹.

5. *Les Boutiques*. Cette désignation s'applique aux demeures récemment construites à l'extrémité de la partie belge du hameau, vers la Boucaude, Ces demeures sont habitées par des négociants qui viennent s'établir en cet endroit à cause du voisinage de la France.

¹ Les documents concernant la franche-avouerie de Vergne, dont nous avons eu connaissance trop tard pour être ici mentionnés, portent indifféremment : Chemin du Tordoir, Chemin du Torgeois. Il est donc certain que le Torgeot tire son nom de l'ancien tordoir.

XIV. REVUE CHRONOLOGIQUE DES EVENEMENTS PRINCIPAUX DONT LA COMMUNE DE WIERS FUT LE THEATRE.

Les annales de la commune de Wiers, comme nous l'avons vu dans le cours de cette histoire, offrent quelque intérêt, tant à cause du château du Biez qui servait souvent de point de mire aux troupes belligérantes qu'à cause de la situation du village sur la route de Valenciennes à Tournai, passage assez ordinaire des troupes de France qui venaient guerroyer en Belgique. Certains faits importants ont déjà été mentionnés ; ici seront narrés ceux que nous n'avons pas eu occasion d'intercaler dans notre récit.

Revenons un instant sur les horreurs commises par Louis XI, lorsqu'il tourna sa rage contre nos contrées l'histoire du pays montre que si la gloire des armes ne devait pas illustrer le règne de ce monarque perfide, ses vengeances et ses haines le rendirent plus redoutable que d'éclatantes victoires¹.

Le vendredi 23 mai 1477, deux officiers du roi de France, Navarot Danglade et Collard de Mouy, entrèrent dans la ville de Tournai par la porte de Valenciennes et prirent le commandement de cette ville. Cette prise de possession occasionna une série de maux pour nos contrées.

Dès le lendemain, la garnison de Mortagne, qui était de parti Bourguignon, abandonna la place où les Français s'installèrent. Wiers fut alors continuellement dévasté par les troupes de guerre et cela se conçoit sans peine, Les troupes Bourguignonnes de Condé et des châteaux du Biez et de Briffueil ne cessèrent d'en venir aux mains avec les Français postés à Mortagne et à Tournai.

Notre commune, située sur la route de Condé à Mortagne, (car, on sait qu'une route allait de Condé au château du Biez et de là à Mortagne) reçut souvent la visite de ces pillards, qui, les uns comme les autres, faisaient de fréquentes sorties et s'emparaient des bestiaux qu'ils rencontraient sur leur passage, Examinons donc les principaux faits qui se passèrent dans nos environs².

Le 18 juin 1477 au soir, le sire de Mouy s'approcha de Condé pour s'en emparer, mais il dut se retirer en présence de la résistance que lui opposait la ville, il passa toute la nuit dans les environs et s'en retourna à Tournai le lendemain au point du jour.

La dimanche 3 août, les Bourguignons de la garnison de Valenciennes ayant pénétré dans la ville de St-Amand, les troupes de Mortagne allèrent secourir leurs voisins et repoussèrent l'ennemi jusqu'à Hasnon, mais pendant ce temps, la garnison de Condé s'avança devant Mortagne et brûla les faubourgs, jusqu'aux portes de la ville. Le 13 août, les garnisons de Condé et de Valenciennes vinrent attaquer derechef la forteresse de Mortagne. Les troupes de Tournai accoururent au secours de cette ville, et mirent les Bourguignons en déroute : Le capitaine de la garnison de Condé, officier très vaillant fut tué dans l'action avec environ deux cents des siens, le reste de la troupe prit la fuite et ceux qui furent faits prisonniers furent conduits à Mortagne et à Tournai.

Le 30 août, la garnison de Tournai unie à celle de Mortagne se dirigea sur Condé où, dans une rencontre, plusieurs furent blessés tant du côté des Bourguignons que des Français. Le 8 septembre, le 24 et le 30, nouvelles rencontres entre les Bourguignons et la garnison de Mortagne.

Le lundi 24 novembre, la garnison de Tournai se dirigea sur Valenciennes où elle incendia Raismes et *Les cornets*, près de Valenciennes. S'agirait-il du manoir *des Cornets*, dont nous avons parlé, page 53 ?

Le 24 décembre, la garnison de Tournai vint butiner autour de Condé et de Mortagne. Le samedi 21 janvier 1478, les garnisons de Condé, de Briffueil et du Biez, incendièrent les faubourgs de Mortagne et emportèrent grand butin de bétail. Les Français qui étaient sortis de Tournai par la porte de Marvis pour faire une excursion dans la direction de la ville de Mons, ayant aperçu les lueurs de l'incendie, accoururent et se mirent à la poursuite des Bourguignons qui durent abandonner leur butin.

Les Français en tuèrent une vingtaine et en amenèrent douze ou treize prisonniers à Tournai ; plus d'une centaine furent noyés en prenant la fuite, mais les Français n'osèrent les poursuivre plus loin à cause de l'obscurité.

¹ Kervyn de Lettenhove, - *Histoire de Flandre*. t. IV, p. 158.

² Calendrier des guerres de Tournay (1477-1479) par Jehan Nicolay, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Paris, par Frédéric Hennebert, archiviste de la ville de Tournai (bulletin de la société historique et littéraire de Tournai)

Le mercredi 25 février, profitant de l'éloignement de la garnison de Mortagne, qui était sortie pour faire une expédition, les Bourguignons brûlèrent le village de Flines, ainsi que le moulin. Environ quarante hommes qui étaient restés à Mortagnes se défendirent vaillamment et en tuèrent et blessèrent quelques-uns.

Le mercredi 15 avril, la garnison de Mortagne, revenant de Briffueil avec des bestiaux enlevés aux paysans fut assaillie par les troupes de Condé, lesquelles étant en plus grand nombre, les forcèrent à tout abandonner et à prendre la fuite.

On voit, d'après ce récit, que la commune de Wiers eut beaucoup à souffrir de ces différentes rencontres et que de grandes dévastations durent être commises par les troupes sur notre territoire.

Le 28 avril, les troupes françaises vinrent mettre le siège devant Condé qui se rendit le vendredi 1er mai (v. p. 51). Le même jour, le château du Biez se rendit aussi au sire de Mouy, lieutenant du roi Louis XI.

Voici à ce sujet comment s'exprime le chroniqueur Jean Molinet¹ : "*Ces nouvelles espandues par le pays de la prise de Condé, aulcunes bonnes villes et chasteaux voisins, tenans le party de Monseigneur le duc d'Austrice, furent en grand soucy.*

Aulcuns forts à l'environ estoient comme sur espines. Le chastel du Biez, appartenant au fils de Madame la seneschale de Haynault, fille de Monseigneur de Moy, fut avironné de François. Anthoine de Chivry, pour préserver la place d'estre brûlée et saulver ceux qui retraicts y estoient, s'ppensa qu'il le renderont en les mains de Jacques de Moy, frère germain à la dicte dame, lequel, par l'octroy et licence du roy, le tint en saisine. Ceulx qui ne voulurent tenir son party s'en allèrent, corps et biens saulves."

Le lendemain de la prise du château du Biez, le Château de Briffueil fut incendié par sa garnison qui l'abandonna avec quelques prisonniers qui s'y trouvaient. (v. p. 54)

Le jeudi 14 mai, un bateau chargé de trait et de poudre expédié de Tournai à Condé, fut coulé à fond par les Bourguignons entre Mortagne et Condé.

Le mardi 2 juin, la ville de Condé fut livrée aux flammes (v. p. 52). Le seigneur de Mouy et son armée passant auprès de Mortagne, ordonnèrent au capitaine du dit Mortagne, d'évacuer la ville. Sur le commandement du sire de Mouy, ceux qui étaient en garnison au château du Biez abandonnèrent aussi la forteresse et se rendirent avec les garnisons de Mortagne et de Condé dans la ville de Tournai où ils arrivèrent le 2 mai au soir. La ville de Mortagne et la forteresse du Biez, abandonnées par leur garnison furent livrées aux flammes².

La commune de Wiers avait joui d'une paix relative pendant tout le XVI^e siècle et Une partie du XVII^e, lorsqu'en 1634, Guillaume, prince d'Epinoi, quitta son château du Biez pour chercher son salut en France.

Cet évènement fut le prélude d'une longue suite de malheurs pour notre commune.

Par sentence du 2 mai 1635, le grand Conseil de Malines, ordonna la confiscation des château et domaine du Biez, qui furent donnés par le Souverain à Balthazar d'Elvin, seigneur de Moulant. Le roi, pour sa garantie, retenait le château de Denain appartenant audit seigneur de Moulant. Les terres confisquées n'ayant pas été louées à la criée par défaut d'amateur, la famille d'Elvin, qui habitait le château du Biez, dut les cultiver.

Après l'émigration de la famille de Melun, une garnison espagnole fut placée dans la forteresse du Biez et à différentes reprises les habitants de Wiers furent victimes de ses vexations.

En 1645 et 1646, les troupes Lorraines au service de l'Espagne, campèrent aussi sur notre territoire et y causèrent encore de grands ravages : les bois mêmes furent détruits et leurs débris brûlés par les soldats, furent employés à la cuisson de leurs aliments.

Après la bataille de Lens qui se livra le 20 août 1648, les mêmes troupes en déroute passèrent le pont de Mortagne et pillèrent la commune de Wiers et aussi celle de Vieux-Condé. Dans cette dernière commune, les dévastations furent encore plus considérables qu'ici. Les comptes de la seigneurie du Biez n'accusent aucune recette sur Vieux-Condé pendant cette année malheureuse, attendu, dit le receveur, que plus de 600 hectares relevant de la seigneurie du Biez étaient restés en friche (*à rielz ou à Wij de esteulle d'avoine*)³.

¹ Chronique de Jean Molinet. Edition Buchou T. II, p. 13.

² De Bruyne ; - Histoire du Hainaut, T. II, p. 182.

³ Archives de l'État à Bruxelles. - Notes de M. le Colonel de Patoul.

Ces ravages, renouvelés pendant plusieurs années consécutives, furent très préjudiciables aux manants de Wiers et les propriétaires durent faire remise entière des fermages de leurs terres. Les déprédations furent surtout violentes du côté de Rengies ; les champs Delmotte restèrent en friche et de petits particuliers de Rengies complètement ruinés, durent vendre leur patrimoine.

En 1649, les Français s'emparèrent du château du Biez où s'étaient réfugiés les habitants du village et firent subir de nouvelles vexations aux malheureux habitants de Wiers, déjà si cruellement éprouvés.

Voici à ce sujet le contenu d'une requête adressée en 1649, aux Prévôt et Jurés de la ville de Valenciennes par le sieur Amand Grard, manant de Wiers. Il expose dans cette requête que "pendant l'année 1649, il avait été fortement ravagé et pillé par les troupes, surtout par les ennemis les Français lorsqu'ils étaient tant à Condé qu'au château du Biez, où il s'était retiré avec ses bestiaux, meubles, etc., qu'il avait entièrement perdus à leur arrivée au château ; il ajoute avoir été fait prisonnier et avoir dû faire de grands frais pour être délivré ; depuis lors, il avait vu sa maison jetée par terre et les bois avec lesquels sa demeure était construite, emportés par l'ennemi qui s'en servait pour édifier ses baraques, ce qui le réduisait à la plus grande indigence, à tel point qu'il devait mendier son pain avec sa femme et ses trois petits enfants. En 1667, la guerre désolait encore nos contrées. Beaucoup de personnes de Wiers cachaient leurs objets précieux ; d'autres en transportèrent en la ville de Tournai pour les mettre en sûreté.

En 1690, la guerre se ralluma entre la France et l'Espagne coalisée avec la Hollande, Tous les biens de la commune appartenant à des Français furent séquestrés. Comme la famille de Melun était au service de la France, le château du Biez fut occupé par les troupes, et tous les domaines seigneuriaux, y compris le fief Delmotte, restèrent en friche ; quelque temps après, les Français, redevenus maîtres de nos contrées, campèrent à Vergne et louèrent le château du Biez, le moulin à eau, la ferme Delmotte, et tout le domaine seigneurial à Jacques Ballet, Laurent Soilliez, et consorts. Chose qu'il est bon de noter, c'est que, lorsque le gouvernement mettait des biens en arrêt, personne à Wiers ne voulait cultiver les terres expropriées. Ce fut pour cette raison qu'en maintes circonstances, les terres restèrent incultes, Outre les domaines du Biez, d'autres exploitations importantes avaient été séquestrées à cette époque, entre autres le marché Hennebicque, au chemin de l'Arbre, le marché Boël à la Garenne et le fief Godin de Cambrai, occupé par Jean-Charles Carpreau, fermier à la Lothière,

Il faut tenir compte aussi que l'abandon de l'agriculture pendant eut également pour cause les déprédations causées par les troupes sur notre territoire.

Pendant cette guerre les habitants de Wiers furent soumis aux corvées ; ils durent, paraît-il, livrer des vivres et des fourrages à la garnison du Biez, aux troupes du camp de Vergne et à celles du camp de Vaultx, Le foin récolté dans les Biez était transporté à la Boucaude et de là expédié à Condé et à Tournai. Jean-Germain Debury, brasseur à Wiers, était chargé de livrer la bière à la garnison du Biez ; tant française qu'espagnole, ajoute le manuscrit, ce qui prouve que pendant ces périodes de guerre, notre château fut pris et repris à diverses reprises.

Nous jugeons assez intéressant de relater ici quelques épisodes de ces guerres dont des personnes de Wiers furent les acteurs. En 1693, les Français, qui avaient établi leur camp à Vergne, furent dirigés sur Mons par un guide de Wiers, appelé Jean Deflines. Cet éclaireur resta quatre jours avec l'armée française, mais ayant été saisi par l'ennemi, il fut détenu à Mons l'espace de trente trois jours. Le 30 septembre de cette même année 1693, un autre habitant de Wiers, Jacques Delwarde, fut aussi retenu prisonnier en la ville de Tournai Pendant cent-quarante et un jours ; il ne fut délivré que le 12 février 1694.

A cette époque, les habitants de Wiers furent forcés de se rendre à Ath et à Charleroy afin d'établir des tranchées pour la défense de ces villes. Ces pionniers coûtaient journallement trois florins à la commune. En 1694, le nommé Jean Mallet, ayant été désigné ainsi que son fils pour travailler aux fortifications de Charleroy, fut fait prisonnier et retenu soixante et un Jours.

En cette année 1694, les fermiers de Wiers durent aussi accompagner les Français, Comme convoyeurs, au bombardement de Bruxelles et au siège de Namur avec leurs chevaux et chariots. Le bombardement de Bruxelles fut terrible ; en deux jours, quatre mille maisons furent détruites dans cette ville. Les fermiers de Wiers restèrent dix jours à Bruxelles et dix neuf jours sous les murs de Namur.

Voici les noms de ceux qui furent requis pour s'acquitter de ces tristes corvées : Dericq Dumont, Jacques Dupriez, Jean Dubruille, Veuve Jacques Caudron, Georges Tellier, Gilles Monvoye, An-

toine Caudron, Bernard Henneon, Arnand Vinchent, Pierre Capette, Philippe Delvault, Veuve André Cayart, Pierre Fromont et Adrien Grard, habitants du centre de la commune ; - Michel Donnet, Jacques Ballet, Philippe Maillez et Jean Carlier, de la Griwardrie ; François Desmonturie de la Croix ; Jean Bouthaisne, de Gourgues ; Antoine Legrand, du Bois-à-Planques ; Veuve François Trivière, Nicolas Gosset et la Veuve Georges Gosset, du Bruffayt ; Robert Jorion, de Grosmont et Jean-Charles Carpreau, fermier de la Lothière ; ce dernier assista onze jours au siège de Charleroy.

Cette guerre terminée en 1607 par le traité de Riswyck, fut suivie peu après de celle de la succession d'Espagne¹, appelée vulgairement guerre de Marlborough, laquelle se termina par la bataille de Denain, gagnée en 1712, par le maréchal de Villars.

Nous lisons dans un compte communal de Wiers de cette même année 1712.

"Payé à Pierre Batailla, mayeur, pour vingt-deux hottcaux d'avoine livrés pour les chevaux des officiers du poste du château du Biez l'année 1711, la somme de 22 livres."

"Payé à J.-François Dewez, mayeur de l'Escroette de Mortaigne, pour avoir livré des fagots, paille et chandelles au poste de Mortaigne, en l'année 1712, la somme de 37 livres 7 sols"

Cette guerre fut assez néfaste à la commune de Wiers où elle occasionna de nouveaux ravages. La ferme où reposaient les archives de la communauté fut pillé à cette époque comme on le voit dans la réplique suivante des mayeurs et échevins de Wiers. Une lettre du 25 avril 1755 émanant de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse réclamait un état exact des biens des Pauvres et de l'Église avec leur origine ; il fut répondu par les gens de loi de Wiers qu'il était impossible de donner la solution demandée, car on ne pouvait remonter pour les comptes de l'Église au-de là de l'an 1708 et pour ceux des Pauvres avant 1713, à cause des pillages commis à cette époque.

En 1745, les troupes françaises traversèrent la commune de Wiers, se dirigeant vers Fontenoy où devait se livrer le 11 mai, une bataille terrible. Sur leur passage, ils firent de notables dégâts puisque les cultivateurs de Gourgues réclamaient une diminution de fermage, à cause des ravages causés par l'armée française. A cette époque, comme toujours, la commune fut tenue de fournir des secours aux troupes françaises notamment de l'avoine aux troupes campées à Vergne, du bois au détachement de Condé et de l'avoine au Camp de Feuilly. Notons aussi qu'en Octobre 1744, le mayeur de Wiers, André-Joseph Hecque, avait été retenu vingt-quatre heures en arrêt en la ville de Leuze, nous ne savons pour quelle raison. Après la bataille de Fontenoy, la commune de Wiers, ayant satisfait aux exigences de l'ennemi en lui envoyant de l'argent pour sa sauvegarde soit septante livres, le Maréchal de Saxe, vainqueur de Fontenoy, plaça Wiers sous sa protection et lança à ce sujet cette proclamation dont l'original existe encore.

MAURICE DE SAXE, DUC DE COURLANDE
ET DE SEMIGALLIE, MARÉCHAL DE FRANCE.

Il est expressément défendu et sous peine de punition, à tous soldats, cavaliers, dragons et tous autres sans exception, de faire aucun tort ni dommages dans l'église de Wiers, maisons, cimetièrre, bestiaux, chevaux, domestiquer, meubles et effets en dépendant.

Défendons sous peine de vie à tous soldats et autres de rien toucher ni enlever dans les lieux ci-dessus où nous avons établi un sauvegarde, que nous avons pris sous la protection du Roi et notre sauvegarde particulière.

Fait au camp de Péruwelz, le 25 Avril 1745.

(SIGNÉ) : M. de SAXE.

Bon pour cinq jours.

En 1792, nos contrées furent de nouveau envahies par les troupes et pendant quelque temps furent le théâtre de plusieurs rencontres entre les troupes françaises campées aux environs de Condé sous les ordres du général Bernéron et les armées impériales postées à Bury et à Roucourt.

Les hameaux de Vergne et les environs de Mortagne furent aussi en butte aux pillages des uhlans de Clerfayt, dont l'invasion fut repoussée vaillamment par M. de Fernig et ses braves volontaires de Mortagne.

¹ A la page 40 (en note), il est parlé des mesures prises pour la défense du château.

Il est de toute justice de rendre ici un hommage bien mérité à M. Nicolas Mauvisin vicaire de Wiers sous le règne de la Terreur, qui refusa de prêter le serment constitutionnel et bravant la fureur des émissaires de la République, qui le traquaient comme une bête fauve, resta courageusement au poste du devoir. Plusieurs fois, ce prêtre faillit tomber entre leurs mains, mais grâce au zèle et au dévouement de ses paroissiens, il ne cessa de pratiquer l'exercice du culte catholique. En cette époque malheureuse, l'église fut fermée, les cloches cachées et les objets sacrés confiés en des mains sûres? M. Mauvisin offrait le Saint Sacrifice de la messe dans les demeures des paroissiens sur la fidélité desquels il pouvait compter lorsqu'il était poursuivi. Sa retraite de prédilection était le gouffre du moulin où il se trouva toujours à l'abri des investigations des agents commis à sa poursuite.

Pendant cette période terrible où les prêtres traqués avaient abandonné leurs ouailles, l'intrépide vicaire de Wiers, conféra le baptême à une foule d'enfants des villages et hameaux voisins, savoir : Vergne, Rouillon, Legies, Flines, Château-L'Abbaye, Mortagne, Nivelles, Thun, St-Amand, La Croisette, Cubray, Bruille, Notre-Dame-au-Bois, Hergnies, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Péruwelz, Thumaide et même Crépin et Anzin.

Après son annexion à la France (9 vendémiaire an IV, 4 octobre 1795), la Belgique dut suivre Sa nouvelle patrie dans les guerres sanglantes de la République et de l'Empire. Elle dut lui fournir l'impôt du sang en livrant ses enfants à la gueule du canon. Les scènes déchirantes qui se passèrent à Wiers à cette époque sont encore dans toutes les hanches. De nombreux jeunes gens, pour échapper à cette affreuse boucherie qui faisait la gloire de Napoléon, se cachaient et tentaient par différentes manœuvres d'échapper aux poursuites des agents. A cet effet, on pratiquait dans beaucoup de maisons des portes secrètes par où ils se dérobaient aux investigations des autorités, si malheureusement ils étaient surpris au foyer paternel. Pour assouvir leurs fureurs et tâcher de découvrir la retraite des fugitifs, les émissaires du Gouvernement s'emparaient des parents, qu'on jetait en prison jusqu'à ce que le fils, touché de compassion, se rendit entre leurs mains pour arracher ses pères et mères à une cruelle détention.

Lorsqu'en 1815, Napoléon I^{er}, tentant par un coup hardi de ressaisir la couronne qui lui avait été enlevée, vit ses espérances s'anéantir le 18 juin, dans la terrible défaite de Waterloo, une troupe de cosaques de l'armée russe fut cantonnée à Wiers et y resta quelques temps.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870, des soldats du 12^e régiment de ligne furent également postés chez nous pour défendre la frontière contre l'invasion éventuelle des armées étrangères.

XV. NOTICES BIOGRAPHIQUES

La commune de Wiers a donné le jour à plusieurs personnages distingués. Le château du Biez surtout, a produit des hommes éminents ; il a produit de preux chevaliers, de vaillants hommes de guerre, des personnages d'illustre naissance qui occupèrent avec éclat les plus hautes dignités du pays ; il a produit aussi une femme humble, modeste, qui s'est élevée en s'abaissant ; qui, en soulageant la souffrance s'est acquis un titre impérissable et a ajouté une perle précieuse au blason d'Epinoy. La vie d'Anne de Melun a été écrite par des écrivains de talent ; ses vertus ont été chantées par M^{me} Desfontaine-Coppée dans son beau poème sur les femmes illustres du Hainaut et dans un temps rapproché, l'Eglise lui rendra un hommage plus éclatant encore, en la plaçant au rang des bienheureux qu'elle honore d'un culte public. Nous nous abstenons donc de dédier ici une biographie spéciale aux nobles hôtes du château du Biez, ce sujet ayant déjà été traité, et nous parlerons de deux personnages assez marquants, mais presque inconnus, qui virent le Jour dans la commune de Wiers. Ce sont : Jérôme Liétard et Quentin de Landas.

1. DOM JÉRÔME LIETARD, naquit vers 1540 et paraît être fils de Guillaume Liétard, mayeur de Wiers de 1568 à 1574 et de 1576 à 1581, et d'Isabeau Villette. Jérôme Liétard était simple moine en l'abbaye de St Ghislain, lorsque l'abbé Mathieu Moulart, fut promu à l'évêché d'Arras devenu vacant l'an 1574, par la mort de Francois Richardot.

A la promotion de Moulart à ce siège épiscopal, de violentes contestations surgirent dans le monastère de St Ghislain, au sujet de l'élection d'un autre abbé. La fermeté inébranlable des religieux surmonta ces difficultés et Jean Hannecart, à qui l'autorité des Etats conjurés prétendait donner l'administration de l'abbaye, se retira à Crépin tandis que Jérôme Liétard et Jean Hazart, furent placés à la tête de cette maison¹.

Plus tard, Jérôme Liétard fut élu abbé de St-Ghislain et nommé par le roi Philippe II en décembre 1580, après avoir refusé plusieurs fois la dignité de suffragant de l'archevêché de Cambrai que lui offrait l'archevêque Louis de Berlaymont.

Jérôme Liétard venait d'être élevé à la dignité abbatiale, lorsque le 7 septembre 1581, les troupes de Pierre de Melun, prince d'Epinoy, s'introduisirent dans la ville de St-Ghislain, par la rivière la Haine, à la faveur d'une nuit obscure. Le capitaine Turqueau, commandant de l'armée, ordonna sur-le-champ de saccager la ville et n'épargna ni religieux, ni bourgeois. Comme une troupe de forcenés, les soldats enfoncèrent les portes du monastère et se jetèrent dans l'église, après avoir pillé les cellules et dépouillé les religieux. Arrivés dans le temple, ils courent au tabernacle, emportent les vases sacrés, rompent les chasses où reposent les reliques des saints et jettent par terre leurs précieux ossements qu'ils foulent aux pieds. La belle chasse de St Ghislain est brisée et emportée ainsi qu'une précieuse remontrance chargée d'or et de pierreries. Ce pillage dura cinq jours, la ville ayant été reprise le 13 septembre par le prince de Parme.

Le gouvernement du Jérôme Liétard commençait donc en des temps bien difficiles. L'abbaye était dévastée et dépouillée ; les pertes immenses qu'elle venait de subir et les anciennes dettes créées par Jean Hannecart s'accrurent encore à la suite d'une réclamation que faisait l'évêque d'Arras, Mathieu Moulart, ancien abbé de St Ghislain. Jérôme Liétard surmonta toutes ces difficultés et paya une somme de 2000 florins à l'évêque d'Arras. Plus tard, il céda au Roi Philippe II, le corps de Ste Léocadie qui fut envoyé à Tolède en Espagne, et une somme de 7000 florins lui fut donnée en reconnaissance par le Souverain.

Jérôme Liétard mourut le 2 septembre 1586, à l'âge de 46 ans, Sous ce prélat, digne d'une plus longue vie, rapporte un religieux d'alors, la discipline monastique fleurit avec tant d'éclat à St Ghislain qu'on y croyait voir revivre le siècle de St-Benoît.

La mort de ce prélat ne fut pas seulement regrettée de tous ses religieux, mais encore de tous les bourgeois de la ville, tant hommes, femmes, qu'enfants, qui, à l'exception d'un petit nombre, assistèrent à son enterrement².

¹ De Boussu, - *Histoire de la ville se Saint-Ghislain*.

² Notes de M. L. Devillers, conservateur des Archives de l'Etat à Mons, et président du Cercle Archéologique, que nous remercions sincèrement des renseignements qu'il a bien voulu nous donner dans le cours de cet ouvrage.

Autrefois, le clergé était représenté aux Etats du Hainaut par 17 députés dont six abbés : ceux de St-Ghislain, de St-Denis, de Cambron, de Bonne-Espérance, de St-Foeuillen et du Val des Écoliers à Mons. Dom Jérôme Liétard, en sa qualité d'abbé de St Ghislain, assista aux assemblées des Etats des 26 et 31 octobre, 2 et 6 novembre 1582, 26 et 31 janvier, 1^{er} et 8 février 1584, 13 et 16 février 1585, 28 et 31 mai 1586¹.

2. QUENTIN DE LANDAS, qualifié *honorable homme*, était fils de Jeban de Landas, mayeur de Wiers de 1562 à 1568 et de Jehenne. Wasteau, sans doute fille de Gaspard Wasteau, mayeur de Wiers de 1527 à 1554, Il fut greffier des échevins de Tournai et y épousa, en l'église de St-Piat, en 1571, Claire de Winghene, fille de Hermès de Winghene, docteur en médecine et de Jehenne de Froidmont, Il mourut en octobre 1604² et laissa cinq enfants :

1. Honorable homme Maître Jacques de Landas, licencié es lois ;
2. Honorable homme Messire Guillaume de Landas, chevalier de Jérusalem ;
3. Rév. Père Louis de Landas, Jésuite ;
4. Demoiselle Marie de Landas ;
5. Dame Marguerite de Landas, religieuse à Groeninghe-lez-Courtrai.

Quentin de Landas descendait d'une branche cadette de l'illustre maison de Landas. Son premier auteur s'appelait Piérart et demeurait à St Amand le 22 mars 1450 (1451 n. st.). Il était alors veuf de Marie de le Haye dite du Crocquet.

Le dernier représentant de cette branche de la maison de Landas fut Gertrude de Landas, dame de Rival (à Mont-St-Aubert) et de Monnes (à Lens), qui mourut à Tournai, dans la paroisse de St-Brice, le 31 août 1695, après avoir fondé un asile pour sept filles. Cet asile situé à Tournai, rue Clercamps, porte le n° 19. Au-dessus de l'entrée, on lit : *Hospices civils* - FONDATION CREE POUR SEPT FILLES PAR GERTRUDE DE LANDAS, VEUVE DE CHARLES LUYTENS. - 1696.-

Les armes de Landas étaient : Ecartelé, aux 1 et 4 : parti, émanché de gueules et d'argent de dix pièces, qui est *de Landas* ; aux 2 et 3 : d'or, à la hure de sanglier de sable éclairée et défendue de gueules, accompagnée en chef, au premier canton, d'une étoile de gueule à six rais, qui est *Grard*. Cimier : tête et col d'un bouc d'hermines entre un vol d'argent et de gueules³.

LISTE DES PRÊTRES NATIFS DE WIERS

Une fausse rumeur, propagée à Wiers depuis de longues années, a toujours fait croire que notre commune n'avait jamais fourni aucun membre au clergé. On se rappelle encore qu'en 1874, lors de l'ordination de M. Dujardin, le vénérable et regretté pasteur de Wiers, M. Lepoutte annonçait du haut de la chaire que depuis deux ou trois siècles, aucun prêtre n'avait vu le jour dans la paroisse. Cette assertion est erronée ; il est vrai que pendant bien longtemps, Wiers n'avait vu aucun de ses enfants, embrasser la carrière sacerdotale, mais la liste que nous publions et qui certainement reste incomplète, prouvera à l'évidence qu'on a beaucoup exagéré. Voici donc les noms que nous avons recueillis scrupuleusement dans les actes d'intérêt privé que nous avons parcourus :

1. Jean Duwelz, fils de Guillaume et d'Adnès Desruesnes, frère d'Amand, mayeur de Wiers, naquit suivant toute probabilité en la ferme Delmotte, et était curé de Wiers, en 1512.
2. Antoine Duwelz, curé de Wiers, en 1540, frère ou parent du précédent.
3. Robert Demaulde, chanoine de Condé, curé de Wiers en 1574, issu de cette famille Demaulde, qui possédait une brasserie à La Croix, vers l'an 1480, Robert Demaulde était fils de Joachim Demaulde.
4. Jean Demaulde, frère du précédent, curé de Wiers, vers 1578.

¹ Dom Daudry, - *Annales de l'abbaye de St Ghislain*. Baron de Reiffenberg, - *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VIII, pp. 755 et suivantes.

² Il a fondé un obit dans l'église de Wiers.

³ Comte P. -A. du Chastel de la Howarderie, - *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, pp. 90 et suiv. - Que M. le Comte Paul-Armand du Chastel de la Howarderie, veuille agréer nos remerciements les plus sincères pour les renseignements qu'il nous a transmis.

5. Dom Jérôme Liétard, abbé de St Ghislain de 1580 à 1586, né selon nous, en la ferme Liétard, sur la place, à l'endroit où s'élève de nos jours, le couvent des soeurs de St Vincent de Paul. (Voir biographie plus haut.)

6. Jean Dujardin ou Dugardin curé de Wiers, en 1580, désigné dans les chirographes du temps : "*prêtre, curé et propriétaire à Wiers*". Jean Dujardin paraît avoir été le dernier rejeton d'une famille notable de Wiers.

Il donna tous ses biens à l'église et aux pauvres. Sa fortune se composait de rentes et de terres. Ses propriétés se trouvaient surtout du côté de la Garenne, principalement aux champs d'Antoing.

7. Jehan Capette, fils de Joachim, né à Rengies près de la ferme Delmotte, était chanoine de Lille, en 1593.

8. Pierre Etienne, fils de Jean et d'Antoinette Capette, neveu du précédent, né à Rengies, était prêtre en 1593.

9. Antoine Liégeois, né à Rengies, curé de Maubray, en 1593.

10. Guy Fromont ou de Fromont, fils de Thomas et de Marie-Jeanne Fromont, né à la Garenne, curé de Roisin au commencement du XVII^e siècle. Il mourut, nous semble-t-il, vers 1740.

11. Antoine Croisé, fils d'Antoine et de Marguerite Merlin, était natif, pensons-nous, du hameau de La Croix. Il fut chanoine de l'église de Berghes et plus tard chapelain du Biez ; il trépassa au château du Biez vers l'an 1620. 12. Nicolas Gontier, fils de Ghislain, mayeur de Wiers, en 1623, 24 et 26 et de Madeleine Desplu, naquit au chemin de la Verne. Il fit ériger en 1660, la croix de pierre qui existe encore au centre du hameau de la Croix.

13. Jean Gontier, né à La Croix, sans doute frère du précédent, était clerc en 1669 au monastère des dames de Beaumont de l'ordre de St-Dominique à Valenciennes.

14. Antoine Donnet, né à Vergne, sous la juridiction de Wiers, était sans doute, fils de Guillaume et de Louise Choquet. Il était chanoine de Tournai, sur la fin du XVII^e siècle. Ses parents transportèrent leurs objets précieux en sa demeure pendant les guerres de Louis XIV.

15. Jean-Joseph Choquet, né à Vergne, chanoine de Condé et chapelain de Vergne en 1720. Il fit don à la susdite chapelle d'une maison d'habitation pour le chapelain, en 1728. Plus tard, Jean-Joseph Choquet fut chanoine de Seclin ; C'est ainsi qu'il signe dans différents actes.

16. François-Alexis Daubechies, fils d'Alexis, chirurgien et de Marie-Agathe Ballez, né le 18 août 1735. Ses parents résidaient à proximité de l'église, le long du chemin de Courgues. Il fut vicaire à Ellezelles et nommé curé à Ciplu en 1786 ; il y décéda le 20 juillet 1802.

17. Henri-Joseph Dujardin, fils de Joseph et Florence Dupriez, né le 7 janvier 1850, actuellement curé à Péronnes-lez-Antoing.

18. François-Joseph Caudron, fils de François-Joseph et de Marie-Aye Dupas, né le 14 février 1853, actuellement directeur de l'Institut St-Joseph à la Louvière.

19. Ludivin Loin, fils de Frédéric et de Romaine Liénard, né le 7 juin 1856, actuellement vicaire à Jemmapes.

NOTES ARCHEOLOGIQUES SUR LE CHATEAU DU BIEZ

En 1851. un journal artistique publia une notice sur le château du Biez, due à la plume de M. l'architecte archéologue Vincent, de Péruwelz.

Nous ne jugeons pas hors de propos d'en publier ici un extrait qui pourra intéresser les amateurs d'archéologie,

Après avoir décrit les principaux détails de cette demeure seigneuriale, M. l'architecte Vincent signala une particularité qui place le vieux manoir des Melun dans les constructions doublement artistiques et historiques.

Voici donc ce que disait M. Vincent :

"Les écrivains sont d'accord sur l'époque de l'apparition de la Renaissance en Belgique ; c'est à peine si on peut en montrer quelques rares exemples avant 1500. - La France elle-même, qui, la première reçut les inspirations italiennes et les transmet aux contrées voisines, ne possède guère de types d'architecture transitoire avant la seconde moitié du XV^e siècle ; la maison de Jacques Cœur à Bourges (aujourd'hui le palais de Justice), qui passe pour la première importation du nouveau style, date de 1443, et encore l'ogive et son escorte dominant-elles dans l'ancienne habitation de L'argentier de France. Les hôtels de Cluny et de la Trémouille, plus récents que l'hôtel de Jacques Cœur et figurant avec lui au nombre des plus anciens types de la Renaissance occidentale, appartient au commencement du XVI^e siècle ou tout au plus à la fin du XV^e.

Quoi qu'il en soit, l'aile droite du château du Biez porte bien la date de 1446, qui, à l'heure où nous écrivons ces notes, disparaît peut-être avec la façade qu'elle revêt¹. - façade décorée de belles fenêtres à croisillon en pierre et de portes blasonnées avec encadrement à plate-bande aux coins arrondis. - En un mot, les formes de la transition, et d'une transition presque entièrement dégagée des souvenirs de l'art ogival, apparaissent sur toutes les faces de cette aile, érigée deux siècles environ plus tôt que l'entrée principale. - Et pour mieux dérouter l'archéologue, cette entrée, avec le millésime 1630, d'un fort beau style à bossage, fait renaître, dans la voûte de la grande porte, l'arc en tiers-point !

Si on devait croire à la vérité de la date de l'aile droite (et rien ne conteste le fait), les idées florentines auraient été importées en Belgique un demi-siècle à peu près avant l'époque fixée par nos savants. - L'échafaudage qu'ils ont élevé avec tant de soin, de recherches et de talent, pour démontrer que la Renaissance n'apparut chez nous que vers 1495, tomberait d'emblée".

"Nous n'insisterons pas davantage sur l'importance de cette date ; mais nous espérons qu'elle suffira pour appeler l'attention des Archéologues belges. - Nous serions bien heureux, d'ailleurs, si notre remarque pouvait être utile à l'histoire de l'art en général.

FIN.

¹ En effet, l'aile droite du château du Biez est aujourd'hui entièrement disparue.

APPENDICE

Cet appendice contient l'histoire des maisons de Wiers dont l'insertion nous a été demandée par leurs propriétaires actuels.

Nous avons dû en négliger quelques-unes à cause de l'absence de données suffisantes pour établir leurs généalogies d'une façon précise. Nous avons omis également les demeures dont l'origine récente n'offrait aucun cachet historique.

Nous ferons remarquer aussi que lorsque nous dirons : cette maison fut construite vers telle date, il ne faut pas toujours entendre la date de la construction de l'habitation telle qu'elle existe de nos jours, mais bien l'époque où la demeure primitive fut construite sur un terrain non bâti auparavant.

Les chiffres placés entre parenthèses, indiquent la date de la naissance de la personne dont on parle.

I. Wiers (Centre).

1. - Audeval-Hecq Jean-Baptiste. - Cette demeure n'est autre que l'ancien cabaret enseigné : *A la Garde de Dieu* et situé à l'angle de la chaussée de Tournai à Condé et du chemin Marsil (v. p. 122).

Au milieu du XVII^e siècle, cette maison appartenait à Adrien Bariseau. En 1670, elle était habitée par Melchior Henneton et Jeanne Cayart, son épouse qui la quittèrent pour aller occuper la ferme de Cocqueraumont (v. n°35). Elle servit ensuite de demeure à Jacques Caudron, époux de Madeleine Dubruille, puis à leur fils Pierre-Antoine (1686) marié à Marie-Joseph Lévêque. Elle fut vendue vers 1720 à Jean-Germain Debury marié à Elisabeth Collin, qui la céda plus tard à son fils Jean-François (1700) époux de Marie-Anne Lévêque. Elle passa plus tard à Marie-Anne Debury, fille des précédents, qui épousa Pierre-Joseph Tornu (1748) fils de Jacques et de Catherine Minet. Elle avait été divisée entre les enfants Tornu, lorsqu'en 1830, Siméon Tornu (1788) demeurant à Wiers et Jérôme Campron, demeurant à Villers st Pol (canton du Quesnoy), en action de sa femme Bernardine Tornu, vendirent cette maison et héritage à J.-B. Hecq, (1805) fils de Jacques et de Célestine Durieux, époux de Marie-Rose Ségard. Elle appartient aujourd'hui à leur fille Désanges, mariée à J.-B. Audeval, fils de Zacharie, né à Anvaing en 1832.

2. - Bury-Roberte François¹ - Cette maison fut construite sur la fin du siècle dernier par J.-B. Dugautier (1751) marié à Emerence Vinchent. Elle était destinée à servir de demeure au meunier du moulin à vent construit non loin de là. (v. p. 123) A la mort de J.-B. Dugautier, cette demeure passa à sa fille Augustine mariée à Louis Lacquemane (1776) fils de Christophe. Ce dernier la vendit à Pierre-Joseph Bury (1774) fils de Rigobert, marié à Augustine Lemoine. Aujourd'hui elle appartient à leur fils François (1820) qui épousa Florine Roberte. Cette maison sert de local de répétitions à la fanfare Ste Cécile. Ses magnifiques salons, ombragés de tilleuls, servent en outre de lieu de récréation pour la jeunesse.

3. - Caudron Charlotte. - Cette terre, jadis une des plus importantes de Wiers, paraît avoir été possédée sur la fin du XIV^e siècle par la famille Li Bonnete. En 1405, Jehan Li Bonnete qui la tenait de la succession de ses père et mère, la donna à son neveu Jehan Petit. Vers 1520, elle appartenait à Messire Alexandre de Wargny, écuyer, bailli de Wiers, époux de Jeanne Defontaine. Sa fille Nicole la donna en 1589, à sa nièce, demoiselle Claudine Rasoir de Valenciennes. Plus tard, nous trouvons cette ferme possédée par Charles Caulier de Mons ; elle était louée alors à Christophe Dumont. Peu après, Bernard Delwarde (1628), mayeur de Wiers et bailli de Vergne en devint le propriétaire. Elle fut occupée quelque temps par le dit Delwarde, puis louée de 1680 à 1693 à Dericq Dumont. Bernard Delwarde était fils de Gaspard et de Catherine Robastre, sœur de Bernard Robastre, curé de Wiers, et avait épousé Catherine Despretz, veuve en 2^{des} noces de Christophe Dumont ; il épousa aussi Jeanne Vandermalen, fille de Hans Vandermalen, bourgeois de Mons dont la pierre sépulcrale existe encore dans l'église de Wiers. Ce fut vers 1670, que Bernard Delwarde entra en possession de cette ferme qu'il avait acquise ou dont il avait hérité du

¹ Il est à remarquer que la famille Debury dont nous avons parlé à différentes reprises dans le cours de cet ouvrage, est la même que celle-ci. Cette famille a perdu la particule de vers le milieu du siècle dernier. Ainsi pour ne citer qu'un exemple : Rigobert, né en 1748, aïeul de M. François Bury, est enregistré : Rigobert Debury, et parmi ses enfants deux sont inscrits *Debury*, et sept *Bury*.

chef de sa femme, Jeanne Vandermalen, de Mons. Elle passa ensuite à son fils du 2nd lit Jean-François-Joseph, marié à Marie -Joseph Merlin, puis à Jean-François Bernard (1707) et Alexandre Lamoral (1716), fils des précédents, lesquels occupèrent la ferme en commun. Alexandre Delwarde étant mort en 1763 et Bernard en 1784, elle fut cédée à Marie-Anne Liénard qui épousa Jean-François Durieux (1763). Elle passa ensuite à leur fils Joseph-Jacques Durieux~ (1794) qui la donna à sa nièce Charlotte Caudron, fille d'Etienne-Joseph et de Gabrielle Durieux. Cette demeure se compose de deux fermes réunies. C'est de celle qui se trouve du côté des étangs que nous venons de parler ; l'autre, fut achetée en 169B à Philippe Delvaux et Marguerite Massy son épouse, par Jean-François Delwarde. Elle appartenait au susdit Delvaux, du chef de sa femme, fille de Jean Massy, propriétaire de la ferme¹,

4. - Hoing - Hecq Adrien. - Le moulin à eau, dont nous avons déjà parlé (p. 123), était la propriété du seigneur du Biez et était loué à la criée. Nous avons recueilli les noms de quelques locataires ; les voici : en 1595, Louis Degaige et Adrienne Bouton, son épouse ; en 1624, Christophe Dumont ; en 1648, Pierre Mercier ; en 1649, Antoine Legrand, marié à Marie-Anne Bastien ; en 1670, Badilon Bargibant de Péruwelz ; en 1673, la veuve Pierre Mercier ; en 1677 Badilon Bargibant ; en 1679, Nicolas Bastien ; en 1683 Pierre Collin ; en 1685, Alard Carmois, époux de Françoise Mercier ; en 1711, Charles Bény, marié à Adrienne Boutaine. En 1721, le moulin fut occupé par Jean-Joseph Causiaux et Marie-Anne Monvoye, son épouse, laquelle devenue veuve se remaria à Jacques-François Février de Péruwelz qui le fit passer dans sa famille ; il fut alors occupé successivement par Sébastien Février, (1723), mayeur de Wiers, époux de Marie-Joseph Février, puis par Marc Février. En suite, il passa à Antoine-Joseph Roberte de Roucourt, marié à Marie-Charlotte Leroy, à Jean-Pierre Bleuez, époux d'Albertine Mercier et à Philippe-Joseph André, marié à Marie-Claire Vanderwarden, laquelle en 1812 acheta le moulin qui avait été confisqué par le gouvernement ; en 1818, elle le rétrocéda au duc de Croÿ. Le moulin fut alors loué pour neuf ans à Cyprien-Joseph Dupriez d'Hergnies et à Célestine Crudenaire, son épouse. En 1827, le duc de Croÿ vendit le moulin à eau à Etienne Thuin de Basècles et à Marie-Augustine Bouvier son épouse. Il fut alors occupé par la famille Thuin, à savoir : 1. Etienne, fils des précédents, marié à Joséphine Lefebvre ; 2. Etienne fils, (1837) marié en 1^{ere} noces à Rosine Saligot ; 3. Alfred, (1835) frère du précédent, épouse de Charlotte Feydeau.

Le moulin fut acheté en 1873, par Louise Bataille (1827) de Péruwelz, marié à Lucie Trivière. La nuit du 24 au 25 juin de cette année 1873, un incendie d'une violence inouïe le réduisit en cendres. Actuellement il est la propriété d'Adrien Hoing, né à Hyon en 1832 et de Philomène Hecq, son épouse, nièce de M. A. Petit, ancien curé de Baudour, auteur de plusieurs monographies historiques, entre autres les histoires de Péruwelz, Chièvres, St Ghislain et Leuze.

5. - Duquesne - Leblois Emile. - Cette maison, ainsi que les n^{os} 6 et 7, appartenait en 1580 à Nicole de Wargnies, et passa peu après dans la famille de Landas. La brasserie banale devait se trouver sur cet héritage ou, ce qui est aussi très probable, de l'autre côté de la rue à proximité des réservoirs du moulin. La maison dont nous parlons appartenait en 1585 à Antoine de Landas, mayeur de Wiers, marié en 1^{eres} noces à Catherine de Landas et en 2^{èmes} noces à Catherine Duwelz. Antoine de Landas possédait à cette époque tout l'héritage situé entre le chemin Delpré (sentier du Major) et les écluses du moulin. A sa mort, cette maison passa à ses filles Antoinette et Martine qui la vendirent à Jean Desmulières, veuf de Marie de Landas, fille de Quentin en son vivant greffier de Tournai (v. p. 179). Catherine Desmulières fille de Jean épousa Etienne Imbert, écuyer, seigneur de l'Espier, qui la vendit en 1627, à Guillaume Desespringalle, en 1670, elle était occupée par Alard Carmois brasseur, meunier et marchand de bas ; vers l'an 1700, Pierre Fromont en devint le propriétaire par son mariage avec Marguerite Carmois fille d'Alard et de Françoise Mercier. Elle passa ensuite à J.-B^{te} Fromont (1600), fils des précédents qui épousa Marie-Anne Frappart, laquelle se remaria ensuite à Pierre-Laurent Durieux. En 1784 elle était possédée par Pierre-Joseph Fromont (1728), fils de J.-B^{te}. Quelque temps après elle fut la propriété de Jacques Delguste (1733) époux de Marie-Anne Duwelz, qui la transmit à son fils Magloire (1770)- Elle passa ensuite à Rosalie Delguste sœur de Magloire mariée a Nicolas-François Barbieux (1763) fils de Gilles qui la laissa à sa fille Louise épouse de François Delcroix (1805)- Ces derniers vendirent cette demeure à Victor Jonniaux (1827). Celui-ci la revendit à Joseph Druart (1828) marié à Joséphine Tellier. Ces derniers la vendirent derechef à Joseph Bury (1808) et à sa sœur Amandine, veuve d'Ame Bury. Amandine Bury étant morte, ses héritiers vendirent cette habita-

¹ L'histoire de cette ferme est ici insérée à la demande de M. Louis Caudron, frère de Charlotte, directeur du Mont de piété à Valenciennes.

tion à Emile Duquesne, né à Quevaucamps en 1844, marié à Joséphine Leblois de Grandglise, La maison que M. Duquesne construit actuellement sur cet héritage se trouve sur l'emplacement de la brasserie de Jean-Louis Dupriez (*V*, p. 120).

6. Gobert-Vancauter J.-B. - Des héritiers d'Antoine de Landas, cette ferme paraît avoir passé vers 1600 à Balthazar Maurage, mayeur de Wiers, marié à Philippine Capelle qui la transmet à sa fille Isabeau mariée à Eustache Marquegnies, serviteur de salle de Mgr le Prince d'Epinoy. En 1625, Pierre Durot époux de Marguerite Dupriez en fit l'acquisition et la loua à différentes personnes entre autres à Jacques Laurent, greffier de Wiers..

En 1650, nous la trouvons occupée par Guillaume Mesureur époux de Françoise Desprets. Elle passa ensuite à Philippe Médard marié à Suzanne Delehaye ; puis à Michel Grard et à Simon Grard époux en 1^{ère} noces de Catherine : Delehaye, fille de Louis et de Françoise Rassart et en 2^{des} de Claire Soilliez. Elle appartint plus tard à Gaspard Grard (1707) fils ; de Simon. Ce dernier la vendit sans doute, à Gabriel Barelle, sellier, époux en 1^{res} noces de Françoise Ménart, fille de Druon et en 2^{des} de Marie-Joseph Lecocq, veuve de Pierre Joseph-Dusart. Gabriel Barelle étant mort, Marie-Joseph Lecocq, sa femme, convola avec Pierre-Joseph Fourez, sellie, natif de Maubray. Plus tard cette maison fut partagée : une partie échut à Marie-Joseph Barelle épouse de Jacques-Joseph Durieux et une autre à Tobie-François Fourez (1787) né du 2^e mariage de Pierre-Joseph Fourez, veuf de Marie-Joseph Lecocq et remarié à Marie-Laurance Liénard, fille de Pierre-François, de Sondeville.

Au commencement de ce siècle, Jacques Durieux et Tobie Fourez, marié à Marie-Rose Olivier, de St Maur vendirent leurs maisons à Jean-Louis Dupriez et Henriette Haubourdin son épouse, tous deux d'Hergnies, qui vinrent s'y établir et exploitèrent une brasserie dont nous avons parlé à l'article précédent. Les enfants Dupriez-Haubourdin vendirent ensuite leur maison à Désiré Gobert de Baugnies marié à Henriette-Victoire Colmant, de Wargnies-le-Petit (Nord, lesquels la cédèrent à leur fils Jean-Baptiste né à Baugnies en 1830, marié à Louise Vancauter de Basècles.

7. - Saligot Dupas Joseph, - Cette maison ainsi que la précédente paraît avoir appartenu vers 1600 à Balthazar Maurage, mayeur de Wiers, qui l'avait acquise des héritiers Antoine de Landas. Elle passa ensuite à sa fille Isabeau, qui, épousa Eustache Marquegnies, serviteur de salle de Mgr le Prince d'Epinoy. Elle appartint ensuite à Jean Marquegnies, marié à Denise Rassart. Peu après, elle fut la propriété de Nicolas Boitreau, marié à Françoise Rassart ; ceux-ci la transmirent à leur fils, Jean-Philippe Médard, marié à Suzanne Delehaye, fille de Louis et de Françoise Rassart en fut aussi le propriétaire, si non entièrement, au moins en partie. Antoine Lobleau, époux de Marie Marcq, propriétaire de la maison voisine se rendit plus tard acquéreur d'une partie de l'héritage de Philippe Médard. L'héritage dont nous parlons, nous paraît avoir passé ensuite à Jacques Grard marié à Cécile Lobleau, et en 1760 nous le trouvons dans la famille Masse où nous remarquons : Jean-François Masse, marié à Catherine Duwelz, laquelle se remaria peu après à Nicolas Masse, qui alla exercer le commerce de bas à Péruwelz et vendit une partie de sa maison à Antoine Dupas d'Hergnies, fils de Marc et de Marie-Anne Descamps, marié à Florentine Caudron, fille de Pierre-Antoine. Agnès Dupas, sa fille, en hérita et épousa Louis-Joseph Saligot (1801) fils de J.-B. et d'Agathe Leclercq.

L'autre partie de la maison de Nicolas Masse, achetée par Jean-Louis Dupriez, brasseur, et Henriette Haubourdin, son épouse, tous deux d'Hergnies, fut vendue plus tard à Antoine-Joseph Roberte de Roucourt, marié à Charlotte Leroy, de Pipaix, Les héritiers d'Antoine Roberte la vendirent vers 1866 à Joseph Saligot-Dupas.

A propos de cette maison, nous ferons remarquer que les héritages de la Grand'Rue n'ont plus les mêmes délimitations qu'autrefois : des partages ont été faits ; des parties d'héritage ont été rachetées par des voisins, des propriétés se sont englobées dans d'autres ; certaines personnes sont venues s'établir dans cette rue et se sont formé un héritage par acquisitions faites à différentes personnes. Telle est la formation de l'héritage d'Antoine Dupas. L'héritage des Masse d'abord, se composait d'une partie de celui d'Antoine Lobleau et d'une partie de celui de Philippe Médard, Plus tard, Antoine Dupas augmenta encore ce bien d'une partie de l'héritage de Jean Noisier, dont il sera parlé dans le n° suivant, Antoine Dupas en fit l'acquisition de Louis Noisier et Louis Honoré, employé à la ferme du Roi à Solre-le-Château (Département du Nord), ce dernier en action de sa femme Amélie Noisier, C'est ce qui explique l'irrégularité du jardin de M. Saligot-Dupas dont une partie formait l'extrémité de l'héritage de Jean Noisier.

8. - Dugautier-Heulle Pierre. - Cette maison, y compris l'héritage sur lesquelles sont construites les maisons ici reprises sous les numéros 9 et 10, appartenait au XVI^e siècle, à Jacques Taverne,

demeurant au faubourg de la porte de Tournai ; il la vendit en 1579 à Antoine de Landas, mayeur de Wiers. En 1615, Marc Chevalier, de Mortagne, en était le propriétaire ; il la vendit en cette année, 1615, à Pierre Aupatin, bourgeois de Tournai. Elle passa ensuite à Simon Lambert par son mariage avec Barbe Aupatin, fille de Pierre, demeurant en la paroisse de St-Brice à Tournai. En 1654, François Marcq, marié à Catherine Camelot, l'acheta à ces derniers. A la mort de François Marcq, cet héritage fut divisé entre ses enfants, entre autres : Marie épouse d'Antoine Lobleau et Jeanne mariée à Jacques Dubuffet. En 1706, Antoine Lobleau se rendit acquéreur de la partie de la veuve Dubuffet. A la mort dudit Lobleau, son héritage fut de nouveau divisé, mais la partie qui nous occupe (ainsi que les maisons portant les n^{os} 9 et 10) furent réunies et appartinrent à Jean Noisier, marié en 1^{eres} noces à Catherine Lobleau et en 2^{mes} à Marie-Barbe Laine.

L'héritage de Jean Noisier, fut partagé plus tard entre ses enfants et la maison dont nous parlons échut à Marie-Rose Noisiez qui épousa Jean-Louis Mars, né à Grosmont-Roucourt, fils de J.-B. et de Marie-Joseph Marlière. Après la mort de Jean-Louis Mars, elle passa à son fils Germain (1775) marié à Marie-Placide Leclercq. Leurs enfants la vendirent à Pierre-François Dugautier (1789), marié à Marie-Louise Loriaux de Rengies (Vieux-Condé). Au partage des enfants Dugautier-Loriaux, elle échut à leur fille Céline épouse de Ildephonse Renard (1836), qui l'échangea en 1873 avec son beau-frère Pierre-François Dugautier (1824) marié en 1^{res} noces à Appoline Herbot et en 2^{des} à Joséphine Heule de Vergne.

9. - Dugautier-Danhaive César. - Cette maison faisait partie de l'héritage de Jean Noisiez comme la précédente. Elle fut sans doute achetée aux héritiers de Jean Noisiez, par Pierre-Joseph Dugautier (1765), fils de Pierre et Marguerite Durot, qui épousa Marie-Antoinette Tondeur de Bernissart. A sa mort, elle passa à son fils François (1789), puis à son petit fils Pierre (1824) (Voyez n°8) - Après la construction de la brasserie en 1873, Pierre Dugautier, céda sa demeure à son fils Pierre-César (1852) époux de Marie Danhaive, de Basècles.

10. - Durieux-Bourdon Joseph. - Cette maison, comme les deux précédentes, faisait partie de l'héritage de Jean Noisier. Au partage des enfants Noisier, elle échut à sa fille Cécile mariée à Pierre-Joseph Durieux (1735), fille de Melchior. Après la mort de Pierre-Joseph Durieux, elle passa à son fils Louis-Joseph (1765) époux de Marie-Joseph Réal. Elle fut partagée à son décès entre ses deux fils Louis-Joseph (1806) époux d'Adèle Monteignies de Callenelle et Pierre-Joseph dit Casaux (1809) marié à Marie Moriaux. La part de Pierre-Joseph fut achetée en 1872, une partie par Pierre Dugautier-Heule afin d'y construire une brasserie et l'autre partie par Louis-Joseph Durieux (1838) et sa sœur Adèle, enfants de Louis et d'Adèle Monteignies, déjà cités. Louis-Joseph Durieux épousa plus tard Léonie Bourdon, d'Hergnies.

La maison que Louis-Joseph Durieux vient d'acquérir des héritiers d'Amé Bury, et où à fait construire actuellement une grange appartenait en 1575 A Jean Lemort marié à Isabeau Carpentier : une partie avait été achetée en 1583 par la veuve Jean Lemort à sa belle sœur mariée à Liévin Delbecq de Péruwelz ; de Jean Lemort, cette maison passa à Gilles Lemort, marié à Vincente Bouzet, puis à Antoine Lemort fils des précédents, marié à Hélène Villain. Ces derniers étant morts sans postérité, cette demeure fut occupée par différentes personnes et passa plus tard à Jean Liénard, auteur de la famille de ce nom, marié en 1^{re}. noces à Marguerite Durot, fille de Bernard et en 2^{des} à Catherine Vincent.

A la mort de Jean Liénard, cette maison passa à son fils Jean-François. Elle fut héritée plus tard par sa nièce, Archange Lienard, fille de Bernard, marchand de chevaux et hôtelier de St-Hubert. Archange Liénard épousa Jean-François Loin, chirurgien, né à Lucheux en Picardie, qui la céda à sa fille Gabrielle épouse de Henri Bury (1770) fils d'Auguste. Elle appartint ensuite à Ame Bury (1810) fils des précédents, époux d'Amandine Bury. Ces derniers conjoints étant morts sans postérité, la maison fut vendue à Louis Joseph Durieux.

11. - Crombez-Clainquart Antoine-Joseph. -¹ Nous ferons observer, avant d'aborder l'histoire de cette demeure, que le terrain compris entre le chemin du Tordoir, aujourd'hui disparu et la digue de la Verne dite le Prèchon, appartenait tout entier, en 1615, au prince d'Épinoy. La maison habitée actuellement par M. Joseph-Michel Vincent existait alors, mais elle était une dépendance de la brasserie banale.

La maison dont il est ici question paraît avoir été une dépendance d'une habitation construite par Ghislain Gard, fils de Simon et de Catherine Delehay qui épousa Michel Languille. Elle passa

¹ L'histoire de cette maison nous a été demandée par Mme Honorine Durieux, veuve de Pierre Joseph Sépulle, fille d'Elie Durieux et de Marie-Joseph Delvaux et tante du dit Crombez.

plus tard à ses enfants, entre autres Christophe (1682) Arnould-Martin. Une partie de cet héritage fut alors acheté par Auguste Debury¹ et une autre partie par Jacques Durieux et Marie-Françoise Venquière, son épouse, déjà propriétaires de la maison voisine. Nous ne nous occupons que de la part de Jacques Durieux qui passa après sa mort à son fils Elie, (1761) marié à Marie-Joseph Delvaux de Grosmont Roucourt. Celui-ci la laissa à son fils, Joseph, (1810) résidant actuellement à Melles-lez-Tournai qui la vendit à son neveu Antoine-Joseph Crombez charron, né à Péronnes-lez-Antoing en 1830 (26 juillet), marié à Augustine Clainquart de Péruwelz.

12. - Renard-Maillez Eloi. - Cette maison nommée le Pret (*V. p. 128 note 2*), située sur l'antique chaussée du Biez à Roucourt, était habitée en 1550 par Jehan Grloit. Elle passa ensuite à Louis Crunelle du chef de sa femme Catherine Gruloit, fille de Jean. Nicaise Quiévy qui la possédait en 1615 lui laissa son nom Nicaise était marié en 1res noces à Marguerite Crunelle, fille de Louis et en 2des noces à Marguerite Bouchard. De ce 2e mariage naquit Etienne Quiévy (1619) qui épousa Catherine Dupriez et transmet successivement cette maison à Jacques-Joseph son fils, marié à Marie-Marguerite Legrand ; à Jacques-Joseph fils du précédent (1669) époux de Marie-Anne Josse ; à Nicolas (1750), fils du précédent marié à Christine-Joseph Gahide de Vergne. A la mort de ces derniers, elle fut habitée par leurs enfants dont les derniers survivants furent J.-B. (1787) et Pierre-J.-B. (1788). Ceux-ci la donnèrent à leur nièce Adèle Maillez (1829) fille de Pierre-Joseph et de Célestine Quiévy. Elle a épousé Eloi Renard, né à Vieux-Condé en 1822, fils de François et d'Angélique Carlier de Rengies.

13. - Renard-Dupas Charles. - L'héritage sur lequel cette maison est construite paraît avoir appartenu en 1555 à Alard Delesalle. Dans un acte de 1583, la maison est signalée comme étant la propriété de Jehan Durot, mayeur de Wiers. A sa mort, elle appartient à ses enfants Pierre et Madeleine, celle-ci mariée à Martin Harvent.

En 1633, Pierre Durot, acquit la part de sa sœur et eut de son mariage avec Marguerite Dupriez, un fils appelé Bernard (1628). Marguerite Dupriez étant devenue veuve, se remaria à Antoine Durieux, de Gourgues, et en 1660, donna les droits qu'elle possédait sur cette maison à son fils du 1er lit, Bernard Durot, qui avait marié Martine Hotton. A la mort des époux Durot-Hotton, leurs enfants partagèrent leur patrimoine par acte de 1685. La maison et l'héritage furent divisés en deux parties et échurent à Michel et Jeanne Durot. La part de Michel qui appartenait en dernier lieu à MM ; Mahieu de Péruwels et de Vieux-Condé (Mont-de-Péruwelz) fut achetée en 1866 et 1871 par les descendants de Jeanne Durot, laquelle avait épousé Jean Beudin. Ce dernier mourut peu après son mariage, en 1702 laissant cette maison à son fils J.-B. (1696) époux de Jeanne-Amande Quiévy, lesquels la transmirent à leur fils Jean-François (1737), qui épousa en 1776 Marie-Rose Vivier, fille de Laurent ; Marie-Reine Beudin, leur fille, épousa Pierre-Joseph Dupas (1789), fils d'Antoine, qui laissa cette demeure à sa fille Marie-Augustine (1829), mariée à Charles-Joseph Renard, (1829), fils de François et d'Angélique Carlier. L'auteur de l'Histoire de Wiers est né dans cette maison le 13 juillet 1862, et est fils de Charles Renard et de Marie-Augustine Dupas.

14 - Dupas-Altruy Jean-Baptiste. - cette maison fut construite en 1801, par J.-B. Dupas (1833) et Marie-Louise Altruy, son épouse, sur un terrain acheté à Louis Cauiaux (1818), époux de Joséphine Lévêque. Cette propriété avait été possédée : en 1580, par Antoine de Landas, mayeur de Wiers ; en 1625, par Jacques Boutaine, époux d'Adrienne Bourdon, en 1685, par Christophe Bourdon (1632), gendre dudit Boutaine ; Anne Bourdon, fille de Christophe, la fit passer par mariage à Adrien Deleplace, celui-ci la vendit en 1705 à Jacques Dupriez, marié à Barbe Neffe, fils de Bernard et de Catherine Carlier, fermier en face de l'église, afin d'y placer son fils Bernard, qui avait épousé Marie-Anne Damerie. Elle passa alors à Jacques-Joseph Dupriez (1700), fils de Bernard, marié à Jeanne Delvigne, puis à son fils Jacques (1740), époux de Caroline Gransart. Benoit Causiaux (1789), fils de Jean-François, en devint le propriétaire par son mariage avec Marie-Joseph Dupriez, fille de Jacques. Louis Causiaux, leur fils, vendit ce bien, comme nous l'avons dit en commençant, à J.-B. Dupas-Altruy.

15. - Audeval Benoît. - Cette maison appartenait vers l'an 1610 à Maître Nicola~ Cayart, chirurgien, marié à Catherine Harnéquaux ; elle était construite sur un héritage de deux bonniers. Appelé Jardin du Paradis, situé entre la Chaussée de Tournai à Condé, la rue Blanche le Chemin de l'Arbre et Un héritage appartenant à la famille Pinte. L'héritage de Nicolas Cayart passa ensuite à Maître Lambert Dumont puis à sa fille Danielle qui loua sa ferme et son marché de terres à

¹ La partie achetée par Auguste Debury est occupée de nos jours par Mlle Adèle Heulle de vergne.

Simon Capette, marié à Jeanne Moucherie et à Marie Delwarde. Vers l'an 1700, cette ferme fut la propriété de Pierre Amand, de Condé, marié à Jeanne Desmaret. Après la mort de Pierre Amand, elle passa à sa fille Claire-Brigitte qui épousa Ambroise Ségard de Cambrai. En 1741, elle fut partagée entre les enfants Ségard, savoir :

1. Jacques, époux en 1^{res} noces de Marguerite Grard et en 2^{mes} de Marie-Jeanne Crunelle ;
2. Rose, épouse de Gaspard Grard (v. n° 20) ;
3. Séraphique, épouse d'André Debury.

Cette maison resta divisée près d'un siècle. Elle était occupée en 1800 par J.-B. Quiévy, Laurent et Ignace Grard, la veuve Nicolas Jonniaux et la veuve Juvénal Debury. Quelque temps après, cette demeure fut donnée en partie à Laurence Quiévy, fille de Raimond et de Rosalie Talman, mariée à Benoît-Joseph Audeval (1791), médecin, fils de Benoît et de Rosalie Grard.

Vers 1825, Benoît Audeval acheta la partie de son héritage située du côté de Sondeville. à Cyprien Jonniaux, lequel tenait cette propriété de son père Nicolas marié à Angélique Durieux qui l'avait acheté à Juvénal Debury et Angélique Debury, épouse de Pierre Descouvemont, tous deux enfants d'André Debury et de Séraphique Ségard.

Aujourd'hui, tout l'héritage d'Ambroise Ségard est en la possession de M. Benoit-Joseph Audeval (1830), fils de Benoît et de Laurence Quiévy.

16. - Ledent-Durieux François. - Cette maison à la même origine que la suivante. Elle fut construite par Hubert-Amand Caudron (1763), sur un bien qu'il avait hérité de son oncle Arnould Caudron (1719), mayor de Wiers, marié à Marie-Joseph Dronsart. Cette partie échut, au partage des enfants d'Amand Caudron et de Marie-Reine Réal, à Florentine Caudron qui épousa J.-B. Monteignies (1790). Elle passa plus tard à Stéphanie Monteignies, fille des précédents qui épousa Cyprien-Laurent Bourdon, (1820). Les enfants Bourdon, vendirent cette habitation vers 1869 à François-Joseph Ledent, préposé des douanes, né en 1816. à Bonnerue, commune de Voircy (Luxembourg), époux de Louise Durieux, fille de François et de Marcelline Bury.

17. - Caudron Florentine, Agnès, Joséphine et Léopold. - Cette maison fut construite sur un héritage appartenant vers l'an 1600 à Jacques Despret, et plus tard, à Jean Desmaret. Hugues Carlier en devint le propriétaire par son mariage avec Catherine Desmaret. Marguerite Carlier, sa fille, épousa Michel Durot, fils de Bernard et de Martine Hotton.

Arnould Caudron, (1682) fils de Jacques et de Madeleine Dubruille, épousa Cécile Durot et fut propriétaire de cet héritage qu'il laissa à son fils Arnould, (1719) mayor de Wiers époux de Marie-Joseph Dronsart. Celui-ci étant mort sans postérité, sa ferme (qui n'était autre que celle habitée de nos jours par M. Louis Caudron-Loiselet) y compris l'héritage dont il est ici question fut donnée à son neveu, Louis-François-Joseph Caudron. (1756) époux de Marie-Louise Carlier, fille de Joseph de Rengies. Etienne-Joseph (1787) leur fils, fit construire une ferme sur l'héritage de son père à l'époque de son mariage avec Gabrielle Durieux et laissa sa ferme natale à son frère Amand. Actuellement la ferme d'Etienne Caudron est la propriété de ses enfants ici dénommés savoir : Florentine (1821). Agnès (1823), Joséphine (1831) et Léopold (1833)¹.

18. - Barbieux-Durieux François, employé ds douanes à Leers-Nord. - Cette maison appartenait en 1750 à Antoine Capette, charron, époux de Yolende Fucheu. Elle passa en suite à Antoine Parent, époux en 1^{ères} noces de Barthélemy Lekimpe et en 2^{èmes} noces de Florence Desespringalle. En 1633, elle était possédée par Jacques Desespringalle époux de Jacqueline Mollet, dont la fille Marie (1620) épousa Jean Quiévy. Ce dernier la transmet à sa fille Marguerite Quiévy qui épousa Jean Flamecourt. En 1699, ce dernier vendit la maison et héritage à son beau-frère Adrien Quiévy, marié à Marie-Anne Haze. Elle fut plus tard divisée entre les deux fils d'Adrien Quiévy, savoir : Jean (1700) et Louis (1695). Ce dernier alla habiter plus tard la maison de Louis Ballet, son Beau-père, et frère Jean devint l'unique propriétaire de cette maison. Jean Quiévy épousa Angélique Gahide de Vergne et laissa la maison à son fils Raymond (1763) marié à Rosalie Talman. Leurs héritiers la vendirent à Pierre-Antoine Descy d'Ham-sur-Heure, époux en 1^{ères} noces de Bernardine Delcuignies, et en 2^{mes} noces d'Anastasie Carlier.

Marie-Thérèse Domitilde Descy, sa fille du 2^{ème} lit, épousa Etienne-François Vancauter de Bascès, qui vendit une partie de sa maison à François-Joseph Durieux (1797), époux de Marcelline

¹ Cette maison est ici insérée à la demande de M. Joseph Caudron, receveur des douanes à Bruxelles, frère des susdits : Florentine, Agnès, Joséphine et Léopold Caudron.

Bury. Aujourd'hui, elle est possédée par leurs enfants, entre autres Isaure Durieux épouse de François Barbieux (1838), employé des douanes à Leers-Nord.

19. - Huvelle-Bleuez François-Joseph. - Cette maison fut construite par Jean Maisné ou Minet sur un terrain d'arrentement, appartenant aux pauvres de Wiers d'une donation faite par Jean Marquegnies. Cet arrentement, en faveur de Jean Minet fut fait en 1661, mais l'entrée en jouissance de cette propriété fut fixée à l'expiration du bail de Jean Quévy, alors occupé de ce bien. La maison, construite par Jean Minet fut partagée entre ses enfants savoir : Florent époux de Marie Audeval et Marie épouse de Ghislain Dassonville. Elle paraît avoir été occupée vers l'an 1700 par Pierre Dubruille marié en 1^{res} noces à Catherine Noisier et en 2^{es} à Amande Audeval. Vers 1720, elle passa à J.-B^{te} Capette (1695) fils de Pierre et de Jeanne Dufrasnoy, marié à Marie-Françoise Dubruille. Leur fils Jean-François, (1727) en hérita et épousa Marie-Catherine Cambier d'Hergnies. A la mort de ces derniers, elle fut occupée par leurs enfants dont le dernier survivant fut Gaspard (1773). Son petit-neveu François-Joseph Huvelle échevin, né à Brasmenil en 1837, acheta cette maison aux héritiers de son grand-oncle et épousa Augustine Bleuez, Un moulin à vapeur a été annexé à cette ferme en 1876.

20. - Hecq-Audeval Remi. - Cette maison fut construite vers 1725, par Jacques Grard marié à Cécile Lobleau, fille d'Antoine et de Marie Marq. Elle passa ensuite à Gaspard Grard qui épousa Marie-Rose Segard, fille d'Ambroise et de Claire-Brigitte Amand. Gaspard Grard transmit cette habitation à son fils Arnould-François (1742), marié à Marie-Françoise Quiévy qui la laissa à son fils Jean-François (1791), époux de Marie-Louise Jurion d'Hergnies. Ces derniers l'ont cédée à leur nièce Anastasie Audeval, née à Anvaing, qui a épousé Remi Hecq (1835), fils de J.-B. et de Marie-Rose Ségard.

II. Gourgues.

21. - Charlez d'Autreppe et de Vrechem Gaston - Cette maison fut construite en 1835, sur les emprises du canal par. Ferdinand Charlez d'Autreppe et de Vrechem, écuyer, né à Chapelle à Wattines en 1797. Il la vendit en 1842 à son frère Albert, écuyer, né à Ath en 1813 qui épousa Joséphine Henneton de Flines-lez-Mortagne.

Nous donnons ci-dessous la généalogie de la famille Charlez d'Autreppe depuis son anoblissement ; jusqu'à nos jours : { *Voyez pp. 102 et 158* }.

1. Nicolas-Gilles Charlez, (né à Ath en 1662, décédé en 1736) anobli le 19 juillet 1728, par l'empereur d'Autriche Charles VI, épousa en 1^{eres} noces Marie de Baere, dame de Flaschy et en 2^{mes} noces Anne-Ferdinande Le Poivre.

2. Charles-Albert Charlez écuyer, né du 1^{er} lit en 1695, décédé en 1759, épousa Isabelle-Joseph Le Poivre, dame de Vrechem.

3. Robert-Charles-Marie Charlez écuyer, seigneur de Vrechem et d'Autreppe, né en 1727, marié à Françoise-Josèphe-Aldegonde Pollart, acheta le comté et seigneurie d'Autreppe de 10 novembre 1768, à la famille de Mérode.

4. Louis-Charles-Joseph-Dominique Charlez d'Autreppe et de Vrechem, écuyer, né à Chapelle-à-Wattines en 1774, décédé à Wiers en 1833, épousa Marie-Romaine-Josèphe de Lannoy de Tongre St-Martin.

5. Augusle-Albert-Joseph Charlez d'Autreppe et de Vrechem, écuyer, né à Ath en 1813, décédé à Wiers en 1876, bourgmestre de Wiers de 1861 à 1876, épousa à Laplaigne Joséphine Henneton, de Flines-lez-Mortagne.

6. Victor Charlez d'Autreppe et de Vrechem, écuyer, né à Bossuyt (Fl. Occ.) en 1839, marié en 1^{res} noces à Charlotte Decobecq, de Flines-lez-Mortagne, et en 2^{des} noces à Rosalie Quennesièrre, de Callenelle.

7. Gaston Charlez d'Autreppe et de Vrechem, écuyer, né du 1^{er} lit à Flines-lez-Mortagne, le 19 avril 1862, marié à Cornélie Blanchart d'Ormeignie.

III La Garenne.

22. - Monteignies Joséphine, Ludivine et J.-B. - Cette ferme fut construite en 1878, par les enfants Monteignies-Delvaux, sur une pâture faisant autrefois partie du marché Boël, qui comprenait 18 bonniers¹.

Ce marché était occupé en 1627, par Nicolas Parfait, mayeur de Wiers et appartenait à Antoine Briet ; en 1670 il était tenu par la veuve Jean-François Trivière et vers 1700 par Philippe Delvaux et Marguerite Massy son épouse. En 1724~ nous le trouvons entre les mains de Pierre-Joseph Taverne, d'Audemetz, marié à Marie-Anne Ruteau. Plus tard il fut acheté par ledit Pierre-Joseph Taverne et divisé entre ses enfants, savoir : Charles, Adrien et Gilles. La pâture ci-dessus mentionnée, passa dans la suite à la famille Monteignies-Delvaux et une maison y fut construite en 1878, par les enfants Monteignies, savoir : Joséphine (1829), Ludivine (1838) Hubert J.-B. (1839), nés de l'union de J.-B. Monteignies de CalleneUe et de Domitilde Delvaux.

23. - Carlier-Monteignies Bernard. - Cette ferme fut construite sur l'héritage de la famille Taverne, qui l'avait acquis, comme nous l'avons dit, à l'article précédent de Pierre Boël, seigneur du Haut-Bois. Cette partie était échue à Charles Taverne, (1734) marié à Marie-Thérèse Ségard. Grégoire Carlier (1768 ; fils d'Adrien, de Roucourt, et de Catherine Gosselin, épousa une fille de Charles Taverne appelée Marie-Bernardine et construisit une maison sur l'héritage de son beau-père. Grégoire Carlier céda ensuite cette maison à son fils François-Joseph (1800), époux de Florentine Durieux lequel la transmit à son fils Bernard-Louis (1838), qui épousa Elisa Monteignies, fille de J.-B. et de Domitilde Delvaux.

24. - Leclercq-Taverne Joseph (la veuve).- Cette maison était habitée en 1670 par Adrien Bay et venait de Pierre Lepoivre. Cet héritage avait été donné jadis en arrendement par Maître Jean Dujardin, curé de Wiers, lequel après sa mort donna sa fortune à l'église et principalement aux pauvres. Adrien Bay, propriétaire de cette maison, la céda à son fils Adrien, marié à Catherine Wain. Elle passa ensuite à son petit-fils Adrien (1704) époux. D'Alexandrine Carlier, de Roucourt, puis à son arrière-petit-fils Adrien (1704) marié à Marie-Celestine Carlier, fille de Joseph, de Rengies ; ceux-ci la laissèrent à leur fille Marie-Louise qui épousa J.-B. Leclercq. Ces derniers l'ont laissée à leur fils Hubert-Joseph (1807) qui épousa en leres noces Victorine Durieux et en 2me Eléonore Taverne.

IV. Rengies.

25 - Tellier François, Charles, Jean-Baptiste, Léopold et Joséphine - La ferme de la Lothière était occupée en 1590 par Mathieu François et nous la trouvons possédée en 1605, par Daniel Godin, bourgeois de Cambrai. Vers 1630 elle fut acquise avec un fief de cinq bonniers par Pierre Tellier, originaire des envlrons de Valenciennes. Elle fut possédée ensuite par sa fille Marguerite mariée à Jean-Charles Carpreau. Les époux Carpreau-Tellier étant morts, la ferme de la Lothière fut héritée par leur neveu, Charles Tellier (1695), fils de pierre et de Marguerite Lekimpe qui épousa Angélique Hecq. la ferme passa successivement de père en fils à Charles-François Tellier (1726) marié à Marie-Joseph Froment, de Laplaigne ; à Jean-François-Joseph (1759) marié à Angélique Carlier, fille de Joseph et de Marie-Joseph Minet, puis à J.-B. (1811) époux d'Aldegonde Demarlière de Péruwelz. Aujourd'hui elle est possédée par les enfants de J.-B^{te}, savoir : Jean-François (1849), Charles (1854), J.-B. (1855), Léopold (1858) et Joséphine (1862).

26. - Renard François. - Cette maison parait avoir appartenu vers 1630 à François Despretz marié à Louise Lot. Marie Despretz, leur fille sans doute, épousa en 1662 Jean Durieux, fils de Michel, fermier au ci-devant Tordoir du Colombier et de Jeanne-Jerôme Degaige. Jeanne Durieux leur fille hérita cette maison et épousa en 1res noces Jacques Mallet qui, à sa mort, lui laissa deux enfants ; en 1695 elle s'unit en 2mes noces à Gilles Carlier, fils de Jacques, natif de Verquesies. La maison passa à la descendance des enfants du 2me lit, à savoir. Etienne Carlier (1701) époux de Marie Catherine Bourdon ; Joseph (1725), fils des précédents, marié en 1res noces à Amande Tellier, fille de Pierre et de Marguerite Lekimpe, en 2mes à Marie-Joseph Foucart, fermière du Boustiau à Roucourt : en 3mes à Marle-Madeleine Dubruille et en 4mes à Marie-Joseph Minet. La maison passa à un fils du 3e lit Jean (1751) qui épousa Anne-Joseph Delcuignies. Leur fille Marie-Angélique (1793) en hérita et épousa François Renard de Vieux-Condé fils de Paul et de Jeanne Trotin. Leur fils François (1824) en est actuellement le possesseur.

¹ La ferme Monteignies-Delvaux se trouvait construite auparavant de l'autre côté du chemin.

27. - Baugnies-Boël Arthur. - Le domaine Delmotte formait primitivement une seigneurie qui fut unie à celle du Biez à une époque très reculée (*voir*. P. 137), Cette ferme fut louée par les seigneurs du Biez et voici les locataires que nous avons rencontrés : de 1527 à 1550, Jehan Duwelz marié à Florence Capette, puis Nicolas Duwelz ; en 1565, Alard Desespringalle ; en 1567 Guillaume Monnier époux de Noëlle Carmois. Au XVII^e siècle nous la trouvons dans la famille François ; elle fut partagée à cette époque entre Aline François épouse de Jean Blondeau et son frère Laurent François mayeur de Wiers. Nous ne nous occuperons que de Laurent qui habita la ferme proprement dite et cultiva le fief Delmotte qu'il transmit à son fils Jacques aussi mayeur de Wiers. Vers 1690, les biens seigneuriaux ayant été séquestrés, la famille François quitta sans doute la ferme Delmotte, à cause des ravages causés par les troupes ; peu après ce fief, qui était resté en friche, fut loué à Jacques Ballet, mayeur, et Laurent Soilliez.

Peu après ce dernier qui avait épousé Marie-Anne Defontaine l'occupa seul ; mais Laurent Soilliez étant mort, sa veuve convola avec Pierre Bataille qui fut mayeur de Wiers et fit entrer le fief Delmotte dans sa famille. Cette ferme fut occupée successivement : par Pierre-Charles Bataille (1701) fils du précédent, époux de Marie-Thérèse Delfosse aussi mayeur de Wiers ; par Pierre-Charles (1745) fils du précédent, époux de Marie-Anne Quintard de Verquesies ; puis enfin par leur fils Pierre-Charles (1778), qui épousa Albertine Liénard après avoir acheté le fief et la ferme Delmotte au duc de Croÿ, le 26 mars 1828. Le domaine Delmotte, acquis par Plerre-Charles Bataille-Liénard, passa ensuite à son fils Pierre-Charles (1837), époux de Victorine Boël, de Roucourt, puis à Mlle Laure Bataille (1862), fille des précédents, qui l'a vendu à M. Arthur Baugnies-Boël, industriel à Péruwelz, par actes de M^e Ed. Simon, notaire à Péruwelz, des 19 septembre et 12 octobre 1883. La superficie du domaine Delmotte était à cette époque de 68 hectares, dont 31 ares 50 cent. sur le territoire de Vieux-Condé¹.

28. - Lionez François et Jean-Baptiste. - Cette maison appartenait en 1765 à Ferdinand Pottiez, natif de Lignette, alors Willaupuis, aujourd'hui Pipaix, mariée à Rosalie Carpreau. A sa mort elle passa à son fils Alexandre (1766), lequel la céda à sa nièce, Marie-désirée Pottiez, fille de Charles et Désirée Lemaire, de Péruwelz. Désirée Pottiez épousa Etienne Lionez, de Péruwelz et laissa deux fils, savoir : François (1832) et J.-B. (1835), marié à. Elise Hainaut de Rengies (Vieux-Condé).

29. - Degand-Carlier Joseph. - Cette maison fut construite vers 1755, sur une terre appartenant à Charles Tellier et Marie-Angélique Hecq, fermiers de la Lothière, par leur fille Marie-Anne (1733) épouse de Jacques-Ignace Bureau, de Quarouble. Elle passa ensuite à leur fils François-Joseph (1774) époux de Julie Capette. Ceux-ci la transmirent à leur fils Jacques (1807) qui mourut sans postérité. A sa mort cette demeure fut vendue par ses héritiers et achetée par Joseph Degand (1838), fils de Philibert et d'Albertine Vinchent, qui épousa Augustine Carlier.

30. - Gobert-Trivière Désiré. - Cette ferme comprenait autrefois un fief ou marché de neuf bonniers appartenant en 1670 à Villers et en 1750 à un sieur Reutte. La ferme était louée en 1670 à Florent Leclercq, marié à Cécile Leroy ; en 1690 à Jean et François Leclercq et en 1710 à Charles Dubois, époux d'Angélique Wilmain. Plus tard elle passa à Jacques Dugautier (1706) fils de Pasquier du chef de sa femme Marie-Thérèse Dubois. Casimir Dugautier (1735), fils des précédents, l'occupa ensuite et la laissa à ses enfants, qui l'eurent de Marie-Louise Liénard sa femme. Les deux derniers enfants de Casimir Dugautier qui occupèrent la ferme furent : Casimir (1770) et Magloire (1792). En dernier lieu cette cense était la propriété de M. Dubreuil de Condé qui la vendit à Désiré Gobert de Baugnies et à Henriette Victoire Colmant son épouse de Wargnies-le-Petit (Nord). Elle est aujourd'hui habitée par leur fils Désiré né à Baugnies en 1828, marié à Joséphine Trivière.

V. La Croix

31. - Becq-Lacquemanc, veuve Joseph. - Cette maison appartenait vers 1650 à Jean Blangy ; en 1670, elle était occupée par Jacques Boutaine ; vers 1700, elle passa à Jacques Moulin, époux de Jeanne Hailliez, puis à Charles-François Tellier (1690), fils de Georges et de Marie Ballet, époux de Marie-Catherine Durieux ; Pierre-François Lepoivre (1706), épousa la veuve de Charles Tellier et fit entrer cette demeure dans sa famille. Elle passa alors à sa fille Marie-Joseph (1736) qui épousa Arnould Donnet (1740) fils d'Antoine. Arnould Donnet la laissa à son fils J.-B. (1766) qui

¹ Nous remercions M. Caniau des renseignements qu'il nous a fournis, tant sur le fief Delmotte que sur le domaine du Biez.

épousa Célestine Saligot. Marie-Reine Donnet, née de ce mariage s'unit à François Hecq (1807), fils de Jacques et de Célestine Colin et laissa cette demeure à son fils François-Joseph Hecq (1839) qui épousa Amandine Lacquemane de Vergne.

32. - Dujardin-Dupriez, veuve Joseph. - cette ferme ne nous paraît guère ancienne. Elle nous semble avoir été construite sur les Warechaix de la Croix par François Dupriez de Chapelle-à-Oye marié à Catherine Sibille de Vieux-Condé (voir numéro 33). Elle passa ensuite à son fils Louis-Joseph (1788) qui épousa Sophie Dupas, fille d'Antoine. Elle est aujourd'hui la propriété de fille Florence Dupriez (1829) veuve de Joseph Dujardin de Wasmes-Audemetz.

33. - Maillez-Durieux Antoine. - Cette maison paraît avoir été construite vers 1715, par Pierre-Antoine Capette, (1696) fils de Jacques et de Catherine Picart ; elle passa ensuite à J.-B. Capette marié à Marie-Françoise Maillez. Ce dernier la laissa à son fils Antoine (1740) qui épousa Catherine Sibille de Vieux-Condé. Celle-ci, devenue veuve se remaria successivement à François-Joseph Durieux et à François-Joseph Dupriez de Chapelle-à-Oye. (*Voir l'article précédent*). Marie-Joseph Capette (1770), née du 1^{er} lit, héritière de cette maison, épousa François Durieux de Callenelle, et la transmit à son fils François-Joseph Durieux (1809), qui se maria à Félicité Trivière. Elle est aujourd'hui possédée par leurs enfants : Louise et Odile, cette dernière mariée à Antoine Maillez (1846) fils d'Antoine et de Sophie Gard.

Cette partie du Hameau de la Croix s'appelait autrefois : Le Donjon. La maison actuelle de M. J.-B. Dupriez-Dufresnoy est toujours désignée ainsi. Que signifie ce nom ? Ne pourrait-on pas présumer que la demeure seigneuriale de la Croix se trouvait de ce côté ? Mystère ! (*Voyez pour la seigneurie de la Croix, p. 198*).

M. Antoine Maillez-Durieux est aussi propriétaire d'une maison au chemin de la Verne, qui nous paraît être la maison natale de Maître Nicolas Gontier, qui fit ériger le monument qui se voit au centre du hameau de la Croix.

34. - Calonne-Vivier Donat. - Cette maison était habitée en 1690 par Jean Minet époux de Marguerite Franche ; elle passa peu après à Etienne Minet qui la transmit à sa fille Jeanne épouse de Charles Josse, fils de Jean et de Michelle Mullet. De Charles Josse, cette demeure passa à Julien Josse (1703), son fils, marié à Marie-Élisabeth Quiévy qui la transmit à son fils, Gabriel-Joseph (1750). marié à Marie-Angélique Lefebvre, Leur fille, Marie-Élisabeth Josse (1785) héritière de cette demeure, épousa Louis-Joseph Leclercq de Grosmont-Roucourt, qui laissa une fille appelée Marie-Thérèse (1808), laquelle épousa Louis Vivier (1829~) fils de Charlemagne. Leur fils Gustave-Charles Vivier (1829) époux de Marie-Léonie Vivier, propriétaire de cette maison, la céda à son beau-frère Donat Calonne (1817), brigadier des douanes pensionné, époux de Marie-Thérèse Vivier (1831).

35. - Lacquemane-Cambier Antoine. - La ferme de Cocqueraumont était composée principalement d'un fief de 22 bonniers appartenant aux RR. PP. Chartreux de Chercq-lez-Tournai. Vers l'an 1600, cette ferme était la propriété de Jean Blasseau époux de Yolende Ruteau. Elle passa vers 1610 à Antoine Delaulnoit qui avait épousé la veuve de Jean Blasseau. Thomas Mercier, mari de Jeanne Delaulnoit, fille d'Antoine, occupa le Cocqueraumont pendant quelque temps, puis se retira à Macou, près de Condé.

Le marché des Chartreux fut alors occupé quelques années par Jean Ru teau et Maximilien Lepoivre qui s'étaient associés pour l'exploitation de cette : ferme. Vers 1680, Melchior Henneton, mayeur de Wiers, entra dans cette cense. Il était marié à Laurence Cayart, laquelle étant devenue veuve, convola avec Philippe Maillez, qui se trouva ainsi à la tête de cette ferme. Laurence Gayart Cayart passé de vie à trépas, Philippe Maillez se remaria à Marie Bisiau. laquelle étant devenue veuve à son tour, prit pour mari Etienne Lacquemane, fils de Pierre natif de Landas, La famille Lacquemane possède cette ferme depuis 1720 ; elle passa successivement d'Etienne Lacquemane à son fils Christophe (1723) époux de Marie-Joseph Beudin, de la Boucaude, à Philibert-Isidore (1765) fils du précédent, qui épousa Rosalie Crunelle de Vergne, puis à Antoine-Philibert (1817), fils du précédent, qui épousa Rosalie Cambier d'Hergnies. Antoine Lacquemane-Cambier fut bourgmestre de Wiers de 1876 à 1880.

36. - Vivier-Dupriez Édouard. - Cette ferme paraît avoir appartenu à. Thierry Carlier, mayeur de Wiers, Elle passa ensuite à son fils Jean, marié à Catherine Moncherie, puis à Jacques. (1689) fils du précédent, marié à Anne-Marie Gard. En 1750, elle était occupée par Antoine-Joseph Carlier (1725), fils de Jacques, marié à Marguerite Soilliez, Cette maison aura été vendue, car nous la trouvons possédée peu après par Jacques-Laurent Vivier (1723), fils de Guillaume et de Jacque-

line Crudenelle, fermier a la cense appelée plus tard *ferme Lorthioir*, à la Griwardrie. Laurent Vivier épousa Marie-Catherine Durieux et laissa sa ferme à son fils Charlemagne (1762). Ce dernier se maria à Eléonore Haubourdin d'Hergnies, et son fils Charlemagne (1800), épousa Henriette Dumortier de Péronnes-lez-Antoing, duquel mariage sont issus : Charlemagne (1838) époux de Marie-Louise Sinaf, actuellement fermier à Péronnes ; Edouard-Florent (1840), marié à Adeline Dupriez d'Hergnies, propriétaire de cette ferme et du moulin à vapeur qu'on y a construit, et Sophie (1845), épouse de Bienvenu Laigneaux, fermier à Chapelle-à Oye.

VI. Vergne.

37. - Deroy François, - Le domaine où fut construit depuis le château de Vergne appartenait, comme nous l'avons dit (p. 150) à Thierry Sohier de Condé. Il fut plus tard la propriété d'Hector Wacquart. A la mort de ce dernier, il passa à sa fille Toussaine qui épousa Jacques Bouly, mayor de Condé et bailli d'Escaupont. En 1603, Toussaille Wacquart, veuve de Jacques Bouly, vendit cet héritage à Jean-Joseph Choquet, chanoine de Condé. Sur cet héritage, qui comprenait deux bonniers de jardin et pâture, était construite une maison avec chambre, brasserie, grange, écurie et pigeonnier avec chambre en dessous.

En 1728 cette habitation fut donnée par le dit chanoine Choquet, chapelain de Vergne, à Jean-François de Melun, Comte de Beusart, seigneur de Vergne, collateur du bénéfice de la chapelle de N.-D. de Foi à Vergne. Elle fut alors attachée à ce bénéfice et servit de demeure au chapelain. A la Révolution, elle fut achetée avec le bénéfice de la chapelle par Elie Audeval commissaire des guerres.

La maison du bénéfice de Vergne fut encore occupée quelque temps par un sieur Antoine Delcourt.

Une lettre du 15 brumaire an VII, signée Fauconnier, rue Grande n° 25, à Mons, nous apprend que le dit Fauconnier se prétendait propriétaire de la maison et héritage du ci-devant bénéfice de Vergne, quoique le sieur Delcourt l'eut reçue à terme d'une autre personne non citée.

En 1801, Elie Audeval fit construire le château de Vergne (v. p. 156) qui fut occupé peu après par Louis-Charles-Joseph-Dominique Charlez d'Autreppe et Marie-Joseph de Lannoy son épouse. Il fut habité ensuite par Frédéric Lefebvre de Condé et son épouse Joséphine pisson de. Fresnes. Leur fille Joséphine épousa Etienne Thuin de Basècles et laissa cette demeure à son fils Alfred (1835) marié à Charlotte Feydeau ; ce dernier la vendit à Amand-Fidèle-Constant Leleux de Fournes (Nord), A la mort d'Amand Leleux, le château de Vergne fut hérité par ses deux sœurs, savoir : Aglaé-Odile-Justine Leleux, épouse de Louis Cambron, demeurant à Santes et Pauline Leleux, mariée A Louis Plancq, demeurant à Don, commune d'Annoeulaing. Il fut acheté en 1880 par Antoine Saligot (1830), bourgmestre de Wiers, marié à Joséphine Duvivier. Il est aujourd'hui loué à M. François Deroy, ingénieur civil né à Ypres en 1820.

Carlier François et Gustave. - Comme nous le disions en commençant l'Appendice, il ne nous a pas été possible de satisfaire tous ceux qui nous ont demandé l'histoire de leurs maisons. MM. Carlier François et Gustave sont de ce nombre, mais, sur leurs sollicitations, nous avons dérogé à la règle que nous avons prise de ne faire que l'histoire des maisons et nous donnons ici la généalogie de la famille Carlier, en tant qu'elle appartient en ligne directe, à MM. Carlier François et Gustave. Nous le faisons d'autant plus volontiers que cette famille nous est mieux connue, nous appartenant jusqu'à un certain degré.

Cette généalogie est assez intéressante en considération du grand développement de cette famille, mais avant de commencer ; nous renvoyons le lecteur aux numéros 23 et 36 de l'Appendice, où il trouvera deux autres familles de Carlier qui sont toutes différentes de celle-ci ou du moins ne s'y rattachent qu'à une époque trop éloignée pour être fixée. Les Carlier, mentionnés au numéro 36, ont encore leurs descendants à Wiers ; cette famille existait déjà ici avant 1500.

Généalogie des Carlier de Rengies.

I. Gilles Carlier ; fils de Jacques, natif de Verquesies, terre de Péruwelz, paroisse de Roucourt, épouse par contrat du 6 novembre 1605, Jeanne Durieux de Rengies, veuve de Jacques Mallet. De ce mariage naquirent plusieurs enfants parmi lesquels : Etienne et Pierre.

1. Etienne (1701) époux de Catherine Bourdon, auteur de la branche représentée aujourd'hui par MM. J.-B. Carlier-Liénard, André Carlier-Leclercq, Paul Carlier-Desoignies, Augustin Carlier-Carlier, Joseph Carlier-Gransart et les enfants de Charles Carlier-Defresnes.

II. Pierre (1702) épousa Antoinette Tellier, fille de Pierre et de Marguerite Lekimpe, dont plusieurs enfants, entre autres : Ghislain et Jean.

1. Ghislain (1724), époux de Jeanne-Marguerite Cayart, fille de Melchior, mayeur de Wiers et de Jeanne Laumônier, est l'auteur de la branche représentée de nos jours par MM. André Carlier-Procureur, Emile Carlier-Pottiez et Zéphir Carlier, fils de feu Zéphir Carlier-liénard.

III. Jean-Joseph (1727) marié en 1^{res} noces à Marie-Joseph Durieux et en 2^{es} à Marie-Joseph Cappe, de Péruwelz, Parmi leurs enfants, nous remarquons :

Du 1^{er} lit : Jacques-Joseph (*voir plus loin*).

Du 2^{me} lit :

1. Etienne Joseph (1776) marié à Archange Dugautier ; il est l'auteur de la branche représentée actuellement par M. Charles Carlier-Beudin.

2. Benoît (1778) marié à Marcelline Bury, auteur de la branche représentée par François Carlier dit Juvénal.

IV. Jacques-Joseph (1761) épousa en 1^{res} noces Bernardine Liénard et en 2^{es} Amélie Réal. Dans leur postérité nous trouvons :

Du 1^{er} lit : François-Joseph (*voir plus loin*).

Du 2^{me} lit :

1. Éloi-Joseph (1800) marié à Marie-Thérèse Delvaux, père de M. Magloire Carlier-Dugautier, unique représentant de cette branche.

2. Magloire (1806) épouse Félicité Michel, père de M. Paul Carlier-Gilgent, garde-champêtre.

V. - François-Joseph (1790), marié à Angélique Clément, père de :

1. François (1829) époux de Marie-Célestine Demasy.

2. Gustave (1832), époux de Flore Pertuzon, native du Quesnoy (dép. du Nord).

FIN

Table des Matières :
